

**DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 10 avril 2017

Délibération n° 2017 – 10/04/2017 – 2

*Contrat de site
Université Bourgogne Franche-Comté 2017-2022*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »

Après en avoir délibéré

Donne avec 19 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions :

un avis favorable à la ratification, par les instances de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » (COMUE), du contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté - Contrat pluriannuel 2017-2022.

Dijon, le 11 avril 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : *Contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté-Contrat pluriannuel 2017-2022*
Trajectoire stratégique 2017-2022
Note d'intention Schéma directeur de la vie étudiante – Volet I
Note d'intention Schéma directeur du numérique (SDN)

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



CONTRAT DE SITE

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL

2017 – 2022



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Bourgogne Franche-Comté

Table des matières

Table des matières	2
Contexte	3
1. Stratégie Formation-Recherche-Transfert	7
1.1. Analyse stratégique	8
1.2. Projet ISITE-BFC	8
1.3. Formation	12
1.4. Recherche	16
1.5. Valorisation et partenariats économiques	18
1.6. Politique internationale	19
1.7. Politique numérique	19
1.8. Politique culturelle	20
1.9. Vie étudiante	20
1.10. Eléments de mise en œuvre à 18 mois de la trajectoire	21
2. Structuration académique et scientifique d'UBFC	23
2.1. Gouvernance	23
2.2. Articulation des fonctions support entre UBFC et ses établissements fondateurs	24
2.3. Pôles thématiques	24
2.4. Pôles territoriaux	27
2.5. Rayonnement et partenariat	29
2.6. Politique de site en matière de qualité	29
3. Conclusion	30

Contexte

Créée le 1^{er} avril 2015 par un Décret du 11 mars 2015, la COMUE UBFC est le fruit d'un travail de rapprochement engagé dès 2007, d'abord des deux universités pluridisciplinaires, puis avec l'Institut national supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement (AgroSup Dijon) et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) de Besançon.

Le premier Forum du PRES, associant les deux universités et tenu en juin 2009, et le Conseil d'Orientation Stratégique tenu en juillet 2009, avaient permis, d'une part, la création du PRES sous forme de Fondation de Coopération Scientifique et, d'autre part, le lancement du projet d'Université Fédérale en confiant à l'association de préfiguration « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » le soin de préparer la construction d'un établissement universitaire Bourgogne - Franche-Comté. Cette association a été créée en août 2010.

Les missions de l'association de préfiguration « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » étaient clairement définies dans ses statuts :

- étudier l'ensemble des opérations nécessaires à la création d'un établissement universitaire interrégional Bourgogne - Franche-Comté ;
- proposer et conduire des actions de développement dans tous les domaines universitaires ;
- suivre et évaluer les actions de rapprochement entre les établissements partenaires.

Créée en décembre 2010, la Fondation de Coopération Scientifique du PRES - FCS Bourgogne Franche-Comté - a été fondée par les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, deux universités pluridisciplinaires avec santé, les écoles AgroSup Dijon et ENSMM, l'UTBM, les établissements publics de santé, CHU de Dijon, CHU de Besançon, Etablissement Français du Sang, Centre de Lutte contre le Cancer CGFL, et a associé des organismes de recherche (CNRS et Inserm), d'autres établissements (BSB, ENSAM Campus de Cluny), les collectivités territoriales, les pôles de compétitivité régionaux et des entreprises régionales, nationales et internationales.

La dynamique portée par le PRES a ainsi permis de spécifier les forces scientifiques qui l'identifient dans le paysage national et qui constituent ainsi un facteur d'attractivité, de développement et d'entrainement pour la recherche comme pour les formations, aux niveaux national et international.

Lors de son comité de direction du 16 juillet 2012, l'association « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » a décidé d'associer BSB, l'ENSAM et l'UTBM à ses travaux. Les partenaires se sont donné pour objectif de mettre en place de nouveaux statuts juridiques afin de constituer un nouveau cadre de partenariat renforcé entre les établissements d'enseignement supérieur en Bourgogne - Franche-Comté.

En janvier et février 2013, les Conseils d'Administration de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté ont adopté, formellement, puis réunis ensemble solennellement, une délibération engageant les deux universités à créer une Université de Bourgogne Franche-Comté permettant une gouvernance commune, qui respecte les identités de chaque territoire et de chaque établissement membre, ainsi que les intérêts des personnels et des usagers. Cette délibération prévoyait que les diplômes porteraient le sceau de l'Université de Bourgogne Franche-Comté dès sa création, et que la signature scientifique des personnels au sein du futur établissement public, quels que soient l'établissement et le laboratoire d'origine, serait celle de « Université Bourgogne Franche-Comté » (UBFC).

Dans la continuité, et dans l'objectif de la création de la Communauté d'Universités et Etablissements, suite à la promulgation de la loi ESR de juillet 2013, les établissements ont créé, en septembre 2013, une commission mixte chargée de travailler sur les statuts d'UBFC. Parallèlement à cette commission, les partenaires ont lancé un groupe de travail sur une future candidature « I-SITE Bourgogne Franche-Comté ».

En juillet 2014, les statuts d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) ont été adoptés par les six membres fondateurs, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne¹ et l'ENSMM. L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) a participé à l'ensemble des travaux mais n'a pu intégrer dès le départ la COMUE comme membre fondateur pour des questions de calendrier et de décisions de l'Etat liées au fait qu'il s'agit d'un établissement national. Son intégration a été initiée en 2016, par un vote positif à l'unanimité du conseil des membres d'UBFC en juin 2016, puis par un vote du Conseil d'Administration d'UBFC en septembre 2016, à la majorité des membres en exercice, comme le prévoit les statuts, et en l'occurrence à l'unanimité des conseiller(e)s présent(e)s. Il s'agit donc d'étudier la modification des statuts d'UBFC dans cette nouvelle configuration à sept membres.

¹ qui a créé en 2016 la marque Burgundy School of Business (BSB).

Il est à noter qu'une des particularités du regroupement est qu'AgroSup Dijon est sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Par ailleurs, BSB passe sous statut juridique Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC).

En septembre 2014, l'association « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté », au nom des partenaires fondateurs de la future COMUE UBFC, a transmis au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un pré-projet de contrat de site Bourgogne - Franche-Comté. Sur la base de ce dernier, le ministère a octroyé, en novembre 2014, 38 postes à la future COMUE UBFC sur 3 ans.

A partir de janvier 2014 et dans le cadre des réunions de l'association fédérale BFC, le projet I-SITE a été initié. Le consortium réunit 15 membres, dont les 6 membres fondateurs d'UBFC et l'ENSA, le CNRS, l'Inra, l'Inserm, le CEA, le CHRU de Besançon, le CHU de Dijon, le Centre Georges François Leclerc et l'Etablissement Français du Sang. Ce projet, soumis en janvier 2015 à l'appel PIA2, a été lauréat en janvier 2016. Il est porté par la COMUE. L'ensemble des partenaires du projet ISITE-BFC ont des liens forts et historiques en recherche et en formation et il est ainsi totalement légitime de les associer pleinement à la stratégie de site. Ils sont par ailleurs représentés, avec la Région Bourgogne - Franche-Comté, les collectivités, le monde économique à travers plusieurs industriels et pôles de compétitivité, au conseil d'administration et au conseil académique d'UBFC et participent ainsi à sa gouvernance.

Le projet stratégique d'UBFC est celui d'une université fédérale, respectant la souveraineté de ses membres. Il est totalement cohérent avec la trajectoire de l'ISITE-BFC, projet tourné vers l'excellence et l'international et portant des effets structurants et transformants, jouant ainsi le rôle d'un véritable accélérateur du développement d'UBFC, sur les champs de la recherche, de la formation et de la valorisation.

Le site Bourgogne - Franche-Comté est ainsi à ce jour l'unique site français portant un projet I-SITE et présentant une trajectoire fédérale à travers sa COMUE.

La Bourgogne et la Franche-Comté forment une seule Région depuis janvier 2016. Les 13 sites de présence des établissements d'UBFC sont distribués sur cette nouvelle grande Région, maillant ainsi son territoire.



La Bourgogne - Franche-Comté forme un vaste territoire multipolaire de 47 800 km². La nouvelle région couvre 9 % du territoire métropolitain, elle est peu densément peuplée, avec 4,4 % de la population métropolitaine, soit 2,8 millions d'habitants.

Des disparités démographiques et géographiques existent, avec trois pôles urbains (Dijon, Besançon et l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard) et de vastes territoires ruraux. Sur le plan économique, les trois pôles urbains précités représentent 40 % de l'emploi total dans la région.

La Bourgogne - Franche-Comté est la région la plus industrielle de France. 17 % des emplois relèvent de ce secteur contre 12,5 % en moyenne métropolitaine. Quatre secteurs rassemblent 56 % des effectifs de l'industrie : la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et autres produits minéraux non métalliques.

L'Est de la région est caractérisé par une forte concentration de grandes entreprises industrielles, avec en particulier le groupe PSA (deuxième plus gros employeur de France métropolitaine, après Airbus), Alstom et General Electric. À l'ouest, sont présents, notamment, les groupes AREVA, INDUSTEEL, Alstom, SNECMA, ainsi que SEB et URGÖ au centre de la région. On trouve également un grand nombre de petites et moyennes entreprises dans l'ensemble de la région.

La Bourgogne - Franche-Comté est également une région agricole : un peu plus de 50 % du territoire régional est en surface agricole utilisée et 36 % est boisé.

Il est également à noter que la LGV connecte les grandes villes de la région entre elles et avec les grandes métropoles extérieures à la région.

Les établissements membres d'UBFC représentent 58 000 étudiants et 8 800 personnels, dont 2 200 enseignants-chercheurs. Du point de vue de la recherche, les établissements membres sont (co)tutelles de 63 laboratoires et fédérations de recherche, dont deux Maisons des Sciences de l'Homme et un Observatoire des Sciences de l'Univers. Les grands organismes nationaux de recherche CNRS, Inra, CEA, Inserm sont implantés sur le territoire et participent activement à la politique scientifique du site à travers 23 UMR, les deux MSH (CNRS), l'OSU (CNRS), les Labex ACTION (CNRS) et LipSTIC (Inserm), les EQUIPEX IMMAPI (CNRS et Inserm) et OSCILLATOR-IMP (CNRS) et, bien entendu, à travers leur implication dans l'I-SITE-BFC.

En outre, l'ensemble des établissements de santé partenaires de l'I-SITE et présents sur le site ont des liens étroits et historiques avec les établissements membres en recherche et en formation, notamment dans le domaine de la recherche translationnelle et clinique.

Il est à noter que c'est la FCS BFC qui gère aujourd'hui les deux LABEX mentionnés ci-dessus, ainsi que l'IDEFI TalentCampus et l'EQUIPEX IMMAPI, délégation de gestion ayant été donnée à l'ENSMM pour l'EQUIPEX OSCILLATOR-IMP. Il s'agit aujourd'hui de l'essentiel de l'activité de la FCS BFC. Conformément au règlement de l'ANR, la gestion financière de l'I-SITE-BFC par la COMUE implique qu'à compter de la signature de la convention définitive de financement en 2017, les trois projets IDEFI et LABEX devront être gérés de la même manière que l'I-SITE, c'est-à-dire par UBFC. Ainsi, des évolutions de la FCS sont envisagées pour 2017, en particulier par une stratégie de centrage sur une activité de fundraising, inexiste aujourd'hui et qui pourra impliquer une évolution de son statut juridique.

La création d'UBFC répond à un impératif de compétitivité pour la Bourgogne - Franche-Comté. Cette région est en effet au cœur d'un espace s'ouvrant sur la Suisse à l'est, le bassin parisien au nord-ouest, la Région Grand Est au nord-est, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sud. Pour les étudiants et le rayonnement des établissements du regroupement, développer la qualité de l'offre de formation, de la recherche, la visibilité et l'attractivité d'UBFC représentent une réelle ambition autant qu'un défi. Par rapport à la plupart des sites d'enseignement supérieur et de recherche, UBFC est multipolaire, avec une présence sur 13 sites, sur des distances pouvant aller jusqu'à 400 km pour les sites les plus éloignés entre eux. Cette dispersion, gage d'un équilibre territorial, conduit UBFC à bâtir un modèle permettant le bon équilibre entre une gouvernance intégrée et un nécessaire principe de subsidiarité. UBFC doit incarner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne - Franche-Comté en s'appuyant sur les forces et les atouts des établissements membres qu'elle fédère, à savoir une offre de formation pluridisciplinaire de qualité, en lien avec une recherche portant des domaines de spécialisation reconnus et en cohérence avec l'économie et la culture de son territoire.

La COMUE UBFC, avec les établissements membres et en collaboration étroite avec l'Etat et la Région, entend apporter des réponses aux ambitions et axes de progrès identifiés, dans une volonté partagée de développer l'excellence scientifique, le rayonnement international ainsi que le développement du territoire.

Conformément au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, UBFC porte ainsi les compétences transférées et coordonnées suivantes, qu'il s'agit de mettre en place et de consolider, en lien avec les politiques des établissements membres :

- Compétences transférées
 - portage de projets structurants pour l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté, notamment les projets PIA, impliquant ensemble des établissements membres d'UBFC (en premier lieu le projet ISITE-BFC) ;
 - définition et mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'HDR (portage des six écoles doctorales du site à compter du 1^{er} janvier 2017) ;
 - ventilation aux structures de recherche des établissements membres de la part de la dotation de fonctionnement que chacun d'eux y consacre, dans le respect des fléchages des ministères de tutelle.
 - signature de la production scientifique issue des doctorants inscrits dans les écoles doctorales d'UBFC, ainsi que des personnels des établissements membres ;
 - affichage d'une offre de formation tout au long de la vie.
- Compétences coordonnées
 - stratégies scientifiques des structures de recherche des établissements membres ;
 - édition scientifique ;
 - offre de formations des établissements membres ;
 - politique numérique en BFC ;
 - politique d'internationalisation ;
 - actions transversales relatives à la vie étudiante et aux situations de handicap ;
 - promotion de l'entrepreneuriat étudiant ;
 - politique culturelle.

Il est à noter que dans le projet partagé par les membres du regroupement, l'ENSA entendent contribuer dans son ensemble au développement des activités et missions d'UBFC et participer à part entière à la dynamique territoriale. Le caractère national multi-sites de l'ENSA peut permettre à UBFC de bénéficier de son réseau national et à l'ENSA de se nourrir des actions menées par la COMUE. Cependant, parmi l'ensemble des compétences transférées, ce caractère particulier amène quelques aménagements spécifiques, notamment le non-transfert de son école doctorale nationale à UBFC, la non-mention de son appartenance à UBFC sur son diplôme national d'ingénieur technologue Arts et Métiers (FITE) et le respect de sa politique nationale de gestion des structures de recherche appartenant au réseau de l'ENSA. Ceci induit des spécificités de l'ENSA vis à vis de compétences transférées et coordonnées au titre de la formation et de l'insertion professionnelle comme au titre de la recherche et de la valorisation.

Porté par la construction d'une dynamique de site depuis plus de dix ans, l'ambition de la COMUE UBFC est de développer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche visible, lisible, attractif, nourri par l'ensemble de sa communauté des personnels et des étudiants, tourné vers le partenariat - socio-économique, international -, irriguant le territoire, assumant pleinement ses missions de service public, visant la réussite des étudiants, et qui inscrit un développement efficient et pérenne de l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté. Notre université fédérale de recherche porte clairement l'ambition d'une position de rang mondial sur plusieurs grands domaines scientifiques, tout en favorisant l'émergence de nouveaux domaines d'excellence en recherche et en formation et la consolidation de la nécessaire pluridisciplinarité.

Ainsi, les grands enjeux stratégiques du regroupement à l'échelle du territoire Bourgogne - Franche-Comté sont :

- **1. Créer une organisation globale visible et lisible de l'ESR en BFC**
 - Concrétiser le projet ISITE-BFC, au service des ambitions du site
 - Développer la structuration académique et scientifique d'UBFC
 - Développer une cartographie claire de la recherche et de la formation à l'échelle du site
 - Soutenir les implantations territoriales existantes et développer leur identité thématique
 - Développer une forte coordination entre la recherche, la formation et la valorisation
 - Développer le collège doctoral UBFC
 - Donner une identité fédérale aux laboratoires
 - Développer une démarche qualité et des outils de pilotage communs et partagés
 - Favoriser la synergie des ressources support pour faciliter le travail de la communauté universitaire en Bourgogne - Franche-Comté
- **2. Intensifier l'excellence et l'internationalisation de la recherche**
 - Mettre en place des pôles thématiques de niveau international
 - Mettre en œuvre les outils de l'ISITE-BFC en faveur de la recherche pour accroître l'excellence du site
 - Accroître la visibilité scientifique du site (signature scientifique unique, recrutement de chercheurs prometteurs et reconnus, structuration des unités de recherche)

- Encourager l'émergence d'axes scientifiques prometteurs
- **3. Développer l'attractivité pour les étudiants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs**
 - Développer cohérence et visibilité d'une offre de formation ambitieuse et pluridisciplinaire, initiale et continue
 - Développer des pôles Enseignement-Recherche-Innovation tirant le meilleur parti des disciplines
 - Développer des partenariats internationaux stratégiques à l'échelle d'UBFC
 - Développer l'internationalisation des Masters et la mobilité internationale des étudiants
 - Mettre en œuvre des « Fellowships » grâce à l'ISITE-BFC
 - Développer un Pôle d'Ingénierie et de Management ambitieux
 - Créer un environnement stimulant pour la recherche et la formation
 - Développer les outils numériques (MOOC's, visioconférences, etc.)
 - Développer la vie étudiante et la vie des campus à travers des actions communes
 - Maintenir et développer l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire (visibilité des sites, politique de 1^{er} cycle, promotion auprès des lycées)
 - Développer les liens avec la société, par la culture scientifique et technique et des manifestations arts et sciences
- **4. Dynamiser la région en développant l'innovation, le transfert, les partenariats industriels**
 - Développer l'entrepreneuriat étudiant
 - Encourager les partenariats avec les entreprises sur la recherche et la formation, notamment par les dispositions prévues dans l'ISITE-BFC
 - Développer le doctorat en lien avec le monde socio-économique
 - Optimiser le dispositif de valorisation et de transfert de technologie
 - Expérimenter de nouvelles méthodes pour améliorer la valorisation et le transfert des résultats de recherche
 - Développer le transfert de connaissances et de compétences via la formation tout au long de la vie

La COMUE doit assurer de manière efficiente l'ensemble des missions qui lui sont confiées. En outre, le développement d'UBFC passe par une appropriation pleine et entière par l'ensemble de la communauté, en considérant comme majeur l'enjeu de la création d'un véritable sentiment d'appartenance à UBFC.

Il est enfin à noter que, parallèlement au présent contrat de site, une convention d'objectifs et de moyens sera rédigée avec la Région Bourgogne - Franche-Comté, à sa demande. Elle sera cohérente avec le contrat de site Etat, autant qu'avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne - Franche-Comté, qui se décline en trois ambitions, totalement en phase avec les enjeux de la politique de site :

- amplifier le rayonnement et l'attractivité du potentiel scientifique,
- favoriser le continuum de la connaissance à la compétitivité des territoires,
- améliorer la réussite des étudiants.

Elle permettra ainsi de contribuer à la structuration scientifique du site (recherche et formation initiale et continue, interdisciplinarité), de soutenir l'excellence, notamment à travers un soutien à l'I-SITE, mais également de soutenir l'émergence de nouvelles thématiques de recherche (comme le fait d'ailleurs également l'I-SITE), l'international (mobilités entrantes et sortantes), le doctorat, la valorisation, la vie étudiante et la politique culturelle.

1. Stratégie Formation-Recherche-Transfert

En septembre 2016, UBFC est apparue pour la première fois dans le classement TIMES HIGHER EDUCATION Ranking 2016, entre la 501^{ème} et la 600^{ème} places.

1.1. Analyse stratégique

Depuis plusieurs années, les partenaires ont initié l'intégration de leurs activités de recherches de formation et d'innovation : instauration d'une SATT unique - SATT Grand Est -, du réseau Polytechnicum d'écoles d'ingénieurs et de management, projets PIA communs, création de 10 programmes conjoints de master de sciences humaines, de sciences de la vie et de sciences naturelles, constitution de réseaux BFC dans des domaines scientifiques et technologiques spécifiques (GIS Agrale, pôle Gérontologie, GIE Pharm'Image, UNIRE, Fuel Cell Lab).

La dispersion géographique d'UBFC permet une couverture territoriale appréciée de la population. Elle s'explique par le lien solide qui existe entre les programmes de recherche et l'industrie locale, une caractéristique qui est à préserver. Au vu des distances importantes séparant les divers campus, la construction d'une gouvernance intégrée passe par la mise en place d'un niveau de subsidiarité approprié et un déploiement d'une politique numérique adaptée.

Le projet ISITE-BFC représente un accélérateur majeur de ce développement et tout sera mis en œuvre pour que ses jalons soient respectés et il s'intègre totalement dans la politique de site. L'I-SITE ne représente toutefois pas l'intégralité des forces de l'ESR du regroupement et il s'agira de maintenir à la fois la pluridisciplinarité du site, en même temps qu'une présence forte des trois cycles universitaires et leur implantation sur le territoire. Ceci se traduira par la structuration académique d'UBFC, qui doit considérer l'ensemble des forces du site.

1.2. Projet ISITE-BFC

Par le projet ISITE-BFC, UBFC entend accroître sa réputation internationale à travers trois domaines d'excellence stratégiques présentés en figure 1 et correspondant à ses points forts actuels : physique/chimie, micro/nanotechnologies, robotique, biologie appliquée, sciences agro-alimentaires et environnementales, recherche médicale, psychologie cognitive, sciences du mouvement, avec des contributions notables des sciences humaines et sociales. Il s'agit également de faire émerger des points forts pour le futur, disciplinaires et interdisciplinaires.

Il est ainsi à noter qu'outre les « sciences dures » et les sciences médicales, les sciences humaines et sociales sont présentes dans chacun des trois domaines.



Figure 1. Les trois domaines prioritaires de l'ISITE-BFC.

Le coordinateur du projet ISITE-BFC, Alain Dereux, est à ce titre vice-président d'UBFC délégué à la coordination de l'ISITE-BFC. La gouvernance du projet lui est spécifique. Elle est représentée en figure 2.

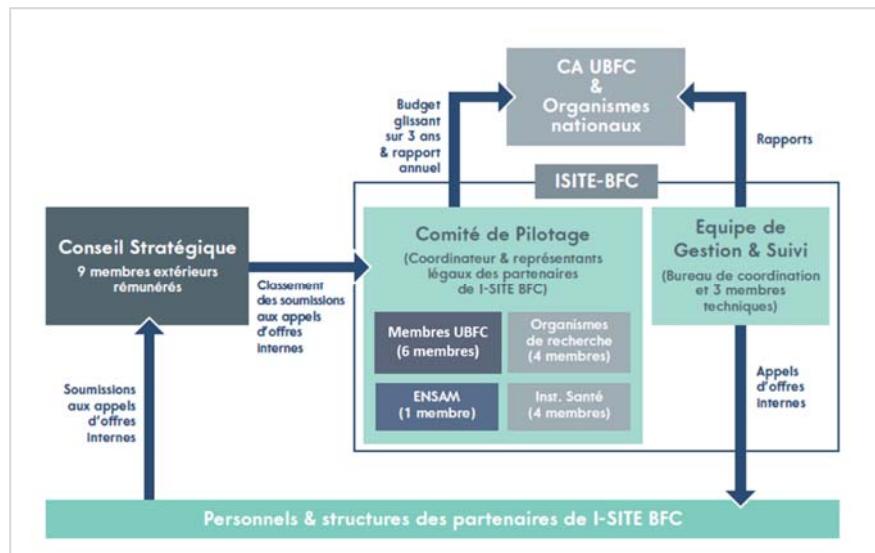


Figure 2. Gouvernance de l'ISITE-BFC.

La convention de préfinancement relative à l'I-SITE, étudiée conjointement avec l'ANR et le CGI, a été votée au conseil d'administration d'UBFC en juillet 2016. Elle est assortie d'un financement de 5 M€. Les premiers appels à projets ont été lancés dès septembre 2016, pour un démarrage des projets sélectionnés en février 2017 (et en septembre 2017 pour les masters sélectionnés). Leurs natures sont les suivantes :

- Projets de formation
 - Masters en anglais,
 - Master en intelligence économique & lobbying,
 - MOOC's.
- Projets de recherche
 - Projets interdisciplinaires,
 - Projets blancs,
 - UBFC Junior Fellowship.
- Projets conjoints ISITE-BFC/Industries.

La convention de préfinancement comporte également des feuilles de route à 12 mois, engageant fortement à la fois l'ensemble des partenaires de l'I-SITE et UBFC sur des jalons précis. Concernant UBFC, il s'agit notamment de déployer la signature de la production scientifique des membres comportant la mention « Univ. Bourgogne Franche-Comté », de développer la visibilité et le sentiment d'appartenance à UBFC via la signalétique sur les sites, les outils de communication papier et numériques, ainsi que de gérer les contrats de recherche H2020 et ANR à UBFC (ce dernier point impliquant qu'UBFC devienne cotutelle des laboratoires). Une évaluation externe à un an, soit en avril 2017, permettra de vérifier l'atteinte des premiers objectifs.

Les principaux jalons prévus dans le projet, qui sont des enjeux majeurs de la politique de site, sont décrits dans le tableau suivant.

Work package	Action	Jalon à 4 ans	Jalon à 10 ans
WP1. Gouvernance du projet & gestion de haute qualité	Rapport du projet	Un rapport par an	Un rapport par an
	Lancement des appels d'offre en interne	8 appels/an	Mise à jour du plan en 2019
WP2. Recherche	Attraction des chercheurs internationaux talentueux dans les trois domaines prioritaires	6 juniors, 3 seniors, 1 coach	15 juniors, 7 seniors, 3 coach

	Fellowships pour EC-CH emblématiques d'UBFC	6 juniors, 9 seniors	9 juniors, 12 seniors
	Investissements de recherche stratégiques		
	Projets de recherche interdisciplinaires	20	50
	Projets de recherche ouverts	20	50
WP3. Attractivité pour les étudiants internationaux et excellence de la formation	Masters recherche en anglais	10 programmes de master délivrés essentiellement en langue anglaise	70 % des masters orientés recherche
	Master international commun et mobilité externe	3	9
	Formation intensive d'étudiants talentueux d'UBFC	30 étudiants	120 étudiants
	Alliances internationales avec des écoles doctorales	3	9
	Octroi de bourses a des étudiants talentueux internationaux	80 étudiants	160 étudiants
	Cours de master par des chercheurs internationaux renommés	24	60
	Organisation d'évènements avec les anciens élèves internationaux	1 ^{er} évènement	1 évènement/an
	Développement d'applications E-Talent (IDEFI TalentCampus)	2 applications	6 applications
	Cyber-enseignement (systèmes numériques innovants)	Atteint	Mis à jour
	Introduction d'enseignement sur la créativité en licence/master	6 cours	15 cours
WP4. Impact socio- économique	Démarche qualité des pratiques pédagogiques	10 programmes	70 % des masters orientés recherche
	Création de master / diplômes d'ingénieurs validés par l'industrie	3	6
	Délivrance de diplômes d'ingénieurs/de doctorat et de MBA combinés	15/an	30/an
	Création d'un master en Intelligence économique et lobbying	Atteint	Sans objet
WP3, 4	Projets conjoints Industrie-ISITE	4	12
	Création d'un grand portail Internet de formation continue de BFC	Atteint	Mis à jour
WP5. Développement international	Promotion de la marque UBFC dans les conférences internationales	4 stands UBFC/an	6 stands UBFC/an
	Service d'accueil international UBFC personnalisé	Contrôle annuel de la qualité sur la base des retours d'expérience des utilisateurs	
WP6. Dynamique de vie de campus	Octroi d'une carte d'accès multiservice a l'ensemble des personnels et des étudiants	Atteint	Mis à jour

	Mise en place d'un réseau datacom à l'échelle d'UBFC	Atteint	Mis à jour
	Promotion de l'image UBFC et soutien aux associations d'étudiants	Mis à jour	Mis à jour

Le projet I-SITE inscrit pleinement la trajectoire d'UBFC dans l'émergence d'une université fédérale de recherche. A titre d'exemple, en 2017, UBFC devra être partie prenante de la stratégie de recherche et de la contractualisation des laboratoires avec les organismes de recherche du site ; l'inscription des étudiants se fera au moyen d'un guichet internet unique. En 2017, UBFC assurera des masters en anglais et, en 2018, des licences à haut taux d'encadrement.

L'ISITE-BFC constitue ainsi une partie très importante, bien que non exclusive, du projet d'UBFC. En effet, le cahier des charges de l'appel d'offres IDEX/ISITE du PIA nous a conduit à définir une « université cible ». Les établissements ont d'un commun accord désigné UBFC comme l'« université cible » du site BFC.

Avec toutes les précautions nécessaires, l'Université de Cambridge a été utilisée comme étalon dans le dossier I-SITE pour exprimer l'objectif d'UBFC d'évoluer en université fédérale à activité de recherche intense dont les caractéristiques à 10 ans sont résumées ci-dessous :

1. Les établissements autonomes, membres d'UBFC, possèdent leurs propres dotations financières et en emplois, et propriétés immobilières.
2. Chaque établissement membre d'UBFC nomme son propre personnel enseignant/enseignant-chercheur².
3. UBFC s'est dotée d'une stratégie de spécialisation de chacun de ses sites dédiés à des activités de recherche et de formation. Des stratégies cohérentes de ressources humaines et de formation en seront dérivées.
4. Une politique fédérale de ressources humaines permettra une redirection (10%) du personnel enseignement/recherche vers les trois domaines prioritaires d'ISITE-BFC.
5. Le recrutement du personnel non permanent d'UBFC embauché sur les projets qui y sont gérés est organisé en publiant les offres sur les sites internationaux des domaines concernés, en conformité avec les normes internationales.
6. Chaque personnel enseignant-chercheur est rattaché à un laboratoire du regroupement.
7. Plusieurs laboratoires d'UBFC rassemblent des personnels de divers membres d'UBFC.
8. Les projets de recherche européens et ANR et les personnels de recherche non titulaires embauchés sur ces projets (post-doctorants et doctorants par exemple) sont gérés par UBFC ou par un organisme national de recherche.
9. Les relations entretenues avec les organismes de recherche nationaux et les autorités régionales et nationales sont coordonnées par UBFC, sans qu'elles soient exclusives.
10. L'inscription centralisée des étudiants via le portail Internet UBFC est complétée par une affiliation à un membre d'UBFC.
11. Le sceau d'UBFC, apposé aux diplômes portés régionalement, comporte la référence à UBFC et à l'établissement membre d'UBFC gérant la formation en question.
12. Le doctorat unique délivré par UBFC est opérationnel depuis 2017.
13. Des formations de licence à taux d'encadrement renforcé (comprenant également des disciplines autres que celles des domaines prioritaires d'ISITE-BFC) sont en place.
14. Les programmes de masters orientés recherche sous-tendant les domaines prioritaires d'ISITE-BFC sont organisés/délivrés par UBFC en anglais.
15. La valorisation des résultats de la recherche d'UBFC a lieu dans le cadre des structures existantes, intégralement contrôlées par certains partenaires d'ISITE-BFC ou dont des actions sont détenues par des partenaires d'ISITE-BFC.

² A noter que les enseignants-chercheurs relevant du ministère en charge de l'agriculture, ainsi que les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires sont nommés par arrêté ministériel.

Pour épouser cette trajectoire, les conseils d'administration des établissements ont voté les engagements suivants avant la soumission en octobre 2015 du projet I-SITE amendé.

- 1) **Université cible** : Université Fédérale de Recherche UBFC.
- 2) **Engagements pour 2017 concernant les « pôles » UBFC**

le terme de « pôle » n'étant pas contractuel et pouvant évoluer ; il est utilisé ici, mais désigné sous le terme de « divisions » dans la version anglaise du document :

- les pôles UBFC coordonnent la rédaction des profils des postes d'enseignants-chercheurs redéployés vers les 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC (10 % des postes vacants de tous les membres d'UBFC) : ils font des propositions aux CAC et CA des établissements membres ;
- les pôles UBFC mettent en place une Démarche Qualité dans les domaines suivants : (i) l'évaluation des formations accréditées UBFC ; (ii) les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs des corps des professeurs et MCF des universités. Les critères de composition des comités de sélection sont proposés aux CAC/CA des membres de la COMUE UBFC par les pôles UBFC selon des règles communes à définir. Les CA ont le pouvoir de décision sur les postes appartenant à leurs établissements respectifs, en acceptant ou en modifiant les propositions formulées par les pôles UBFC.

- 3) **Signature scientifique unique UBFC**, maintenant observable dans Web of Sciences depuis juillet 2015.

- 4) **Engagement pour contractualisation avec les organismes de recherche en 2017 :**

- vis-à-vis des organismes nationaux de recherche CNRS, INRA et INSERM, UBFC est contractant principal ; les membres de la COMUE apparaissent comme partenaires associés, cosignataires de ces contrats avec des droits et devoirs.
- UBFC est le signataire principal du contrat qui comprend des chapitres spécifiques à chaque membre de la COMUE qui signe le chapitre le concernant.

- 5) **Inscription centralisée des étudiants à travers un portail internet unique opérationnel en 2017.**

- 6) **UBFC seule habilitée à délivrer le diplôme de docteur et HDR en BFC** : décision prise en 2015 qui entrera en vigueur en 2017 (engagement déjà pris dans le dossier de présélection).

- 7) **A partir de 2016**, tous les diplômes mentionneront que l'institution actuellement autorisée à délivrer les diplômes est un « Etablissement membre d'Université Bourgogne Franche-Comté ».

- 8) **A partir de 2018**, UBFC délivre des diplômes de niveau master, organisés en langue anglaise, financés par ISITE-BFC et concernant les disciplines des 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC. Par ailleurs, des transferts d'accréditations de masters en anglais des établissements vers UBFC auront lieu parmi une liste de masters possibles (au-delà des domaines prioritaires d'ISITE-BFC), après vote dans les conseils des établissements.

- 9) **Les établissements s'engagent à faciliter la mise en œuvre des formations créées par UBFC**, c-à-d :

- inscrire dans la fiche de service de leurs personnels les charges d'enseignement liées à d'éventuelles interventions dans les formations d'UBFC ;
- faciliter l'accès à des ressources de leur établissement (lieux pour enseignement, conférences ou autres manifestations scientifiques ; accès à des services : communication, information, juridique, relations internationales, etc.)

Sans qu'UBFC soit exclusif à l'ISITE-BFC, ce projet se doit d'avoir de réels effets structurants et transformants, en développant la dimension internationale en recherche et en formation de l'université fédérale UBFC, en favorisant les synergies, l'interdisciplinarité, l'émergence de nouveaux domaines d'excellence (notamment par l'effet de levier des projets blancs et interdisciplinaires) et en développant l'impact socio-économique.

1.3. Formation

Une offre de formation concertée entre établissements.

Afin de maintenir une offre pluridisciplinaire de formation sur le site BFC, le regroupement s'appuiera sur la complémentarité des offres de formation présentes sur l'ensemble du territoire : les deux universités pluridisciplinaires avec santé, l'université de technologie et l'ensemble des écoles d'ingénieurs et de management. Les écoles, l'UTBM et les IAE coordonneront également leur stratégie dans le cadre d'un pôle d'Ingénierie et de Management en cours de finalisation.

Afin de favoriser la lisibilité de l'offre de formation et d'accroître la synergie formation-recherche-valorisation, la réalisation d'une cartographie de la formation à l'échelle du site a été initiée avec les établissements membres. L'objectif est d'apporter une meilleure visibilité des parcours de formations, tout en constituant une base de données

et une information complète et structurée à l'échelle du site, à la fois pour les étudiants et pour les acteurs du monde socio-économique, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle.

La cartographie de la formation constituera en outre un outil collectif de concertation et d'aide à la décision, contributif de l'attractivité de l'offre et de l'évolution des formations. Elle répondra à plusieurs enjeux : synergie des forces et des potentiels, structuration des programmes permettant le choix et la construction de parcours d'études (y compris cofinancés par l'ISITE-BFC), valorisation d'outils communs (innovation pédagogique, orientation, dispositifs de réussite, valorisation des compétences, harmonisation du calendrier universitaire, modalités de contrôle des connaissances, etc.), facilitation des passerelles et mobilités inter-établissements, démarche qualité.

L'articulation des niveaux L-M-D sera également favorisée pour permettre une meilleure jonction entre les niveaux licence et master puis master et doctorat. L'enjeu est de développer l'accessibilité des formations de masters et de doctorat pour accroître d'une part le nombre des diplômés M et D sur le site et pour valoriser, d'autre part, les niveaux plus élevés de compétences opérationnelles et scientifiques acquises par les diplômés. Un focus réel, à tous les niveaux L, M et D, sur la diversité des pratiques et des métiers associés à la recherche constitue un levier important au service de cet enjeu.

Une structuration de l'offre de formation favorisant les liens formation-recherche-valorisation

A travers sa structuration notamment, la COMUE s'attachera à coordonner l'offre de formation du site en cohérence avec la politique de recherche, afin de renforcer le lien entre ces deux missions.

Chaque université membre de la COMUE UBFC a déjà réalisé un travail important pour structurer son offre de formation pluridisciplinaire, à travers la définition de champs de formation, construits en cohérence avec sa cartographie scientifique.

Ce travail de structuration de l'offre de formation doit être à présent mené à l'échelle du site : voir structuration académique en section 2.

Une offre de masters visible, concertée et emblématique des forces des établissements

Le développement de masters internationaux essentiellement en langue anglaise, portés par UBFC et opérés par les établissements membres, est d'ores et déjà en cours à travers un appel à projets de l'ISITE-BFC, afin de répondre à l'objectif d'internationalisation et d'attractivité du site. C'est un axe stratégique fort de la politique de site. En parallèle et en concertation avec les établissements membres, la COMUE pourra être le lieu du développement d'une politique partagée et volontariste de portage de formations permettant d'accroître encore la cohérence et la visibilité de la formation à l'échelle du site BFC. En ce sens, il pourrait être envisagé, avec un vote favorable des instances des établissements concernés, que soient portés à l'échelle de la COMUE différents types de formations, selon des finalités spécifiques et complémentaires :

1. des formations très transversales susceptibles d'attirer des étudiants d'horizons disciplinaires très variés (ex : intelligence économique, innovation et entrepreneuriat) ;
2. des formations co-acréditées entre plusieurs établissements ;
3. des formations à faibles effectifs, soit parce qu'elles sont en phase de décollage ou parce qu'elles sont nécessaires pour maintenir la diversité de l'offre de formation régionale, qui pourront se développer et être maintenues grâce à la coordination de plusieurs établissements membres.

Lier la formation continue et la formation initiale et afficher une formation tout au long de la vie

Les établissements membres d'UBFC ont mis en œuvre avec succès un grand nombre de programmes de formation continue. La coordination entre les divers services de formation continue constitue un moyen d'assurer une offre cohérente sur la totalité du territoire de BFC et d'en amplifier l'impact. Plusieurs projets, financés dans le cadre du PIA, existent et assurent déjà une forte visibilité du site sur ces sujets : « Cité de l'Alternance », projet « INNOVENTE IDEFI », projet IDEFI TalentCampus. Au-delà de ces actions, il s'agira de développer et d'afficher la formation tout au long de la vie (FTLV) afin de relier davantage la formation initiale et la formation continue. La FTLV constitue un véritable enjeu pour les établissements du site BFC. En accord avec ses statuts, UBFC proposera un affichage cohérent de l'ensemble des actions sur le site BFC pour les valoriser et les rendre encore plus visibles. Un groupe pilote se structurera à l'échelle du site, permettant de proposer une démarche pour articuler les différents niveaux de formation (formation initiale, reprise d'études, formation continue, alternance, VAE, modularisation, formations courtes qualifiantes). Les établissements membres ont ainsi répondu ensemble à l'Appel à manifestation d'Intérêt Pilotes FTLV du MENESR en décembre 2016 par un projet porté par la COMUE, afin de donner toute sa place à un modèle de formation

tout au long de la vie à l'échelle du site BFC, par une meilleure coordination de l'ensemble de ses acteurs. Ce projet est lauréat et constitue, outre l'ISITE BFC, un second projet structurant du site.

Développer la réussite des étudiants et l'attractivité des formations

Selon plusieurs indicateurs - Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2015, STRATER 2016 -, la population étudiante en BFC affiche des taux de réussite au baccalauréat plus élevés que la moyenne nationale (+0,2 % en 2014), mais la poursuite d'études post-bac reste inférieure à la moyenne nationale (-2 % pour la même année). En outre, de nombreux bacheliers quittent la région vers d'autres grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Strasbourg). Si les chiffres indiquent pour la région une bonne attractivité pour le niveau L et M, en particulier en Bourgogne, elle n'est pas suffisante pour combler les départs.

Afin de porter haut une politique de réussite de l'étudiant et d'attractivité des formations, le regroupement pourrait construire un projet PIA3 en 2017, afin de répondre en particulier à trois objectifs majeurs :

1. favoriser la réussite des étudiants au niveau L,
2. développer l'attractivité des filières et le lien L-M,
3. concourir à une meilleure adéquation avec les marchés d'emploi, en particulier du territoire.

Sur la base d'un diagnostic des actions déjà mises en œuvre dans les établissements, il s'agira de co-construire un programme stratégique global coordonnant plusieurs axes : développer un meilleur continuum Bac-3/Bac+3, favoriser une meilleure orientation des lycéens/étudiants (visibilité des parcours de formation, passerelles entre parcours), développer la connaissance du tissu économique et social et les relations avec les acteurs économiques et sociaux, favoriser l'insertion professionnelle, améliorer les conditions de vie étudiante et lutter contre les inégalités, développer la formation par la recherche. L'innovation pédagogique devra également être un vecteur de transformation des pratiques, notamment à travers la mise en place de nouvelles technologies numériques.

MOOCs et SPOCs

Le regroupement développera des formations en ligne ouvertes à tous (*Massive Open Online Course*, MOOC et *Small Private Online Courses*, SPOC), ainsi que d'autres formes d'apprentissage numérique de haute qualité, pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et sa visibilité internationale. Des MOOCs seront notamment développés dans le cadre de l'ISITE-BFC.

Une politique doctorale ambitieuse

La définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'habilitation à diriger des recherches seront transférées à UBFC en 2017. Le diplôme de doctorat UBFC sera ainsi le seul diplôme de doctorat délivré aux étudiants de Bourgogne - Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2017. Il en est de même pour l'HDR. Les contrats doctoraux d'Etat seront également établis à UBFC, par transfert de la masse salariale correspondante.

UBFC porte à partir de janvier 2017 l'accréditation de six écoles doctorales pluridisciplinaires couvrant l'ensemble des thématiques scientifiques du regroupement : « Environnements-Santé », « Carnot-Pasteur », « Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques », « Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique », « Lettres Communication Langues Arts », « Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps ». Ces écoles doctorales impliquent 54 laboratoires de recherche dont 21 UMR à ce jour (15 CNRS, 3 INSERM, 3 INRA) et 2 Maisons des Sciences de l'Homme. Elles verront leur périmètre s'agrandir avec l'intégration de deux nouveaux laboratoires ; le Ceren, laboratoire de BSB et le LaBoMaP, laboratoire de l'ENSAM Cluny.

Ces écoles doctorales sont associées et rassemblées autour d'un collège doctoral qui remplira des missions multiples et aura pour objectif de mettre en place une politique doctorale commune afin de favoriser la mutualisation des moyens (en matière de formations doctorales en particulier), l'harmonisation des procédures d'encadrement et de suivi de thèse, l'aide à l'insertion professionnelle des docteurs et à l'évolution de leur carrière de chercheur, la répartition des contrats doctoraux d'Etat, la promotion du doctorat, les actions en faveur de la mobilité internationale des doctorants, l'offre de formations et les pratiques en matière de formation doctorale sur l'ensemble des sites d'UBFC, l'attractivité du doctorat d'UBFC, la formation des directeurs de thèse.

Le recrutement des doctorants et l'autorisation d'inscription à l'HdR seront suivis avec attention. **L'ambition d'UBFC, convaincue de l'enjeu sociétal que cela représente, est d'augmenter le nombre de doctorants sur le site.** L'un des leviers sera le développement de thèses en partenariat avec le monde socio-économique, pour tous les grands domaines disciplinaires. Il est à noter que l'alliance des sciences de l'ingénieur et du management, concrétisée dans le Pôle d'Ingénierie et Management en cours de création au sein d'UBFC, sera l'un des vecteurs à mobiliser pour déployer des thèses dans les milieux économiques, y compris en sciences humaines et sociales.

La formation doctorale est dans ce cadre au cœur des priorités d'UBFC, qui souhaite développer une politique doctorale ambitieuse, exigeante, tournée vers la réussite et le soutien aux doctorant(e)s. La formation doctorale constitue un enjeu du développement, de la visibilité et du rayonnement d'UBFC mais aussi un enjeu fondamental de formation des jeunes chercheurs.

La politique doctorale d'UBFC se fixe ainsi plusieurs objectifs au cours du prochain contrat :

1) *La mise en place d'une formation doctorale exigeante*, tant disciplinaire que transversale.

2) *Une plus grande attractivité du doctorat*, en particulier par une série d'actions tant au niveau des premiers cycles qu'au niveau des lycées.

3) *l'internationalisation de la formation* : UBFC porte l'ambition d'une formation internationale pour ses écoles doctorales. Il s'agira à travers de conforter la dimension internationale des écoles doctorales, de favoriser la mobilité internationale des doctorants et de contribuer à développer la coopération scientifique. Il est à noter qu'UBFC constitue actuellement un dossier Erasmus +.

Une des missions des ED et du collège doctoral sera dans ce sens d'apporter une ouverture européenne et internationale, par la promotion des cotutelles ; des codirections internationales et le label doctorat européen. Un appui essentiel du développement international est le projet ISITE-BFC, avec plusieurs leviers :

- *La constitution d'alliances internationales avec des écoles doctorales* étrangères seront recherchées et constitueront le cadre de codirections/cotutelles de thèses, réservées aux meilleurs étudiants des établissements partenaires et pour lesquels l'ISITE-BFC consacrera un quota d'allocations doctorales.
- *L'octroi de bourses aux étudiants internationaux talentueux*. La mobilité entrante des étudiants de doctorat sera encouragée par une procédure qui visera à attirer en master les étudiants internationaux talentueux. Des opportunités de stages de recherche dans les laboratoires du site leur seront offertes, ainsi qu'un accès aux ressources des plateformes scientifiques et techniques.

4) *la valorisation socio-économique* : l'ouverture au monde socio-économique constitue un enjeu considérable. Elle sera recherchée en particulier à travers le développement des thèses CIFRE, encore trop peu nombreuses sur le site. La création de *Double cursus Doctorat/MBA* est également envisagée afin d'améliorer l'employabilité des docteurs au sein des entreprises et stimuler la création/reprise d'entreprises. La sensibilisation et la formation des doctorants à l'entrepreneuriat étudiant sera enfin développée à travers les actions et les programmes PEPITE.

5) *Le développement d'un réseau d'alumni*, essentiel pour notre rayonnement.

PEPITE

Le projet PEPITE, labellisé en mars 2014, s'inscrit depuis un an dans la COMUE UBFC, qui est un cadre adapté à un tel projet transversal. Le PEPITE s'appuie maintenant sur des moyens humains dédiés, avec le recrutement d'un chef de projet fin 2015 puis d'un deuxième prévu en 2017, un enseignant-chercheur chargé de mission et des responsables de formations et référents actifs dans les établissements. **UBFC amplifie donc son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.**

Les actions menées sont en développement, avec environ 4000 étudiants sensibilisés en deux ans, 1000 étudiants formés, une carte de formations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation qui comporte deux DU, une LP et deux Masters. La communauté des étudiants entrepreneurs est maintenant active avec 4 étudiants entrepreneurs en 2014, 16 en 2015, 30 en 2016. L'année 2017 sera celle d'un maquettage élargi et du déploiement d'une offre adaptée pour les écoles doctorales.

Le PEPITE BFC privilégie l'implication des étudiants dans l'émergence d'activités innovantes et utiles au développement du territoire, venant en appui aux entreprises, collectivités locales, pôles de compétitivité et acteurs régionaux. En 2015/2016, plus de quarante partenaires ont été impliqués dans des actions transversales. Plusieurs actions sont menées en cohérence avec la stratégie régionale d'innovation, notamment des projets tels que FoodTech à Dijon et HealthTec à Besançon, labellisés FrenchTech.

Campus des métiers et qualifications

En janvier 2016, le MENESR a labellisé le premier campus des métiers et des qualifications de Bourgogne - Franche-Comté. Nommé « Mobicampus », il concerne l'automobile et les mobilités du futur. Mobicampus est basé sur les compétences des lycées, centres de formation d'apprentis, organismes de formation initiale et continue, universités, celles des laboratoires de recherche publics et privés présents sur le bassin de Montbéliard et Belfort, auxquels sont associées des entreprises partenaires. Cinq autres projets de campus des métiers et des qualifications ont également été déposés en septembre 2016 en Bourgogne - Franche-Comté. UBFC contribuera au développement de ces campus, qui constituent également un élément fort de la politique Bac-3 / Bac+3. Il est important de noter que ces projets visent

une diversification des métiers tant au niveau industriel que tertiaire, afin de répondre aux besoins de qualifications dans l'industrie, la construction, les services, le numérique, les activités de création et de design.

1.4. Recherche

La recherche du site est opérée par 57 laboratoires (23 UMR, 34 EA), 2 USR CNRS (MSH Dijon et MSHE Besançon), 1 OSU et 3 fédérations de recherche. 280 chercheurs permanents, issus des CNRS, Inra, Inserm, Inrap, EFS, BRGM, IFSTTAR, concourent au sein d'UMR, à l'activité de recherche du site.

En 2014, des réflexions concertées conduites par les six établissements fondateurs de la COMUE, conjointement avec les organismes de recherche et les établissements de santé, les directeurs de laboratoire et de structures de recherche, ont amené à identifier six domaines d'excellence scientifique, interdisciplinaires par essence. Ils représentent la signature scientifique d'UBFC :

- Territoires, environnement, aliment,
- Matériaux avancés, photonique, microtechnologies, systèmes intelligents intégrés,
- Transports, véhicule, énergie,
- Santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire,
- Apprentissage, santé, vulnérabilité,
- Patrimoine, sociétés et dynamique territoriales.

Ces domaines sont par ailleurs cohérents avec les axes de spécialisation intelligente RIS3 de la Région BFC qui sont, du fait de la création récente de la Région, l'ensemble des RIS3 des deux anciennes Régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les domaines stratégiques de la RIS3 de Franche-Comté sont :

1. Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité,
2. Véhicules économies en ressources,
3. Les microtechniques et les marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie, etc),
4. Les microsystèmes,
5. Les produits alimentaires durables du terroir,
6. Intégration et efficacité des systèmes énergétiques,
7. Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociaux,
8. Santé.

Ceux de la Bourgogne sont :

1. Qualité de l'environnement, des aliments et des alimentations au service du bien être des consommateurs,
2. Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées,
3. Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique,
4. Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés,
5. Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.

Il convient ici de rappeler qu'un des objectifs majeurs d'UBFC est de coordonner les activités de recherche du site, ainsi que le montage de projets structurants à cette échelle. Il s'agit là d'un point clé de la politique de site. Certains de ces objectifs ont d'ailleurs été clairement exprimés dans le projet ISITE-BFC.

La démarche que nous adoptons s'inscrit à la fois dans le soutien et le renforcement de la recherche du site et dans son renforcement. Les grands axes de la stratégie sont décrits ci-dessous.

Cartographie thématique des activités de recherche en BFC est en cours de réalisation. Cette cartographie permettra de recenser l'ensemble des laboratoires, leurs thématiques de recherche, les sections CNU impliquées dans les activités de recherche de BFC. Elle est indispensable pour disposer d'une vision complète de la recherche et d'envisager des renforcements, des croisements fructueux. Elle se veut également dynamique pour repérer les thématiques en émergence, mais aussi anticiper les potentiels à mobiliser pour anticiper et saisir les évolutions et les défis.

Structuration de l'espace BFC. UBFC coordonnera une politique de recherche ambitieuse pour le site BFC, par des actions de structuration permettant de faire jouer les synergies entre les sites de BFC qui concourent au développement d'une même discipline ou d'un même domaine, ainsi que les synergies entre diverses disciplines présentes sur le site au service d'enjeux sociaux. Ces actions ont débuté avec le portage et la gestion du projet ISITE-BFC, qui permettra de renforcer les points forts du site. Cet effort devra être poursuivi sur le long terme : UBFC devra susciter le dépôt de projets structurants d'envergure destinés à soutenir une politique de recherche spécifique et ambitieuse pour le site.

Pour cela, il faudra identifier toutes les synergies qui peuvent être développées dans l'espace BFC afin de rassembler les équipes concernées autour de défis sociétaux auxquels peut efficacement répondre le site, développant ainsi des spécificités reconnues et émergentes. L'identification de ces synergies pourra conduire à terme à des restructurations des laboratoires de recherche permettant d'assurer une meilleure cohérence des activités et donc un meilleur impact de la recherche effectuée dans l'espace BFC.

Suivi des laboratoires. Bien que les personnels permanents des laboratoires restent affectés dans les établissements-membres, les activités des structures de recherche - pour des questions de visibilité de site - devront être coordonnées au niveau fédéral.

- En particulier, le site BFC doit être reconnu comme ayant la volonté de garantir un niveau de qualité élevé de ses activités de recherche. Pour cela des normes concernant la qualification des résultats de recherche seront élaborées par le regroupement, pour permettre de garantir le niveau de qualité souhaité. Il s'agira bien de mesurer la qualité des résultats de recherche plutôt que leur quantité en utilisant des indicateurs privilégiant la mesure d'impact plutôt que des indicateurs quantitatifs. De même ce sont les licences d'exploitation qui permettront de qualifier un brevet plutôt que le brevet lui-même.
- En outre, les recrutements de personnels de recherche (enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche ou doctorants) devront être encadrés par des normes exigeantes (élaborées collectivement à l'échelle du regroupement) pour garantir un niveau élevé de recrutement. Par ailleurs, l'exorecrutement sera privilégié.
- Enfin, les pratiques de management des laboratoires du site BFC seront autant que possible harmonisées afin de se conformer à des standards internationaux.

Indicateurs. Le pilotage des activités doit se baser sur des **indicateurs-clés**. Une grille d'indicateurs, qui prendra en compte les spécificités des grands domaines de recherche, sera élaborée et fera l'objet d'une **fiche de caractérisation** renseignée annuellement par les laboratoires. Ces indicateurs permettront de constituer une base de données partagée mise à disposition via internet de tous les établissements-membres d'UBFC. Cette base de donnée devra être conçue pour être compatible avec celle des organismes de recherche associés au site BFC de manière à pouvoir partager des données avec eux.

Crédits récurrents des laboratoires. L'évaluation des activités et des résultats scientifiques des laboratoires permettra d'optimiser la ventilation des crédits récurrents en la rendant plus objective et vertueuse (avec une incitation à augmenter le niveau de qualité des recherches effectuées). Les modalités de répartition seront discutées, définies et transparentes afin que chaque laboratoire puisse se les approprier. Ces modalités devront respecter le fléchage ministériel des crédits récurrents émanant du ministère en charge de l'agriculture.

Portage des contrats publics de recherche des laboratoires. En accord avec les établissements-membres de la COMUE, il est prévu qu'UBFC se charge de porter les contrats publics de recherche ANR et H2020 de l'ensemble des laboratoires de l'espace BFC, sauf ceux portés par les organismes nationaux cotutelles lorsqu'il s'agit des UMR. Ceci se fera en maintenant le circuit de gestion habituel des contrats dans les laboratoires, les composantes, les établissements, par un accès des gestionnaires au système d'information d'UBFC. Ainsi, outre l'I-SITE et dans les conditions mentionnées, UBFC portera les contrats ANR et H2020 nouvellement obtenus à partir de 2017. Dans le cas où un organisme aurait la volonté de mettre en place un mandat de gestion unique avec ses partenaires, une solution appropriée sera étudiée.

Gestion des personnels de recherche non-permanents. Avec l'accord de ses membres, il est prévu que les contrats de travail des doctorants de l'espace BFC seront gérés par UBFC. Les contrats de travail des autres personnels non-permanents (enseignants-chercheurs contractuels, ingénieurs, techniciens et administratifs) recrutés sur les contrats de recherche gérés par UBFC seront également portés par UBFC.

Plateformes techniques de recherche. Dans le cadre de sa mission de coordination, UBFC pourra se charger d'un recensement des plateformes, des équipements et des ressources associées et pourra conduire des actions d'affichage et de visibilité.

1.5. Valorisation et partenariats économiques

D'une importance majeure, la valorisation et le partenariat économique font pleinement partie des ambitions et du projet du regroupement.

La SATT Grand-Est, dont 42,8 % des actions sont détenues par des partenaires de l'ISITE-BFC, gère un capital-risque de 60 M€, dans le but d'accélérer le transfert de technologies. Elle couvre la Bourgogne - Franche-Comté, la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Les actionnaires de la SATT sont : l'uB, l'UFC, l'UTBM, l'ENSMM, AgroSup Dijon, l'Université de Lorraine, le CNRS, l'UTT, l'Inserm, la Caisse des dépôts. Ses activités de détection, maturation, protection de la propriété intellectuelle, concernent principalement les quatre grands domaines de compétences suivants :

- TIC et nano-techniques,
- Matériaux, procédés et chimie,
- Santé et dispositifs médicaux,
- Agrosciences, ressources naturelles et environnement.

Ces domaines sont totalement en phase avec les activités scientifiques du site BFC.

En complément, le site Bourgogne - Franche-Comté dispose à ce jour de deux incubateurs d'entreprises innovantes liées à la recherche publique.

Par ailleurs, en juillet 2016, l'agglomération de Dijon, l'agglomération de Besançon et l'agglomération de Chalon/Saône ont toutes les trois été retenues pour la labellisation « French Tech ». Elles rejoignent ainsi un réseau thématique French Tech, à travers :

- à Dijon, le projet « FoodTech Dijon Bourgogne - Franche-Comté », dédié aux nouveaux usages liés à l'alimentation, avec le Pôle Vitagora et un ensemble d'industriels ;
- à Besançon, le projet « Besançon Bourgogne - Franche-Comté Medtech Biotech », dédié à la médecine du futur, avec le Pôle des Microtechniques et un collectif des start-up régionales ;
- à Chalon/Saône, le projet « Nicéphore Cité », dans le domaine du numérique, avec l'émergence d'un cluster dédié.

Dans les trois cas, il s'agit d'une importante reconnaissance du dynamisme et du potentiel innovant de tout un écosystème, auquel les établissements, laboratoires et formations de BFC ont contribué et sont largement associés.

Sur le territoire, plusieurs structures assurent un soutien efficace à l'exploitation des résultats de R&D. UBFC contribuera à améliorer leur articulation et à identifier les convergences possibles.

La Bourgogne - Franche-Comté se caractérise par ailleurs par un taux d'industrialisation élevé et une industrie bien structurée en clusters et en réseaux. Face à cela, UBFC doit présenter une forme de « cluster académique ».

Par sa structuration académique (voir section 2), l'implication de partenaires économiques dans celle-ci, la consolidation des possibilités offertes à l'échelle du site, en recherche comme en formation, UBFC pourra jouer le rôle de porte d'entrée privilégiée pour les partenaires, en leur offrant une plus grande richesse d'opportunités de collaborations que s'ils sollicitaient un seul laboratoire ou établissement. Pour ce faire, une politique coordonnée de communication avec le monde économique sera mise en place par UBFC et les établissements membres, pour faire connaître l'offre de l'ESR du site, créer de nouveaux partenariats, en particulier à travers les projets industriels co-financés par l'I-SITE.

Par son rôle fédérateur, UBFC privilégiera le développement de partenariats de long terme à l'échelle du site, à travers des accords-cadres avec des partenaires industriels et/ou des laboratoires communs. Un premier accord-cadre, préparé avant la création de la COMUE, a été signé en juin 2016 entre PSA, l'UFC, l'UTBM, l'ENSMM, le CNRS et la Région. Il devra être étendu à l'échelle d'UBFC.

En outre, les établissements membres, en particulier à travers les équipes de recherche, ont produit de nombreuses start-up depuis plusieurs années, dans les domaines photonique, systèmes micro-électromécaniques (MEMS), microrobotique, systèmes d'imagerie, systèmes automatiques, traitement automatique des langues, santé, chimie et aliments. On peut également citer la création de start-up via la plateforme pédagogique de l'ENSMM. L'ensemble représente de l'ordre de 40 start-up.

Ce type d'activité de création de start-up doit être poursuivi, amplifié et élargi du point de vue des domaines. Placé à l'échelle d'UBFC, PEPITE y prendra également toute sa part.

Enfin, à travers l'évolution de la FCS BFC, le développement d'une politique de fundraising devra être entrepris.

1.6. Politique internationale

Les relations internationales s'effectuent usuellement à plusieurs niveaux : individuel, à l'échelle d'un laboratoire ou d'un département de recherche, à l'échelle d'une composante ou d'un département de formation et à l'échelle d'un établissement.

Ainsi, les établissements membres sont déjà impliqués dans de nombreux partenariats internationaux. A titre d'exemple, en 2013, 45,2 % de la production d'UBFC a eu lieu dans le cadre de partenariats internationaux. L'ensemble CNRS/UFC/ENSMM a établi des partenariats stratégiques avec l'EPFL, Georgia Tech. (UMI), Carnegie Mellon Univ. Un partenariat existe de longue date entre CNRS/uB et le Fraunhofer IZM (Institut de Micro-intégration et Fiabilité), ainsi qu'entre l'uB et l'Université de Mayence en Allemagne. La situation géographique d'UBFC est optimale pour la mise en place ou l'amplification des partenariats avec des établissements suisses de rang international, comme l'EPFL ou avec des établissements allemands.

En s'appuyant sur les relations internationales existantes dans les établissements et sur leur volonté stratégique en termes de pays et d'établissements cibles, l'enjeu de la COMUE est de bâtir des partenariats institutionnels stratégiques, en nombre limité, en recherche et en formation, sur un périmètre suffisamment large pour être déployés sur plusieurs établissements membres, adressant recherche et formation. Les quatre axes sur lesquels devront être définis, avec les membres, les partenariats stratégiques, sont :

- le transfrontalier,
- l'Europe,
- les pays développés,
- les pays émergents.

Pour cela, une cartographie précise des relations internationales existantes sur le site devra d'abord être réalisée et des choix collectifs devront être opérés.

En outre et ainsi que cela a déjà été mentionné, la politique internationale se déclinera également à travers l'internationalisation des formations, sur les deux axes stratégiques suivants :

- développer les actions internationales des écoles doctorales du site : constitutions d'alliances avec des écoles doctorales étrangères, cotutelles, label doctorat européen ;
- développer l'attractivité internationale des formations du site, en particulier à travers les formations de Master en anglais, cofinancées par l'ISITE-BFC. Une action de communication à l'international est en cours de déploiement à UBFC pour le recrutement d'étudiants étrangers talentueux dans ces Masters, qui ouvriront pour les premiers à la rentrée universitaire 2017.

1.7. Politique numérique

Les axes essentiels de la politique numérique sont relatifs à la coordination des politiques d'établissement concernant le numérique et les systèmes d'information, en lien avec les établissements membres conformément aux statuts, incluant la gouvernance, la stratégie, le dispositif d'évaluation (démarche qualité) et la réalisation de feuilles de route accompagnées de fiches méthodologiques de mise en œuvre.

UBFC dans sa démarche de coordination des politiques numériques des établissements membres, engagera des actions sur les thèmes suivants, stratégiques à l'échelle du regroupement et par ailleurs portés par la DGESIP via la mission MiPNES :

1. le système d'information et les services numériques,
2. le numérique au sein de la formation,
3. la politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation,
4. le numérique au service de la recherche,
5. la conduite du changement et l'accompagnement des acteurs.

Cette démarche s'accompagnera d'une concertation étroite avec les responsables d'établissement et les directions des systèmes d'information, afin de conduire à des prises de décisions concertées.

Un Schéma Directeur du Numérique est actuellement en cours d'élaboration.

Le premier dossier actuellement en cours de traitement concerne les études doctorales. Il s'agit de réaliser un état des lieux des besoins autour de la solution ADUM, afin d'être en mesure d'inscrire les doctorants à UBFC à la rentrée 2017.

En outre, la question de l'interopérabilité des systèmes d'information des établissements utile à la gestion des contrats de recherche à UBFC va être très rapidement abordée, pour être en mesure d'accueillir en 2017 les premiers projets ANR et H2020 gérés à la COMUE.

1.8. Politique culturelle

Une des missions d'UBFC consiste à coordonner un travail d'organisation globale du paysage académique de l'action culturelle et artistique en Bourgogne - Franche-Comté pour le rendre plus visible et visible aux niveaux régional et national, voire international, ceci au bénéfice de ses établissements membres et du territoire. L'identification et la valorisation de partenariats avec la société civile relèveront également de cette mission. Les objectifs seront de :

- déployer des actions culturelles s'adressant à tout public : culture scientifique et technique et culture artistique (soutien à la création artistique), selon un maillage territorial intégrant notamment les sites éloignés des sites de plus grande taille (que sont Dijon, Besançon et Belfort/Montbéliard) qui ne disposent pas nécessairement de structure universitaire ou de politique culturelle identifiée ;
- d'organiser des actions emblématiques et d'envergure sur l'ensemble du territoire s'inscrivant dans les choix politiques du territoire (favorisant notamment les liens arts et sciences), selon une fréquence retenue en concertation avec les établissements membres, les actions de CSTI en lien avec les domaines d'excellence de la recherche, axes de l'I-SITE notamment, contribuant également à la caractérisation de son territoire.

Il s'agit donc de coordonner des projets collectifs qui permettront d'améliorer la visibilité et l'attractivité du site ainsi que son maillage territorial et de positionner UBFC comme un acteur culturel de coordination, en partenariat avec la DRAC et la délégation culturelle de la Région Bourgogne - Franche-Comté. Les premières actions qui seront développées sont :

- identifier et structurer un réseau de partenaires avec la société civile à l'échelle du site,
- développer l'accès des personnels et étudiants aux centres culturels universitaires et communaux, ainsi qu'aux équipements culturels régionaux (incluant également les sites touristiques) et patrimoniaux.

Il est en outre à noter que le développement d'une politique culturelle forte participe à l'attractivité des campus, à l'amélioration de la vie étudiante, à la visibilité des domaines scientifiques du site (notamment ceux de l'I-SITE), au développement des liens entre la recherche scientifique et la société civile et contribue à la caractérisation de son territoire.

1.9. Vie étudiante

UBFC ambitionne une participation active des étudiants dans la vie institutionnelle, scientifique et associative d'UBFC. Pour cela, il est envisagé de créer un comité de coordination de la vie étudiante, composé des étudiants élus aux deux conseils d'UBFC, des vice-présidents étudiants des établissements membres³, ainsi que des vice-présidents étudiants élus au sein des deux CROUS et présidé par le vice-président étudiant d'UBFC. Ce comité sera actif pour la rédaction du Schéma directeur de la vie étudiante et en assurera le suivi de la mise en œuvre. Il pourra également s'autosaisir de tout sujet qu'il jugera pertinent.

La vie étudiante constitue un élément clé de la dynamique de campus. Il est bien identifié que les conditions de vie ont un impact sur le taux de réussite des étudiants. La région BFC jouit d'une infrastructure de meilleure qualité que la moyenne nationale : 10 chambres pour 12 étudiants et 10 places de restaurant universitaire pour 100 étudiants. Plus de 30 % des étudiants socialement défavorisés de BFC bénéficient d'une bourse (25 % au niveau national). L'hébergement des étudiants étrangers est facilité. Depuis 2015, une carte d'accès multiservices « Pass'UBFC » permet à chaque étudiant et membre du personnel d'UBFC d'accéder à un soutien logistique à l'échelle d'UBFC (restaurants, bibliothèques, Internet, etc.).

Un grand nombre d'activités essentielles pour le développement personnel des étudiants sont organisées par plus de 350 associations d'étudiants dans les domaines de la culture, du sport ou des loisirs, en rapport avec des projets sociaux ou d'aide humanitaire, ou en lien avec des besoins de soutien psychologique. Dans le cadre de ces initiatives autonomes,

³ ou représentant pour les établissements qui n'ont pas de VP étudiant.

les étudiants acquièrent une expérience de gestion de budgets, de dynamique de groupes ainsi que de coordination de groupes.

En premier lieu, le schéma directeur de la vie étudiante décrit plus en détail le diagnostic et le projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.

UBFC élabore, avec les établissements partenaires, le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire. Le premier volet du Schéma directeur de la vie étudiante (SVDE) est annexé au présent contrat de site. Nous avons fait le choix de construire le SDVE en deux temps. Le premier temps est consacré au diagnostic et aux principales orientations stratégiques. Une seconde phase sera ensuite ouverte afin de concevoir le second volet du SVDE, consacré à sa mise en œuvre opérationnelle, où la subsidiarité devra jouer à plein en impliquant les acteurs territoriaux (établissements, CROUS, étudiants, collectivités locales), autour de sept enjeux :

- logement,
- bourses et politique sociale,
- activités associatives et implication étudiante,
- engagement et valorisation des compétences des étudiants,
- activités culturelles et sportives,
- restauration,
- accompagnement des étudiants en situation de handicap.

1.10. Eléments de mise en œuvre à 18 mois de la trajectoire

Compte tenu de ce qui précède, des compétences transférées, coordonnées et propres d'UBFC, de sa trajectoire à 10 ans, des jalons de l'ISITE-BFC et outre les politiques internationale, de relations industrielles et culturelles, qui n'ont pas encore été véritablement lancées, le tableau ci-dessous résume succinctement la déclinaison d'objectifs à 18 mois sur des éléments très opérationnels, essentiels pour le démarrage de la COMUE, déclinant la stratégie de site, ainsi que leur niveau de réalisation.

RECHERCHE	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Cartographie des activités de recherche du site	En cours.
Suivi des laboratoires du site à l'échelle fédérale	Prévu pour janvier 2017. Cotutelle UBFC validée par le MENESR pour les EA. Discussions en cours avec les organismes pour les UMR.
Portage des projets de recherche ANR et H2020 à l'échelle fédérale	En démarrage. Instructions données aux enseignants-chercheurs du site en octobre 2016 du portage UBFC des nouveaux projets ANR et H2020 (hors ERC) à compter de cette date, hors projets gérés par les organismes nationaux de recherche.

FORMATION	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Cartographie des formations du site	En cours.
Transfert des écoles doctorales	Définition du périmètre de 3 nouvelles ED SHS : réalisé. Mise en place du collège doctoral : en cours. Accréditation du doctorat UBFC : délivrance dès janvier 2017. Délivrance de l'HDR : à l'étude au MENESR.
Mise en place des premiers Masters et MOOCs portés par UBFC	Travail en cours (sélection par comité ISITE-BFC et étude de la mise en place) pour la rentrée universitaire 2017.

Entrepreneuriat Etudiant	En fonction : PEPITE.
Charte Erasmus+	Accréditation provisoire d'UBFC en octobre 2016. Dépôt du dossier complet en mars 2017.

STRUCTURATION ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
	En cours de construction. Projet en cours de finalisation pour le Pôle d'Ingénierie et de Management.

NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Carte multiservice Pass'UBFC	En fonction.
Système d'information pour l'inscription et le suivi des doctorants à UBFC	En cours ; doit être opérationnel pour la rentrée universitaire 2017.
Interopérabilité COMUE - Etablissements membres des systèmes d'information	A lancer.
Portail d'inscription des étudiants	A lancer.

ISITE-BFC	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Appels à projets	Réalisé. Retour des projets le 4/11/2016 et résultats de la sélection le 27/01/2017.
Séance plénière d'explication et de lancement	Réalisé.

PILOTAGE, METHODES, NORMES	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Feuilles de route des VP, réunions de comités VP/Responsables par secteur, fiches méthodologiques	En fonction pour la formation, la recherche, le numérique, la culture, et l'ISITE-BFC.
Normes communes	En cours pour les comités de sélection (recrutement des enseignants-chercheurs) et pour la clé de répartition des crédits récurrents aux laboratoires.
Démarche qualité	A initier en début 2017.
Indicateurs de pilotage	En fonction pour le suivi de la signature scientifique « Univ. Bourgogne Franche-Comté ». 43% de la production scientifique janvier-octobre 2016 du site répertoriée dans Web of Sciences l'indique.

2. Structuration académique et scientifique d'UBFC

2.1. Gouvernance

L'exécutif d'UBFC se réunit en bureau une journée tous les 15 jours. Les vice-présidents chargés des secteurs les plus structurants ont été nommés et sont à l'œuvre. L'organigramme sera complet en début 2017.

Outre le bureau, les Vice-Présidents travaillent au sein de trois comités (voir figure 2). Ces comités ne sont pas statutaires ni réglementaires, mais ils permettent la bonne transmission des informations, la nécessaire discussion, les choix collectifs, et assurent ainsi un travail collégial, pour garantir la cohérence et la lisibilité nécessaires des actions. Ce sont :

- le comité chargé du développement académique et de l'innovation (CDAI),
- le comité chargé des relations entre UBFC et son environnement,
- le comité chargé du numérique, de la vie étudiante et de la gestion des compétences.

Chaque vice-président est chargé, en cohérence avec les membres composant le comité auquel il appartient, de coordonner la politique d'UBFC avec celle des établissements membres, en se réunissant régulièrement avec les vice-présidents et des directeurs en charge des thématiques correspondantes des établissements membres concernés, autour d'objets de travail précis.

Le porteur du projet ISITE-BFC, également VP de la COMUE, est en charge du respect des engagements relatifs à ce projet. Pour ce faire, il travaille étroitement avec les autres VP de la COMUE, qui, dans leurs périmètres respectifs, définissent et mettent en place des actions structurantes à l'échelle du site et nécessaire pour l'I-SITE.

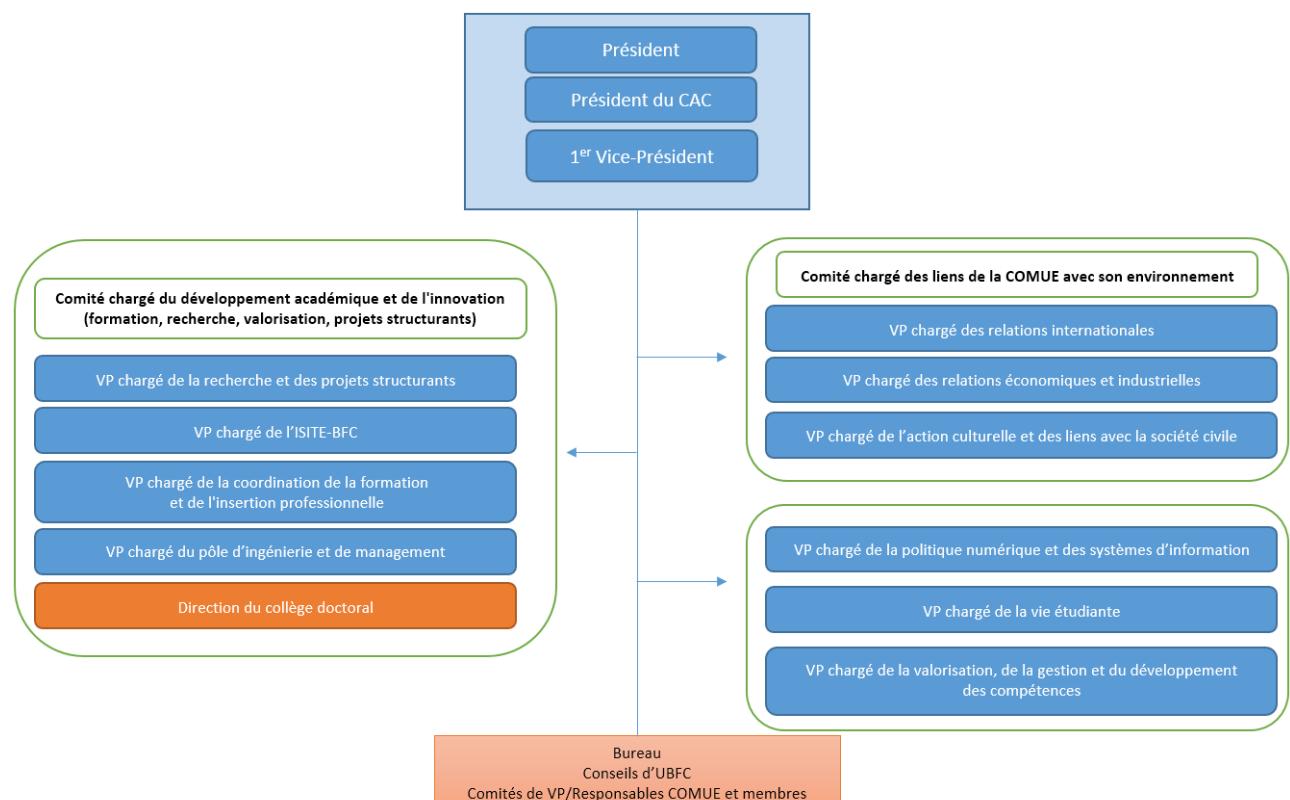


Figure 3. Structuration interne de l'exécutif d'UBFC.

La COMUE UBFC a pour ambition d'être, pour le regroupement, l'outil de la stratégie de site en matière de recherche, de formation, de fertilisation interdisciplinaire et de coordination de la mise en œuvre de projets structurants. Afin d'exercer ses missions et de déployer la stratégie de site, il est essentiel qu'UBFC se structure de manière cohérente et transversale aux établissements membres, permettant de mobiliser l'ensemble de la

communauté, de faciliter les interactions, de tirer parti de synergies encore inexploitées, de soutenir une offre pluridisciplinaire, de rapprocher recherche et formation, de développer l'interdisciplinarité et d'encourager et soutenir les projets à haut potentiel.

La COMUE UBFC est fédérale, basée sur la subsidiarité. Un travail important doit être engagé pour en définir les contours et les modalités opérationnelles, fonctionnelles et de gouvernance.

Pour engager cette structuration, nous souhaitons déployer en début de contrat les pôles thématiques, définis et présentés ci-après.

Il convient en effet d'aménager *des structures de concertation* entre tous les acteurs, enseignants-chercheurs et chercheurs, étudiants, BIATSS, mais également partenaires, collectivités, entreprises, monde économique, société civile, dont l'objectif sera de mettre en œuvre les synergies appropriées, pour que des collaborations internes efficaces et fructueuses se développent.

Les établissements membres, les conseils d'UBFC, en particulier le conseil académique, seront mobilisés pour cette structuration importante. L'activité des pôles thématiques devra faire l'objet d'un suivi par la COMUE (bilan annuel, indicateurs).

Pour soutenir cela, un service de pilotage sera créé au sein de la COMUE, qui établira notamment, en lien étroit avec les établissements membres, les indicateurs requis pour le suivi de la COMUE et de la politique de site. En outre, des réseaux support « COMUE - Etablissements membres » soutiendront les activités du site, chacun étant doté d'une feuille de route validé par UBFC et les établissements membres : réseaux des VP/Responsables Recherche, Formation, Numérique, Relations internationales, Relations industrielles, Culture, réseaux des DGS, des responsables de la communication, de soutien au montage de projets, pilotage, qualité.

2.2. Articulation des fonctions support entre UBFC et ses établissements fondateurs

UBFC est conçue sur un modèle fédéral, qui prend en compte la diversité de ses membres, les distances entre leurs implantations et l'organisation territoriale multipolaire de la Bourgogne - Franche-Comté. Il convient donc d'assurer entre UBFC et ses établissements fondateurs une articulation efficiente qui respecte ce modèle fédéral.

Au plan administratif l'organisation choisie consiste à déléguer les fonctions support aux établissements. Ceux-ci porteront « pour le compte d'UBFC » une large part des missions administratives et de gestion d'UBFC, en continuité avec une administration propre restreinte d'UBFC assurant, au siège, la coordination d'ensemble. Pour une fonction support donnée, le service concerné de l'établissement chef de file (ou coordonnateur) assure ainsi la coordination en réseau des services homologues des autres établissements fondateurs.

Un tel modèle contribue à l'identité partagée que nous souhaitons créer puisqu'il établit une réelle continuité entre les membres fondateurs et UBFC. Le choix des établissements porteurs des différentes fonctions support devra intervenir dès le début du contrat 2017 afin de garantir une mise en place rapide et efficace.

2.3. Pôles thématiques

« La construction d'un nouveau modèle institutionnel... fournit l'opportunité à la fois de repenser le lien organique et fonctionnel entre la recherche et la formation, et d'évoluer vers un modèle de gouvernance fondé non plus sur la seule structuration - et séparation - des disciplines comme dans le système facultaire hérité de l'histoire, mais sur la mobilisation de ces disciplines en tant que ressources, dans la solidarité qui doit être la leur, au service de projets de formation en lien avec les attentes de la société. C'est ainsi qu'UBFC s'appuiera sur la recherche, élément phare de son projet de développement, pour définir des champs thématiques originaux au sein desquels se créera la synergie attendue entre la recherche, la formation et la valorisation. A cette fin, se constitueront au sein d'UBFC des pôles

thématisques desquels émergeront, par la force de proposition des enseignants-rechercheurs et des chercheurs, non seulement des projets scientifiques mais aussi les projets pédagogiques qui leur seront étroitement liés.»⁴

La construction du projet porté par UBFC s'inspire du modèle de Cambridge organisé autour d'établissements autonomes.

Le décloisonnement des disciplines est porteur de découvertes et d'innovations qui à leur tour déterminent la capacité d'une société à répondre aux enjeux économiques et sociétaux, pour son développement et sa compétitivité. Ce décloisonnement pousse, au-delà de l'interdisciplinarité, au partage des connaissances aussi bien dans les structures de recherche et dans les formations que dans leur rapport à l'insertion professionnelle et à la valorisation. Il amène à la confrontation des enjeux technologiques, économiques et sociétaux dans l'identification des *spécialisations intelligentes* du territoire Bourgogne - Franche-Comté. En mettant en capacité d'interagir une diversité plus grande de champs de formations, de recherche et de relations avec le monde socio-économique, le regroupement constitué par UBFC offre ainsi plus d'opportunités de répondre à ces enjeux par la mise en place de pôles thématiques.

L'identification de premiers champs thématiques a fait l'objet de réflexions approfondies et de construction lors de la préparation du projet ISITE-BFC et de l'élaboration des stratégies de spécialisation intelligente.

Les pôles thématiques ont pour objectif d'intégrer recherche, formation et actions de valorisation/transfert au sein d'un ensemble de thématiques originales et d'une grande importance sociétale, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire Bourgogne - Franche-Comté et porteuses d'attractivité et de développement.

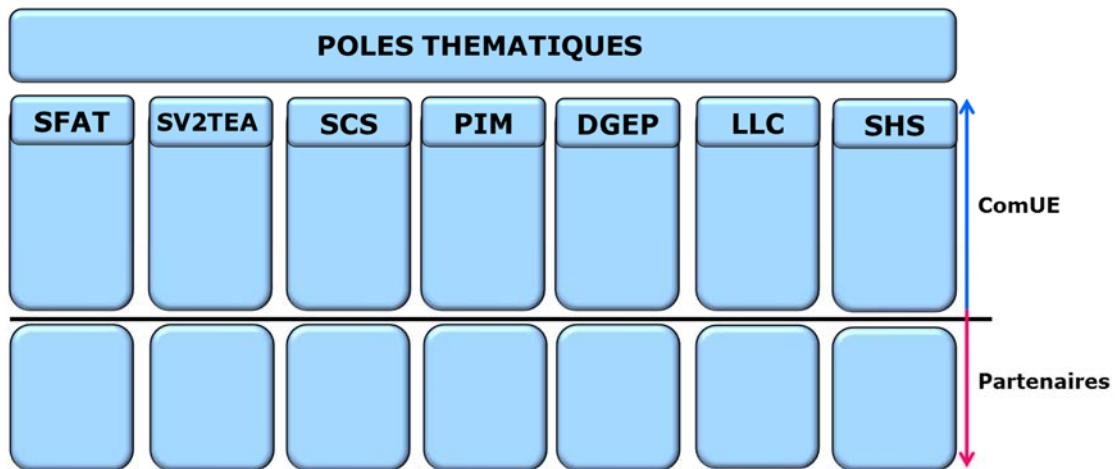
Par les activités présentes sur le site, le territoire Bourgogne - Franche-Comté peut déployer des actions spécifiques et identifiantes, tout autant que constituer des axes émergents, ayant vocation à créer une réelle visibilité du site à 5 ans. Ainsi les trois axes du projet ISITE-BFC constituent une première entrée différenciante.

Les pôles thématiques intègrent la recherche (laboratoires, écoles doctorales), la formation (initiale/continue) et les actions d'innovation. Ils rassemblent des représentants des composantes, des formations, des laboratoires, des écoles doctorales et des partenaires (consortium ISITE-BFC, acteurs institutionnels, entreprises et autres acteurs du monde socio-économique, etc.) engagés dans des collaborations directes avec UBFC et concernés par la thématique. Il s'agit, pour ces entités, d'être « représentées dans » et non pas « incluses dans » ces pôles.

Ces pôles thématiques (voir figure 4) ont vocation à être des espaces de concertation et de coopération entre les parties prenantes évoquées ci-dessus, pour élaborer une stratégie de long terme du domaine, avec les instances de la COMUE et les instances des établissements. Ce sont des entités consultatives, de partage d'information et d'animation qui doivent être forces de propositions d'orientations innovantes, de réflexion prospective et de partenariats internationaux générateurs de projets structurants à l'échelle du site. Cette ligne de développement sera l'une des clés de voûte de l'action du conseil académique d'UBFC.

Cette structuration n'a pas vocation à opérer un cloisonnement rigide, mais au contraire à promouvoir une réflexion transdisciplinaire. Par exemple, un laboratoire, une composante, etc., peut être engagé dans un ou plusieurs pôles thématiques en fonction de ses périmètres d'activités.

⁴ Extrait du préambule des statuts d'UBFC.



SFAT : Sciences Fondamentales, Appliquées et Technologie,

SV2TEA : Sciences de la Vie et de la Terre, Territoires, Environnement, Aliments,

SCS : Santé, Cognition, Sport,

PIM : Pôle d'Ingénierie et de Management,

DGEP : Droit, Gestion, Economie, Politique,

LLC : Lettres, Langues et Communication,

SHS : Sciences de l'Homme et de la Société.

Figure 4. Pôles thématiques d'UBFC.

Les pôles SFAT, SV2TEA et SCS ont pour mission d'animer les axes thématiques de l'ISITE-BFC et de développer les interactions avec les autres pôles. Le pôle d'Ingénierie et de Management, mentionné dans le préambule des statuts d'UBFC, est d'ores et déjà prêt à fonctionner⁵. Les rapports étroits qu'il entretient avec le monde économique et ses liens internationaux seront mis en valeur et une attention particulière sera portée sur le doctorat. L'ensemble des missions de ce pôle est précisé dans l'accord de consortium qui le régit. Pour les pôles DGEP, LLC et SHS, déjà structurés autour d'axes pluridisciplinaires dans chacune des Maisons des Sciences de l'Homme de Dijon et de Besançon, des projets structurants sont attendus à l'échelle du regroupement.

Un objectif complémentaire des pôles thématiques est de donner une vision unifiée, lisible et attractive, y compris à l'international, de l'offre ESR de BFC, en particulier à travers un portail unique. Afin de renforcer la lisibilité de l'ESR du site, l'architecture du portail permettra de consolider l'offre selon les pôles thématiques.

Conformément au projet ISITE-BFC, ils auront par ailleurs les fonctions académiques opérationnelles suivantes :

- coordonner la rédaction des profils des postes d'enseignants-chercheurs redéployés vers les 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC (10 % des postes vacants de tous les membres d'UBFC) : elles font ensuite des propositions aux CAC et CA des établissements membres ;
- mettre en place une démarche qualité dans les domaines suivants :
 - l'évaluation des formations accréditées UBFC ;
 - les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs. La composition des comités de sélection est proposée aux instances des établissements membres de la COMUE UBFC par les pôles thématiques selon des règles communes à définir. Les CA ont le pouvoir de décision sur les postes appartenant à leurs établissements respectifs, en acceptant ou en modifiant les propositions formulées par les pôles.

⁵ Il rassemble dans une même dynamique les écoles d'ingénieurs et les IAE des deux universités pluridisciplinaires, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, les écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC et Arts et Métiers Paris Tech campus de Cluny.

Les missions de chaque pôle thématique seront définies par une charte et feront l'objet d'une feuille de route annuelle. Elles portent sur :

- assurer la visibilité formation, recherche, valorisation (notamment cartographies),
- remplir les missions au titre de l'ISITE-BFC,
- animer à l'échelle du site les activités académiques sur des sujets transversaux et originaux,
- animer et mener une réflexion prospective avec la communauté concernée et développer des projets ;

Outre les pôles thématiques, des pôles fonctionnels seront mis en œuvre. Leur objet est de mutualiser les initiatives et les forces du site sur des grands enjeux d'avenir de l'ESR. Ainsi, des pôles fonctionnels recherche, formation, numérique, culture sont déjà constitués par la réunion régulière des vice-présidents et responsables des établissements membres et d'UBFC. L'innovation pédagogique, incluant des recherches en pédagogie présentes sur le site, ou l'innovation/valorisation, incluant notamment des *living labs* et en lien fort avec les structures de valorisation, pourront également être constitués, afin que la communauté puisse bénéficier des meilleures pratiques et avancées sur des sujets d'intérêt communs et susceptibles d'irriguer tout la communauté.

2.4. Pôles territoriaux

La structuration académique et scientifique d'UBFC décrite précédemment doit être croisée avec les sites d'implantation des établissements membres. Les pôles territoriaux ne relèvent pas de la compétence directe de la COMUE. Néanmoins, ils sont essentiels pour la structuration de l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté. Rappelons que les établissements membres sont présents sur treize sites universitaires, chacun de ces sites ayant naturellement ses spécificités liées à son environnement et son écosystème propres. Plus de 80 % des étudiants sont répartis sur les pôles dijonnais (45 %), bisontin (28 %) et de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard (8 %), avec une implantation sur chacun d'entre eux d'au moins deux établissements membres de la COMUE. Notons également la présence de l'ENSA à Chalon/Saône, avec l'uB.

L'enjeu pour la COMUE est de développer une cartographie précise des forces scientifiques sur les différents sites - en recherche et en formation -, de communiquer auprès de la communauté, et de pouvoir ainsi croiser pôles thématiques et pôles territoriaux en donnant des rôles pilotes aux territoires. C'est également un enjeu de lisibilité du site BFC.

A l'occasion du montage de l'ISITE-BFC, une première étape de représentation territoriale des axes de a été proposée (voir tableau ci-dessous).

DOMAINE 1 : MATERIAUX AVANCES, ONDES ET SYSTEMES INTELLIGENTS	
Matériaux et proceeds	Dijon : nanotechnologies, ingénierie moléculaire. Besançon : micro et nanotechnologies. Le Creusot : métallurgie physique. Sevenans et Montbéliard : matériaux et procédés. Cluny : traitement du bois, <i>métallurgie physique</i> .
Ondes et signaux	Dijon : photonique. Besançon : photonique, acoustique, vibrations.
Ingénierie des systèmes	Besançon : intégration de systèmes intelligents, informatique. Belfort-Montbéliard : systèmes d'énergie, transports et mobilités. Nevers : <i>transport (engins)</i> . Le Creusot : traitement d'images. Chalon/Saône : réalité virtuelle.

DOMAINE 2 : TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT, ALIMENTS	
Agriculture et aliments	Dijon : agriculture et écologie, aliments, goût, nutrition.
Ecologie	Dijon : biodiversité et évolution. Besançon : biodiversité, contaminants et santé.
Evolution des territoires	Dijon : cycles biogéochimiques, territoires et processus de transition, climat et paléoenvironnement. Besançon : dynamique des territoires, paléoclimat et paléoenvironnement. Belfort-Montbéliard : environnement et transports.

DOMAINE 3 : SOINS INDIVIDUALISES ET INTEGRES	
Maladies inflammatoires et métaboliques	Dijon & Besançon
Immunotherapies, cancer et thérapies cellulaires	Dijon & Besançon
Pharmaco-imagerie et théranostique	Dijon : marquage moléculaire. Besançon : nanoparticules radiosensibles. Nevers : évaluation des innovations.
Handicap et vieillissement	Dijon : handicaps sensori-moteurs, cognition et développement. Besançon : troubles émotionnels.

SPECIALISATION D'UBFC PAR RAPPORT A LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DES TROIS PRIORITES D'ISITE-BFC	
Technologies innovantes pour la santé	Besançon, Dijon, Belfort-Montbéliard
Technologies innovantes pour l'agriculture et les aliments	Dijon

SPECIALISATION D'UBFC PAR RAPPORT AUX SCIENCES HUMAINES	
Humanités numériques	Dijon
Patrimoine, travail et politiques	Besançon Sevenans : usage, mutations

Les implantations territoriales de l'uB bénéficient déjà de conseils de site associant l'établissement de tutelle présent sur le site et les collectivités territoriales. Leur vocation est d'assurer la coordination territoriale de la formation et de la recherche. Dans cet esprit, les deux implantations territoriales sud-Bourgogne (présence de l'uB au Creusot, à Chalon et à Mâcon et présence de l'ENSA à Cluny et Chalon) et nord-Bourgogne (présence de l'uB à Nevers et Auxerre) seront renforcées.

Dans la même optique, les sites les plus importants en effectifs étudiants bénéficient d'une organisation inter-établissement permettant un dialogue renforcé. C'est le cas sur le site de Dijon avec le « Grand Campus dijonnais » qui fédère l'ensemble des partenaires de l'ESR du site (uB, AgroSup Dijon, Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social de Bourgogne, CHU, CGFL, Inra, Inserm, CEA, CNRS, BSB, ENSAM Cluny et CROUS). Il est également à noter qu'un protocole d'accord entre l'UFC et l'UTBM, portant constitution du pôle universitaire de l'aire Belfort-Montbéliard, a été signé en octobre 2015. Ce protocole a été voté par le CA provisoire de la COMUE. Il vise à donner une identité forte à ce pôle, en le structurant autour des secteurs de l'énergie, des transports et du numérique. Il permet notamment de fédérer les moyens humains et technologiques entre les deux établissements et a conduit à un financement de plusieurs actions communes dans le cadre du CPER 2015-2020. Sa structuration est en cours.

Une gestion de proximité bien coordonnée à l'échelle de BFC apparaît être une forme particulièrement efficace de

structuration d'un territoire aussi vaste. Pour cela, il apparaît utile d'engager la réflexion avec les établissements membres concernant les pôles territoriaux, qui pourront contribuer à structurer l'espace universitaire. Les pôles territoriaux relèvent d'accords entre les établissements présents sur ces territoires. À travers la politique de site, la COMUE peut utilement soutenir et valoriser cette dynamique de coopération, coopération qui peut prendre des modalités variables d'un territoire à l'autre, selon ses spécificités. Ainsi, les pôles territoriaux constituent un moyen important d'exercer la subsidiarité nécessaire à la COMUE et de mettre en synergie le développement local et la politique de site.

2.5. Rayonnement et partenariat

En accord avec les établissements-membres, un certain nombre d'actions permettant d'augmenter la visibilité et le rayonnement de l'espace BFC sont ou seront menées par UBFC. Citons notamment :

- **La signature scientifique commune.** UBFC est chargée de suivre et d'accélérer pour le regroupement le déploiement de la signature scientifique commune des publications issues de BFC. À l'échelle de 5 ans, l'objectif est que le taux de publications portant la signature « Univ. Bourgogne Franche-Comté » soit proche de 100 %.
- **Le montage de projets structurants.** La compétence d'UBFC concerne exclusivement les projets structurants impliquant plusieurs établissements membres. Le projet ISITE-BFC constitue bien entendu le projet structurant majeur en cours, mais d'autres projets, cohérents avec ce projet et/ou complémentaires, pourront également être engagés, notamment dans le cadre du PIA3.
- **L'émergence de nouvelles thématiques de recherche.** Cela peut être mis en œuvre par des appels à projets UBFC, ou en partenariat, par exemple de type PEPS avec le CNRS ou d'autres organismes, ou avec la Région et les collectivités.
- **Les partenariats avec les organismes de recherche et les collectivités territoriales.** Il est essentiel qu'avec les établissements membres, UBFC coordonne et consolide à l'échelle de BFC les actions menées en partenariat avec les organismes de recherche et avec les collectivités territoriales. La définition de ces partenariats devra être élaborée collectivement par le regroupement et formalisée le plus souvent possible sous forme d'un document site unique.
- **Les partenariats internationaux et économiques.** Qu'il s'agisse de partenariats internationaux avec des établissements, des laboratoires, ou de partenariats avec les entreprises, UBFC recensera l'ensemble des partenariats en cours, afin d'élaborer une vision globale des interactions du site avec ses partenaires extérieurs. Il sera également indispensable d'élaborer une stratégie de partenariats en recherche basée sur l'identification et la sélection d'un nombre limité de partenaires (laboratoires étrangers ou entreprises) qui ont des activités de recherche de haut niveau sur les thématiques prioritaires de BFC : la conclusion d'alliances, d'échanges de personnels et/ou d'étudiants pourra permettre de tirer le meilleur parti de ces partenariats. Ce travail, déjà engagé via le projet ISITE-BFC, devra être consolidé et généralisé à l'échelle de BFC.

2.6. Politique de site en matière de qualité

Une action importante d'UBFC concerne la qualité des activités ESR du site. En effet, il est essentiel que le site BFC se construise une réputation pour la qualité de ses pratiques et de ses résultats.

Pour cela, UBFC et les établissements membres doivent être en mesure de fixer, de déployer et de suivre des normes de qualité partagées, en particulier dans les domaines suivants :

- recrutement de personnels,
- management des laboratoires,
- pratiques pédagogiques,
- évaluation des résultats de recherche,
- pratiques de partenariat,
- augmentation de la visibilité du site.

La liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie au fil du temps.

Un enjeu majeur du regroupement consiste à réussir un partage et une harmonisation des pratiques à l'échelle de l'espace BFC, ce qui permettra d'améliorer globalement son fonctionnement et de contribuer à construire une réputation d'excellence. Il est ainsi essentiel que les acteurs du site définissent puis se conforment à ces normes pour construire cette réputation, pour le bénéfice de tous.

Pour cela, il est indispensable de s'inspirer des principes mis en œuvre dans les démarches qualité pour déployer des pratiques adaptées aux attentes de l'ESR sur le site BFC :

- affichage de la politique qualité d'UBFC sous forme de grands objectifs-clés ;
- élaboration en commun, avec les établissements-membres et les personnels concernés, de normes à respecter, ainsi que d'indicateurs de suivi, pour chacun des processus identifiés ;
- déploiement de ces normes à l'échelle du site ;
- revue annuelle de l'appropriation de ces normes et mise en place de mesures correctives dans une démarche d'amélioration continue.

A un horizon de 5 ans, il est parfaitement possible de mettre en place une organisation qui permettra d'engager une démarche d'amélioration continue à l'échelle de BFC, même si on sait que l'appropriation totale de ces pratiques par les personnels prendra probablement plus de temps.

3. Conclusion

En tirant partie de la diversité, de la synergie, de la taille critique représentée par l'ensemble des établissements membres, la vision de Université Bourgogne Franche-Comté en 2021 est celle d'une université fédérale pluridisciplinaire porteuse de valeurs et d'exigence, à notoriété grandissante aux échelles nationale, européenne et internationale comme sur son territoire, présentant une offre pluridisciplinaire de formations supérieures en BFC structurée, coordonnée, lisible, attractive, connectée à une recherche également structurée et coordonnée à l'échelle du site, exigeante, dynamique, et développant l'impact socio-économique et culturel par le partenariat et par la création d'activité.

TRAJECTOIRE STRATEGIQUE 2017-2022

Cette trajectoire décline, pour la durée du contrat, les axes inscrits dans le projet stratégique du site tant et tels que partagés par l'Etat.

La trajectoire 2017-2022, conjuguée aux objectifs inscrits dans l'I-Site Bourgogne Franche-Comté, a pour finalité de faire émerger une politique de site ambitieuse et coordonnée, respectant l'autonomie de ses membres.

La sélection du projet ISITE-BFC souligne la qualité scientifique du site. Les jalons et objectifs sur lesquels les différents partenaires se sont engagés sont ambitieux et doivent être articulés avec la gouvernance fédérale d'Université Bourgogne Franche-Comté qui présente la particularité d'être la seul établissement de ce type qui porte un I-Site ; la pérennisation de l'ISITE-BFC en sera d'autant plus emblématique. La dynamique créée à la fois par la mise en place de la nouvelle Région et la réussite à l'I-Site sera un élément déterminant pour construire une identité commune.

L'enjeu essentiel du présent contrat est donc de renforcer les liens entre les établissements afin d'asseoir une politique fédérale ambitieuse. Le projet ISITE-BFC se doit d'avoir de réels effets structurants : en valorisant les dimensions internationales et transfrontalières d'UBFC aussi bien en formation qu'en recherche, en favorisant les synergies, l'interdisciplinarité, l'émergence de nouveaux domaines d'excellence (notamment par l'effet de levier des projets blancs et interdisciplinaires), en développant l'impact socio-économique et, finalement, en coordonnant l'activité d'enseignement supérieur et de recherche du site. Au-delà de la politique scientifique déjà bien intégrée, l'offre de formation devra être davantage coordonnée et les différentes politiques de pilotage seront harmonisées. Dans le domaine des innovations pédagogiques, notamment numériques, des avancées sont également attendues.

Le contrat se décline essentiellement autour des axes et actions suivantes :

I Conforter la collaboration entre les établissements du site pour construire une université de recherche de rang international

La convention de financement définitive de l'ISITE-BFC qui sera établie d'ici la fin de l'année 2017 constitue une étape déterminante dans le processus de structuration de la Bourgogne - Franche-Comté afin de favoriser la collaboration entre l'ensemble des partenaires. Cependant, l'ISITE-BFC, bien que constituant une dimension très importante du projet de site, ne peut résumer à lui seul la politique du site BFC. Sur de nombreux sujets et conformément aux statuts d'UBFC, la coopération doit s'exercer et permettre de faire émerger des points forts pour le futur.

Les principaux objectifs fixés sont les suivants :

- créer une organisation globale visible et lisible de l'enseignement supérieur en Bourgogne - Franche-Comté,
- mettre en œuvre une organisation académique efficiente, notamment à travers les pôles thématiques, jouant un rôle en matière de stratégie et de prospective, de modalités de recrutement (profils recherche des postes d'enseignant-chercheur déployés vers les domaines prioritaires de l'ISITE-BFC), de démarche qualité, de partenariat avec le monde économique et de développement international,

- affermir les relations avec les organismes de recherche afin de renforcer leur place sur le site (CNRS, INRA, INSERM, CEA, etc.), dans le respect des membres fondateurs, qui demeurent co-tutelles des laboratoires,
- développer la subsidiarité des partenaires et déployer une politique numérique adaptée à un territoire étendu et à l'implantation multipolaire du regroupement.

II Intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche

L'ISITE-BFC permet à UBFC d'**accroître sa notoriété internationale** à travers trois domaines d'excellence stratégiques, « Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », « Territoires, Environnement, Aliments », « Soins individualisés et intégrés » qui correspondent à ses points forts actuels : physique/chimie, micro/nanotechnologies, robotique, biologie appliquée, sciences agro-alimentaires et environnementales, recherche médicale, psychologie cognitive, sciences du mouvement, avec des contributions notables des sciences humaines et sociales. Au-delà des domaines de l'ISITE-BFC, il s'agira également de conforter le développement des sciences humaines et sociales en tant que tel.

La ComUE garantit déjà une bonne articulation des champs scientifiques avec des thématiques précises sans être trop nombreuses. Elle œuvrera à l'indispensable complémentarité entre le développement des savoirs disciplinaires et celui de travaux pluri- et interdisciplinaires permettant de répondre, à travers des projets novateurs et ambitieux, à des challenges sociétaux. Il est également à noter que, du croisement des axes de l'ISITE-BFC, pourront également émerger des thématiques identifiantes de BFC.

Pour le futur, les principaux objectifs d'UBFC sont :

- élaborer une stratégie recherche au niveau fédéral en veillant à la bonne articulation des stratégies de spécialisation de l'ensemble des sites du regroupement,
- coordonner les activités de recherche du site,
- établir une cartographie thématique,
- identifier des synergies qui pourront conduire à des restructurations pour augmenter la cohérence et la synergie des activités de recherche du site,
- faire émerger de nouveaux points forts, disciplinaires et interdisciplinaires, identifiants pour le site, par exemple à travers des projets aux interfaces des axes de l'ISITE-BFC,
- définir des normes et des pratiques partagées à l'échelle du site pour le recrutement¹ de personnels de recherche (enseignants-chercheurs, doctorants, chercheurs contractuels) ; en particulier, le recrutement du personnel non permanent embauchés à UBFC sur les projets qui y sont gérés doit être organisé en publiant les offres sur les sites internationaux des domaines concernés, en conformité avec les normes internationales,
- harmoniser les pratiques de management des laboratoires du site BFC pour correspondre aux standards nationaux,
- élaborer une grille d'indicateurs clés pour les laboratoires, qui sera renseignée chaque année et sera compatible avec celle des organismes de recherche.

La tutelle sur les équipes d'accueil sera exercée à la fois par les établissements et la ComUE afin de mieux intégrer cette part importante de la recherche à la stratégie scientifique d'UBFC. Concernant les UMR, UBFC en sera également soit co-tutelle, soit au minimum co-signataire des conventions de site, conventions dans lesquelles ses missions seront explicitement précisées.

¹ Pour rendre effective cette mission aux enseignants-chercheurs du MAAF il faut modifier l'article 6 du décret n°92-70 ou l'arrêté du 15 juin 1992 de façon à rendre incontestable l'assimilation des E/C du MAAF à ceux de l'université et donc la réciprocité dans la participation aux comités de sélection ou des jurys de recrutement.

Un suivi spécifique des laboratoires sera effectué au niveau fédéral afin de dégager les lignes de force à l'échelle du site BFC, harmoniser et partager un ensemble de bonnes pratiques et consolider les informations nécessaires. Ainsi, des normes seront élaborées sur la qualification des résultats de la recherche qui privilégieront, par exemple, la mesure d'impact plutôt que des indicateurs quantitatifs.

Concernant la valorisation, il s'agira de développer l'innovation, le transfert, les partenariats industriels et, de façon générale, les liens avec les milieux économiques. UBFC aura un rôle déterminant dans ce domaine. Le site BFC dispose d'une SATT et d'autres outils de valorisation existent également sur le site. En matière de valorisation, la ComUE doit contribuer activement à une démarche commune visant à :

- clarifier le paysage de la valorisation Bourgogne - Franche-Comté,
- améliorer l'articulation des structures et identifier les convergences possibles,
- mettre en place une politique de communication coordonnée avec le monde économique.

III Développer l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs

Dès 2017, UBFC délivrera le diplôme de docteur, l'HDR et, à partir de 2018, cinq masters principalement en langue anglaise, conformément aux engagements pris dans le cadre d'ISITE-BFC. Par ailleurs, l'offre de formation est riche et les masters bénéficient d'un bon adossement à la recherche.

L'ISITE-BFC ne représente toutefois pas l'intégralité des forces de l'enseignement supérieur et de la recherche en BFC. Ainsi, il s'agira également de maintenir la pluridisciplinarité et une présence forte des trois cycles universitaires sur le territoire, avec une offre de formation mieux coordonnée et concertée au niveau du site au moyen de leviers :

- cartographie de la formation, outil collectif de concertation et d'aide à la décision, contributif de l'attractivité de l'offre et de l'évolution des formations,
- démarche qualité,
- Pôle d'Ingénierie et de Management entre les écoles d'ingénieurs et les IAE des deux universités pluridisciplinaires, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, les écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC et Arts et Métiers Paris Tech campus de Cluny,
- plus largement, organisation académique d'UBFC,
- attractivité des formations de masters et du doctorat afin d'augmenter le nombre de diplômés M et D sur le site,
- cohérence entre l'offre de formation et la politique recherche,
- sous réserve d'un vote favorable des instances des établissements concernés, il pourrait être envisagé la délivrance par UBFC de diplômes liés à des formations très transversales (par exemple intelligence économique ou entrepreneuriat), des formations déjà co-acréditées entre plusieurs établissements ou des formations de disciplines rares,
- affichage d'une offre de formation continue cohérente et coordonnée entre les établissements membres, en s'appuyant sur le savoir-faire de leurs services, ainsi que sur les actions collaboratives à l'échelle du site menées dans le cadre de l'AMI « Expérimentations pilotes Formations tout au long de la vie » dont UBFC est lauréate,
- modes d'enseignement innovants pour la transformation des pratiques, notamment à travers la mise en place de nouvelles technologies numériques.

La politique doctorale est un enjeu sociétal majeur pour la Bourgogne - Franche-Comté. La définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'habilitation à diriger des

CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

recherches sont transférées à UBFC dès 2017. Il s'agira essentiellement d'atteindre les objectifs suivants :

- harmoniser la formation doctorale au sein de la ComUE et mettre en place une formation doctorale exigeante, tant disciplinaire que transversale, politique déjà initiée les années passées,
- rendre le doctorat plus attractif tant au niveau régional, national, qu'international pour augmenter le nombre de docteurs et favoriser la mobilité,
- valoriser le doctorat dans les milieux socio-économiques, notamment au moyen de leviers comme les thèses CIFRE ou le double cursus Doctorat/MBA,
- déterminer une politique commune concernant les contrats doctoraux.

IV Renforcer l'attractivité et le rayonnement international du site

Développer la visibilité du site passera aussi par une politique affirmée et maîtrisée en matière de relations internationales.

Le site s'efforcera de développer les relations internationales, notamment avec l'Europe, pour aller au-delà des actions prévues dans le cadre de l'ISITE-BFC, avec des leviers tels que :

- l'ouverture de juniors fellowships internes qui seront tenus de se porter candidat aux bourses de l'ERC, un suivi de leur candidature, en particulier pour la préparation de l'audition, pouvant être réalisé par le CNRS,
- la définition d'une politique RH ambitieuse qui consistera à faire venir de l'extérieur des chercheurs juniors,
- le recrutement de chercheurs seniors au plus haut niveau,
- l'élaboration d'une cartographie des relations internationales afin de déterminer les partenariats stratégiques à établir au niveau de la ComUE et le déploiement de cette stratégie en concertation avec les établissements,
- la mise en œuvre d'une communication du site à destination de l'international.

V La vie étudiante

Depuis 2015, la ComUE a mis en place une carte d'accès multiservices « Pass'UBFC » qui permet à chaque étudiant et membre du personnel d'UBFC d'accéder à une offre de service commune à l'échelle d'UBFC (restaurants, bibliothèques, Internet, etc.). Le prochain contrat aura pour objectifs dans ce domaine :

- de finaliser le schéma directeur de la vie étudiante,
- de mettre en œuvre le SDVE à l'échelle de la ComUE.

VI Pilotage et gouvernance

UBFC est conçue sur un modèle fédéral, qui prend en compte la diversité de ses membres, les distances entre leurs implantations et l'organisation territoriale multipolaire de la Bourgogne - Franche-Comté. Il convient donc d'assurer entre UBFC et ses établissements fondateurs une articulation efficiente qui respecte ce modèle fédéral, permettant la mise en œuvre d'une politique de coordination dont l'objectif est une plus-value.

Au plan administratif, l'organisation choisie consiste à déléguer les fonctions support aux établissements à chaque fois que cela est pertinent. Ceux-ci porteront pour le compte d'UBFC et du

CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

site des missions administratives et de gestion d'UBFC, en continuité avec une administration propre à UBFC, agile et assurant, au siège, les missions qui lui incombent et la coordination d'ensemble. Un tel modèle contribue à l'identité partagée que nous souhaitons créer. Le choix des établissements porteurs des différentes fonctions support doit intervenir dès le début du contrat 2017 afin de garantir une mise en place rapide et efficace. C'est sur cette base qu'il a été décidé que les emplois obtenus au titre de la politique de site sont globalement partagés entre les établissements et le siège de la COMUE.

Le DGS d'UBFC réunit à intervalles réguliers les DGS des établissements pour préparer la mise en œuvre des décisions au niveau des établissements. De même des réunions « métiers » des responsables et membres des services des établissements (*e.g.* service gestion de la recherche, service RH, etc.) pourront être organisées sous la responsabilité des DGS afin d'assurer un déploiement efficace de la coordination dans les établissements.

Concernant les choix politiques, des groupes thématiques (formation, recherche, culture, communication, etc.) associant les vice-présidents des établissements sont réunis par le vice-président d'UBFC en charge du domaine concerné. Ils travailleront dans le cadre d'une feuille de route validée en conseil des membres, et lui rendront compte de leurs travaux ainsi qu'aux instances concernées, préparant ainsi les décisions du Conseil d'Administration et ses délibérations.

Une mise en œuvre des fonctions supports partagée avec les établissements membres est ainsi nécessaire afin de réussir le déploiement de la politique fédérale de la ComUE, aussi bien que celle de l'ISITE-BFC et lui permettre d'assurer les compétences qui sont les siennes en matière de gestion des ressources humaines de gestion des contrats de recherche.

Les opérations déjà initiées seront poursuivies : cartographie des formations, de la recherche, des partenariats internationaux, etc.

L'interopérabilité des systèmes d'information constituera un levier déterminant pour mener à bien la politique d'intégration entre les membres de la ComUE et le schéma directeur du numérique en est un élément fédrateur. La ComUE portera la politique numérique de site, qui sera mise en œuvre opérationnellement par le réseau des DSIs des établissements membres. Pour ce faire, il s'agit de :

- finaliser rapidement le schéma directeur du numérique,
- prioriser les chantiers au regard des compétences opérées par les établissements.

Ces objectifs sont assortis de jalons et d'indicateurs de site qui feront l'objet d'un suivi pendant la durée du contrat 2017-2022.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université Bourgogne Franche-Comté						
Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ISITE- BFC						
0. Point d'étape sur les engagements de l'ISITE-BFC (cf. annexe jointe sur les jalons de l'ISITE-BFC)						
Gouvernance et pilotage						
1. Finalisation et mise en œuvre du schéma directeur du numérique						
2. Coordination des moyens numériques (plateforme de gestion et d'inscription des doctorants et HDR, finalisation de la carte multi-service PASS'UBFC)						
3. Point sur l'enrichissement des indicateurs de site						
4. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
5. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						
6. Point sur la mise en œuvre des pôles thématiques						
Recherche/Valorisation						
7. Amélioration de la visibilité internationale : cartographie des relations internationales et définition des zones géographiques prioritaires relativement aux axes thématiques d'UBFC						
8. Bilan et développement des partenariats avec la Suisse et l'Allemagne						
9. Point sur le développement d'outils partagés de caractérisation de la recherche, prenant en compte les spécificités des grands domaines de recherche						
10. Formalisation des outils de pilotage au service d'une stratégie partagée de valorisation et d'entrepreneuriat						
Formation						
11. Bilan des coopérations au niveau master entre les établissements de la ComUE et plus particulièrement dans le secteur des SHS						
12. Bilan des actions de formation croisées au sein du Pôle d'Ingénierie et de Management						
13. Création de formations en lien avec l'industrie (incluant notamment l'apprentissage)						
14. Point sur l'attractivité des formations de master et du doctorat						

CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15. Point sur l'affichage de modèles de formations tout ou long de la vie						
Vie étudiante et vie de campus						
16. Finalisation du schéma directeur de la vie étudiante						
17. Etat d'avancement du schéma directeur de la vie étudiante						
18. Actions de CSTI coordonnées à l'échelle du site						

Annexe relative aux jalons de l'I-Site Bourgogne Franche-Comté

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernance et pilotage						
1. Campus numérique : interopérabilité des systèmes informatiques des SI des membres de la ComUE (test du portail pour enregistrement des étudiants à UBFC et inscription vers l'établissement choisi)						
2. Mise en place des équipes de gestion et de suivi, conseil stratégique (experts internationaux), comité de pilotage						
Recherche/Valorisation						
3. Déploiement de la signature scientifique unique (80% après 4 ans pour ISITE-BFC)						
4. Ventilation des crédits récurrents de la recherche par UBFC d (clés de répartition commune à établir)						
5. Gestion par UBFC ou par un organisme de recherche (option possible dans le cas d'une UMR) des contrats de recherche obtenus suite à une soumission à un appel à projet ANR ou H2020 et des contrats de travail correspondants des doctorants et des post-doctorants						
6. Propositions de postes support aux Fellowships junior et senior dans les trois axes ISITE-BFC (fourchettes du nombre de postes réservés pour les 3 axes ISITE-BFC)						
7. Attraction des chercheurs internationaux dans les trois domaines prioritaires - UBFC Junior Fellowships						
8. Projets de recherche interdisciplinaires Projets de recherche ouverts						
9. Fédéralisation au niveau de la ComUE des EA et des UMR associant UBFC et organismes nationaux de recherche. Concernant les UMR, UBFC en sera soit co-tutelle, soit au minimum co-signataire des conventions de site, conventions dans lesquelles ses missions seront explicitement précisées						
10. Projets conjoints UBFC/Industrie						
Formation						
11. Nombre de masters en anglais						
12. Appel à projet Master intelligence économique et lobbying						
13. Promotion de l'offre de formation et recherche UBFC : la cible de 2 participations à des forums étudiants avant juin 2017 a été fixée dans la convention de préfinancement						
14. Appel à projet MOOC'S						



NOTE D'INTENTION

Schéma Directeur de la Vie Etudiante Volet 1 – Diagnostic, axes stratégique et gouvernance

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL

2017 – 2022



Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

ELEMENTS DE CADRAGE	5
LE PLAN NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE	5
LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)	6
<i>Les principaux éléments contenus dans le SRESRI</i>	<i>6</i>
LA STRUCTURE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	10
<i>Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets</i>	<i>10</i>
<i>La méthodologie employée.....</i>	<i>11</i>
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D'ACTIONS.....	12
LE LOGEMENT	12
<i>L'offre de logement étudiant en BFC</i>	<i>12</i>
<i>L'accès au logement</i>	<i>14</i>
LA RESTAURATION	17
<i>Crous de Dijon</i>	<i>18</i>
<i>Crous de Besançon.....</i>	<i>20</i>
LE TRANSPORT	23
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	25
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	26
<i>Les Bourses sur critères sociaux.....</i>	<i>26</i>
<i>Le service social du CROUS et les aides spécifiques</i>	<i>27</i>
<i>Les aides spécifiques</i>	<i>29</i>
LA POLITIQUE DE SANTE	30
<i>Cadre national</i>	<i>30</i>
<i>La sécurité sociale étudiante</i>	<i>30</i>
<i>Mutuelle.....</i>	<i>31</i>
<i>Médecine préventive</i>	<i>31</i>
<i>Etudiants étrangers :</i>	<i>33</i>
<i>La sensibilisation.....</i>	<i>33</i>
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	35
LES ACTIVITES SPORTIVES	37
LES ACTIVITES ASSOCIATIVES	37
<i>Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes</i>	<i>38</i>
LES ACTIVITES CULTURELLES	40
L'ACCUEIL DES ETUDIANTS	42
LA MOBILITE INTERNATIONALE.....	43
UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR.....	44
ARTICULER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	44
SOUTENIR, ACCOMPAGNER ET DYNAMISER LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS	44
RENFORCER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES ETUDIANTS	46
ELABORER UNE POLITIQUE DE SITE POUR LA REUSSITE DES ETUDIANTS EN S'APPUYANT SUR LE PIA 3	47
<i>L'entreprenariat étudiant : le projet PEPITE UBFC.....</i>	<i>48</i>
<i>La période de « Césure ».....</i>	<i>50</i>
FAÇONNER DES CAMPUS INTELLIGENTS	50
DEVELOPPER LA FLEXIBILITE ET L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS	51
SUSCITER, SOUTENIR ET VALORISER LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES.....	52
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS...54	54
SOUTENIR ET VALORISER LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE RECHERCHE BENEFICIAIT A LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE ET AUX TERRITOIRES.....	54
SOUTENIR ET VALORISER LES COMPETENCES ET L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS	55
PARTICIPER A PART ENTIERE AU PROJET DE CARTE ETUDIANTE EUROPEENNE	57
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	59
INFORMER LA COMMUNAUTE.....	59

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

SOUTENIR LES INITIATIVES ETUDIANTES A VOCATION REGIONALE, NATIONALE OU INTERNATIONALE	59
ORGANISER LES ASSISES DE LA VIE ETUDIANTE	60
LA CARTE D'ETUDIANT MULTISERVICES : LE PASS'UBFC.....	60
LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GOUVERNANCE	62
DEVELOPPER LES PRINCIPES DE SUBSIDIARITE	62
LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION : ETENDRE ET DEVELOPPER LES COMITES DE SITE ET LES ARTICULER AUX CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS, LORSQUE CELA EST POSSIBLE	62
.....	64
SYNTHESE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS	65
LE LOGEMENT.....	65
LE TRANSPORT	65
LA RESTAURATION.....	65
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	65
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	66
LES POLITIQUES DE SANTE	66
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	66
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	66
LES ACTIVITES CULTURELLES	67
L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS	67
FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA VALORISATION DES COMPETENCES DES ETUDIANTS	67
UNIVERSITE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR	68
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS.....	68
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	68
METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE BASEE SUR LE FEDERALISME ET LA SUBSIDIARITE	68
ANNEXES :.....	69
ANNEXE 1 : PLAN NATIONAL DE VIE ETUDIANTE	70
ANNEXE 2 : LA POLITIQUE DE SANTE	74
ANNEXE 3 : RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS PAR DOMAINES	78

Eléments de cadrage

La loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié l'article L. 718-4 du code de l'éducation. Celui-ci dispose que « *l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sociales et associatives* ».

La finalité du schéma directeur est de définir une politique globale de vie étudiante sur le territoire qui s'inscrive dans le cadre du Plan National de Vie Etudiante (PNVE). Cette politique doit être partenariale : le CROUS ainsi que les collectivités territoriales, dont l'engagement et le soutien sont un facteur clé, sont des acteurs essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Le présent Schéma directeur de la vie étudiante s'inscrit dans un contexte particulier lié à :

- la création récente, en avril 2015, de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC). De ce fait, si les premières orientations ont été prises, leur mise en œuvre débute aujourd'hui et l'ensemble reste à construire ;
- la volonté de l'ensemble des établissements membres de construire la COMUE UBFC sur le principe de subsidiarité, ce qui suppose de délimiter le rôle de chacun;
- le rapprochement engagé entre les deux CROUS de Besançon et de Dijon.

La réforme territoriale et la création de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté est quasi concomitante à celle de la COMUE UBFC. Le Conseil régional soutient et accompagne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans de nombreuses dimensions : mobilités internationales, recherche, formation, investissements, culture scientifique et technique, communication, etc. Le Conseil Régional est ainsi naturellement un partenaire privilégié de ce schéma directeur de la vie étudiante et, demain, de sa déclinaison opérationnelle.

Le plan national de la vie étudiante

Elaboré en octobre 2015, le plan national de vie étudiante comporte trois volets et 35 mesures (voir annexe 1) :

- Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès au droit,
- Améliorer les conditions de vie et des études,
- Dynamiser la vie des campus et l'engagement des étudiants.

Un certain nombre de ces mesures relève d'une politique nationale et doivent trouver leur déclinaison sur le plan territorial. D'autres nécessitent la mise en œuvre d'actions spécifiques à notre territoire.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)¹

La conjonction des différentes réformes institutionnelles (Loi MAPAM - Modernisation de l'Action territoriale Publique et d'Affirmation des Métropoles - du 27 janvier 2014 et projet de Loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la Loi de Programmation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 conduit les Régions à envisager l'évolution de leurs interventions et de leur pilotage en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI) au travers de schémas régionaux d'ESRI (SRESRI).

La Loi de Programmation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 précise que les contrats de site pluriannuels « associent la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ils prennent en compte les orientations fixées par les schémas régionaux prévus à l'article L. 214-2 et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements. »

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, de la COMUE UBFC et le rapprochement des deux CROUS de Besançon et Dijon sont concomitants et doivent nous permettre de construire une politique cohérente et concertée. Le présent Schéma directeur de la vie étudiante prend donc naturellement appui sur les constats et orientations contenus dans le SRESRI.

Les principaux éléments contenus dans le SRESRI

Le diagnostic du SRERI en matière d'enseignement supérieur

La région rassemble environ 75 000 étudiants (soit 3% des effectifs nationaux), dont 9 000 au sein des écoles d'ingénieurs et managers (8,5% des effectifs étudiants régionaux), répartis sur plus de cinquante communes dont douze accueillent de l'enseignement universitaire, représentant 92% des effectifs étudiants inscrits dans une formation post-bac. Plus précisément, Dijon concentre 43% des effectifs, Besançon 28% et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard 10%. Les 20% restant se répartissent entre : Nevers, Châlons-sur-Saône, Le Creusot, et Auxerre (2% des effectifs sur chacun de ces sites), et enfin Cluny, Vesoul, Mâcon et Lons-Le-Saunier (1% des effectifs sur chacune de ces communes).

Une des caractéristiques de ces étudiants réside dans la proportion de boursiers sur critères sociaux. En 2012-2013, les taux de chacune des deux régions (35,4% pour la Bourgogne et 36,4% pour la Franche-Comté) sont supérieurs à la moyenne nationale (29,6%). En Bourgogne, on relève une forte disparité entre les sites, avec deux sites présentant un taux très élevé de boursiers : Mâcon avec 52,7% et Le Creusot avec 43,9%. Le taux de boursiers relevé sur

¹ Le document intégral est disponible auprès du Conseil Régional ou d'UBFC.

Auxerre est quant à lui particulièrement bas (18,4%). Les autres sites sont dans la moyenne nationale. On relève une certaine homogénéité entre les sites de Franche-Comté, dont le taux de boursiers oscille entre 30 et 40%, le site de Vesoul étant le plus faible avec 26,4%, tandis que Montbéliard a la plus forte proportion (43,3%). Besançon qui représente 62% des effectifs étudiants de Franche-Comté représente aussi 62,5% des effectifs boursiers de la région. En outre, si les effectifs étudiants sont en hausse ces dernières années, force est de constater que cette dynamique reste très en-deçà de la moyenne nationale (3% entre 2008 et 2013 comparativement à 7% pour la France Métropolitaine). Deux facteurs contribuant à ce phénomène peuvent être évoqués :

- le taux de poursuite d'études post bac inférieur de près de 2 points de pourcentage à la moyenne nationale, alors même que le taux de réussite au bac est supérieur à celui constaté au niveau hexagonal.
- une forte déperdition de néo-bacheliers s'inscrivant à l'université. Cette déperdition s'explique en partie par des raisons de proximité géographique de certains territoires avec des pôles universitaires hors région (Lyon, Clermont-Ferrand, Strasbourg notamment).

Parallèlement, il est nécessaire de rappeler l'écart des deux anciennes régions relativ à l'indicateur d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, soit 25 à 29 ans, qui est de -6,8% (Bourgogne) et -4,3% (Franche-Comté) par rapport à la France Métropolitaine qui se situe à 43%. Ainsi, la région Bourgogne Franche-Comté est encore éloignée de l'objectif européen fixé à 40%, et plus encore de celui de la France de 50%.

S'agissant de l'offre de formation proposée sur le territoire, la Bourgogne Franche-Comté compte un grand nombre d'établissements proposant une offre post-bac dans une douzaine d'établissements publics et consulaires, dont notamment :

- deux universités pluridisciplinaires : Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté,
- une université de technologie : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,
- cinq écoles d'ingénieurs :
 - l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) à Besançon
 - Agro Sup à Dijon
 - trois écoles rattachées aux universités : l'École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et en Infotronique (ESIREM) à Dijon, l'Ecole Supérieure de l'Automobile et des Transports (ISAT) à Nevers et l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) à Besançon
- deux antennes de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) à Cluny et Chalon-sur-Saône
- plusieurs écoles de commerce : ESTA de Belfort, IMEA Besançon et la Burgundy School of Business (BSB) à Dijon
- deux écoles d'art et d'architecture dont l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) à Dijon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) à Besançon.

Au-delà de la présence de ces acteurs, il ressort de l'analyse quantitative une présence importante des effectifs en Section de Technicien Supérieur (STS) (13,9% des effectifs en Bourgogne Franche-Comté pour 10,3% sur le plan national), en Institut universitaire de technologie (IUT) (2 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale), en formation

d'ingénieurs (+0,7 points de pourcentage) avec une forte asymétrie entre les deux régions au profit de la Franche-Comté.

Sur le plan des formations universitaires, la répartition des effectifs entre niveaux Licence, Master et Doctorat (L, M et D) est similaire au profil national. Pour les formations par apprentissage, la part des apprentis du supérieur sur l'effectif global place la région Bourgogne Franche-Comté au-dessus de la moyenne nationale (6,8% face à 5,7%). Toutefois, une forte asymétrie là encore est constatée entre les deux régions (4,9% pour la Bourgogne et 9,2% pour la Franche-Comté). Ainsi, l'alternance constitue un enjeu à relever, tout particulièrement en Bourgogne, mais également à l'échelle de la future région au regard des caractéristiques de son tissu économique, très industriel et composé très majoritairement de TPE et PME-PMI.

Le dernier élément de diagnostic pouvant être mis en avant en matière d'enseignement supérieur concerne la dimension internationale. La proportion d'étudiants étrangers inscrits à l'université est proche de la moyenne nationale (11,4% pour les deux universités réunies face à 12,1% pour la France). Toutefois, de manière générale pour l'enseignement supérieur post-bac, la performance de la future région Bourgogne Franche-Comté est inférieure à celle constatée au niveau national (-2,2 resp. -2,4%).

L'Université de Franche-Comté dispose d'un Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de reconnaissance internationale qui forme chaque année des centaines d'étudiants et professeurs venus du monde entier.

En Bourgogne, le Centre International d'Etudes Françaises (CIEF) de l'Université de Bourgogne accueille chaque année 1 500 étudiants ou professeurs de tous les pays pour leur faire découvrir la langue, la culture et la civilisation françaises, les préparer à des études supérieures ou compléter leur formation de formateur. Fort d'une équipe pédagogique expérimentée et de structures adaptées à l'accueil et à l'hébergement, le CIEF propose des cours et stages toute l'année.

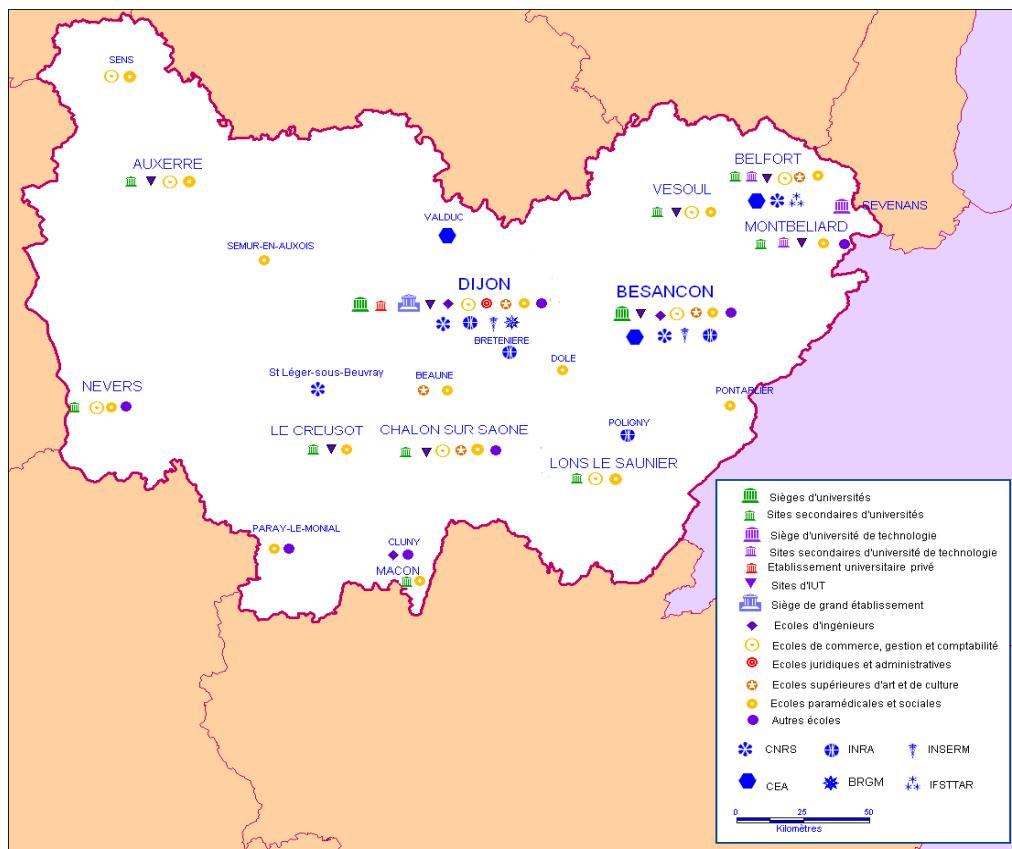
Enfin, consciente de l'importance de l'internationalisation de l'offre de formations en vue d'en accroître l'attractivité, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté propose dans le cadre de son projet ISITE de développer des cours en anglais. Par conséquent, l'internationalisation des parcours de formation appréhendée à la fois par la mobilité internationale des étudiants et l'offre de formation proposée en anglais, constitue le dernier enjeu identifié en matière d'enseignement supérieur.

L'ensemble de ces constats permet de poser les premiers enjeux spécifiques pour la Bourgogne Franche-Comté, à savoir :

- L'appétence des jeunes pour l'enseignement supérieur,
- L'accès des bacheliers aux formations post-bac,
- L'attractivité des formations universitaires au regard des sites des régions voisines,
- L'internationalisation des parcours de formation, en lien avec les domaines d'excellence de la recherche et le potentiel en termes d'innovation.

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

Région Bourgogne - Franche-Comté : la carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Répartition des étudiants dans l'académie de Besançon et de Dijon (Année 2015 – effectifs 2014-2015)

	Académie de Besançon		Académie de Dijon	
Etudiants inscrits dans l'académie	33 184		42 974	
Etudiants Boursiers	11 247		13 251	
Etudiants inscrits à l'université	22 358		27 156	
Répartition des étudiants sur le territoire (effectifs 2013-2014)	Besançon	21 085	Dijon	32 972
	Belfort	4 299	Chalon	1 341
	Montbéliard	2 336	Le Creusot	1 357
	Héricourt	58	Macon	714
	Vesoul	933	Nevers	1 856
	Haute Saône	1 198	Auxerre	1 221
	Jura	2 111	-	-

Le diagnostic du SRERSRI en matière de vie étudiante

Les indicateurs « traditionnels » en matière de vie étudiante (logement, restauration, etc.) sont relativement favorables. Toutefois, les enjeux en matière de vie étudiante ont fortement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus simplement de proposer des services de restauration ou de logement aux étudiants, mais bel et bien de créer et de développer une véritable vie de campus, vecteur d'attractivité des sites. Par conséquent, l'attractivité des douze campus de la Bourgogne Franche-Comté constitue un enjeu majeur en matière de vie étudiante. Cet objectif a d'ailleurs lieu d'être partagé avec les collectivités infrarégionales puisqu'il englobe plus généralement la politique urbaine.

Par ailleurs, chacune des deux régions a développé une politique en faveur des jeunes, que ce soit avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional de la vie étudiante en Franche-Comté, ou le déploiement du Plan Régional Jeunesse en Bourgogne intégrant des dispositifs spécifiques à destination des étudiants. Au-delà de l'ensemble de ces dispositifs, il apparaît primordial que des actions en matière de vie étudiante contribuent à encourager les lycéens à s'engager dans des études supérieures et les étudiants à les poursuivre au-delà des filières courtes. Du logement aux services numériques, plusieurs volets sont des facteurs importants pour l'attractivité de l'offre de formation et pour l'appétence des jeunes à pour la poursuite d'études.

Ce diagnostic issu du SRESRI se traduit par une ambition (n°3 : améliorer la réussite des étudiants), déclinée en 3 axes :

- Accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers,
- Soutenir la mobilité internationale entrante et sortante et favoriser l'internationalisation de l'offre de formation,
- Contribuer aux actions de vie étudiante.

La création des campus des métiers et des qualifications pourrait être un cadre pertinent pour répondre à ces enjeux, là où ils se déployeront (voir chapitre dédié à la gouvernance).

La structure du schéma directeur de la vie étudiante de Bourgogne Franche-Comté

Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets

Il est convenu avec le MENESR et les acteurs impliqués dans ce schéma de composer deux volets :

- Ce document est le premier volet. Outre les éléments de cadrage, il est composé du diagnostic produit par les acteurs concernés, des axes stratégiques retenus et des modalités de gouvernance ;
- Le second volet sera composé de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques retenus. Il fera l'objet d'une large concertation et d'une contractualisation avec les différents acteurs concernés.

Le premier volet du SDVE est ainsi structuré en six parties :

- Des éléments de diagnostic et les propositions de développement,
- Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir,
- Le site BFC : un territoire d'innovation et d'engagements,

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

- Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté,
- les modalités d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance,
- la synthèse des enjeux et des objectifs.

La méthodologie employée

Si la COMUE UBFC est mandatée pour coordonner la rédaction et la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante, elle doit pour se faire s'appuyer sur les connaissances, compétences et l'expérience de différents acteurs.

Ont ainsi été sollicités pour la rédaction du présent document :

- les deux directeurs de CROUS,
- les étudiants élus aux conseils d'administration et académique de la COMUE UBFC (ainsi que leurs suppléants),
- les étudiants élus ou représentants des établissements membres de la COMUE UBFC,
- les Vice-présidents étudiants élus au sein des deux CROUS,
- les établissements membres de la COMUE UBFC,
- le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Le Service Inter Académique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce document a vocation à être ensuite partagé par les collectivités territoriales ainsi que les acteurs de la société civile impliqués dans la vie universitaire ou susceptibles de l'être.

Le second volet du schéma directeur de la vie étudiante, qui déclinera les axes stratégiques en modalités d'action, fera l'objet d'un travail de proximité avec les acteurs concernés : étudiants, établissements, CROUS, collectivités locales, acteurs de la société civile.

Eléments de diagnostic et propositions d'actions

La lettre de cadrage émanant de la DGESIP indique « *qu'afin de détecter et de prendre en compte de manière optimale les besoins et les attentes de la population étudiante, il convient de respecter l'étape préalable de réalisation de diagnostic. L'intérêt de cet exercice est de formaliser des besoins plus ou moins ressentis et de mettre en cohérence l'ensemble des actions à l'échelle du site* ». Un référentiel a également été mis à notre disposition afin de servir de guide à l'élaboration de ce diagnostic.

Le Logement

L'offre de logement étudiant en BFC

L'offre de logement en BFC est globalement satisfaisante. Dans le cadre du CPER 2015/2020, des réhabilitations sont programmées bien que l'ensemble des bâtiments ne sera pas rénové d'ici 2020 compte tenu du niveau de financement qui y est consacré. Les axes prioritaires ont été définis dans les plans d'investissement présentés au CNOUS lors du dialogue de gestion 2016.

Plusieurs types de logements meublés en résidence universitaire existent : chambre individuelle, studette et appartement meublé du Type 1 au Type 5, tous exonérés de la taxe d'habitation et ouvrant droit à l'aide au logement. Dans chaque résidence, existent des agents d'accueil quotidiennement à l'écoute des étudiants, des veilleurs de nuit à disposition toutes les nuits, un accès informatique, des salles de travail et des lieux de vie.

BESANCON :

- Nombre d'étudiants : 33 184
- Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Héricourt)
- Nombre de résidences : 12 (36 bâtiments)
- Nombre de lits : 3 485
 - 427 lits en chambres traditionnelles
 - 1 347 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 128 lits chambres traditionnelles en travaux (Mallarmé) futures chambres aux normes de confort internationales
 - 165 studettes de 18 m²
 - 1 418 appartements conventionnés
- Résidence Colette : 2 263 lits (chambres traditionnelles + rénovées + studettes, T1, T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Canot : 161 lits (chambres rénovées, chambres rénovées 11m²)
- Résidence Mégevand : 27 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Antide Janvier : 103 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Planoise : 52 lits (T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Duvillard : 268 lits (chambres rénovées)

- Résidence Eluard : 104 lits (T1 Bis, T2)
- Résidence Braudel : 103 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Sartre : 155 lits (T1, T1 Bis duo, T2)
- Résidence Portes du Jura : 84 lits (T1)
- Résidence Thom : 143 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Héricourt : 22 lits (T1, T1 Bis)

Le taux de couverture du CROUS de Besançon par rapport aux effectifs étudiants est de 10.63% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

DIJON :

- Nombre d'étudiants : 42 974
- Le CROUS de Dijon loge des étudiants à DIJON et son agglomération, au CREUSOT, et à AUXERRE.
- Nombre de résidences : 17 (31 bâtiments)
- Nombre de lits : 4144
 - 1517 lits en chambres traditionnelles
 - 780 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 448 lits en studettes de 15 m² (dont 41 PMR)
 - 1 399 lits en appartements
- Le nombre de chambres traditionnelles est considérable : en 2015 sur Dijon, 1517 chambres simples, 780 chambres avec confort sanitaire, 448 Studettes (dont 41 PMR) et 1288 appartements.
- La cité de l'alternance : ce projet novateur sert un public auquel le CROUS ne pouvait que trop peu répondre. Les étudiants alternant utilisent donc les 114 studettes (en lieu et place des 144 chambres simples existantes auparavant) tout au long de l'année : le CROUS capte ainsi une nouvelle « clientèle » estudiantine tout en développant de nouveaux partenariats avec les acteurs du supérieur.
- La situation de l'Antenne du Creusot : 371 lits pour 1000 étudiants.

Les résidences traditionnelles (Dijon) :

- Résidence Montmuzard : 1191 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 31 PMR)
- Résidence Beaune : 341 lits (chambres simples dont 2 PMR)
- Résidence Mansart : 879 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 10 PMR)
- Résidence Maret : 134 lits (chambres simples)

Les résidences appartements (Dijon, Le Creusot et Auxerre) :

- Résidence Antipodes : 388 lits (T1 dont 4 PMR, T2, T3, T4, T5)
- Résidence Jean Zay : 166 lits (T1 dont 10 PMR, T2, T3)
- Résidence Arthur Rimbaud : 245 lits (T1 dont 9 PMR, T1 Bis, T2)
- Résidence Latitudes : 98 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Irress : 59 lits (T1, T1 Bis, T2)

- Résidence Acacias : 249 lits (chambres avec confort sanitaire dont 8 PMR, T1 Bis)
- Résidence Puebla : 44 lits (T1 Bis, T3)
- Résidence Jean Moulin : 78 lits (T1 dont 4 PMR)
- Résidence Jemmapes : 50 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Jaurès : 22 lits (T1 dont 1 PMR)
- Résidence Magon : 200 lits (T1)

Le taux de couverture du CROUS de Dijon par rapport aux effectifs étudiants est de 9.64% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

Les enjeux liés au logement

- ✓ **Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.**
- ✓ **Une étude doit être menée sur les besoins en logements adaptés aux alternants en Franche-Comté.**
- ✓ **La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires pour créer les conditions d'un accompagnement quotidien.**
- ✓ **Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.**
- ✓ **L'avis des étudiants sur la qualité du logement doit être sollicité à travers des enquêtes.**

L'accès au logement

La recherche d'un logement étudiant est une des étapes importantes à l'entrée dans l'enseignement supérieur et en cas de mobilité sur le territoire. L'accès à un logement indépendant et adapté, à proximité du lieu d'étude, est non seulement une caractéristique de la prise d'autonomie des étudiants mais aussi un facteur de réussite dans leur parcours.

Le D.S.E. : dossier social étudiant

La résidence universitaire est un choix plébiscité par beaucoup d'étudiants. A un prix accessible, elle offre un cadre de vie épanouissant et sécurisé. Les logements gérés par le Crous sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. Les critères sont les mêmes que pour le calcul de la bourse : les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires. A critères sociaux égaux, les étudiants originaires d'Outre-Mer sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant. Pour bénéficier d'un logement au Crous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant. Grâce au Dossier social étudiant (DSE), les critères d'attribution d'un logement étudiant sont transparents.

Lokaviz

Avec le développement de Lokaviz, centrale du logement, les étudiants sont aidés dans leur démarche de recherche puisqu'ils ont accès à un portail dédié au logement étudiant géré par les Crous et accessible par le « messervices.etudiant.gouv.fr ». Les propriétaires privés peuvent afficher leurs biens puisque le site recense les logeurs en Bourgogne-Franche-Comté qui proposent des annonces en ligne. Les Crous de BFC ne sont pas à flux tendu sur le logement. Il convient donc d'être prudent tout au long d'une campagne afin de ne pas favoriser le parc locatif externe au détriment des logements du Crous si l'on veut obtenir un bon taux d'occupation tout au long de l'année. Le CROUS de Dijon a été à l'initiative de l'informatisation du logement en ville et a accompagné la mise en place du portail Lokaviz. Ce service complète l'offre de logement dont dispose le CROUS. Chaque année une relance des propriétaires est nécessaire. Le partenariat avec le CRIJ dans le domaine du logement permet la mise en place d'un nouveau portail logement jeunes Bourgogne piloté par le CRIJ de Bourgogne, qui s'adresse à un public plus vaste (jeune en formation ...) en lien avec le Portail Lokaviz et permet de présenter également l'offre des logements disponibles du CROUS.

CLE – Caution Locative Etudiante

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui facilite l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels. La Clé est gérée par les Crous. La communication en direction des étudiants est quotidienne. A chaque campagne la documentation CLE est adressée à tous les établissements (EPL, culture, agriculture). Le principe est rappelé dans toutes les réunions tenues avec les partenaires.

La recherche de nouveaux partenaires pour la réservation de logements

Plusieurs conventions signées en 2014-2015 ont été reconduites pour la rentrée 2015-2016 afin d'optimiser le taux d'occupation des logements du Crous, qui n'est pas à flux tendu en Franche-Comté, notamment sur Belfort. Ce partenariat a été reconduit pour la prochaine rentrée universitaire après un échange constructif avec les partenaires de façon à valoriser ce partenariat (proposition de kits d'accueil, de kits de ménage, ...) soit 17% de taux d'occupation du parc hébergement. A ce jour 12 conventions sont signées avec des partenaires : CLA, AFPA, IRTS, EPLE, UFC-DRI, UFC-Canot, ENSMM, UTBM, ESBF, ESBM-ESBF, ISIFC, ISBA.

Pour améliorer le service aux étudiants, les crous ont contractualisé avec la CAF pour le versement des ALS et APL aux résidents, EDF afin d'éviter les coupures d'électricité entre deux locataires pendant les périodes de vacances, le grand Besançon pour la valorisation des déchets, Ginko afin de faciliter les démarches d'abonnement transport.

Les affectations dans les logements universitaires :

Les chiffres clés :

Parc disponible : 3 485 lits Franche-Comté / 4 144 lits Bourgogne

Parc réservé aux conventions : 17.43 % Franche-Comté/ 16,92 % Bourgogne.

Parc affecté aux renouvelants : 31% Franche-Comté/ 21 % Bourgogne.

Analyse du tour sur D S E. :

- Pour obtenir un logement dans une résidence du Crous, les étudiants doivent remplir un dossier social étudiant D.S.E. avant le 31 mai précédent la rentrée universitaire. Un premier tour d'affectation national des logements est organisé automatiquement via le logiciel Aglaé fin juin.

- Pas assez de demandes des étudiants sur les structures par rapport au nombre d'affectations souhaitées sur les appartements de type T1 bis. L'opération de substitution finale des vœux est incontournable pour proposer nos structures telles que chambres rénovées plus et T1 bis. Implicitement, toutes les demandes sur ces structures ont été satisfaites quel que soit l'indice social.

La procédure concernant les étudiants déjà logés au Crous et qui souhaitent renouveler leur demande de logement d'une année sur l'autre doit être simplifiée. La poursuite du processus de dématérialisation du D.S.E. devra permettre cette simplification.

Les étudiants peuvent également réserver un logement au sein des Crous avec l'application « Bed & Crous » pour des courts et moyens séjours.

L'hébergement d'urgence

En partenariat avec le conseil régional de Franche-Comté qui en a assuré le financement, il existe dispositif d'accueil d'urgence en faveur des étudiants. Ce dispositif a pour objectifs de :

- Eviter à des étudiants se retrouvant sans hébergement des dépenses conséquentes, à l'hôtel notamment (dépenses impactant le financement de l'année universitaire),
- Offrir un hébergement de courte durée (7 nuits) permettant de régler les formalités administratives concrètes dès l'arrivée dans l'académie,
- Aider les étudiants à poursuivre dans des conditions satisfaisantes leurs projets d'études (recherche d'hébergement au CROUS, auprès des bailleurs sociaux ou privés...) avec le soutien du service social.

Ce dispositif a été étendu afin de répondre à des situations à caractère exceptionnel (violence conjugale, harcèlement, rupture familiale...).

	BESANCON	DIJON
Pourcentage des étudiants boursiers logés en résidence	87,91 %	78,69 %
Loyer d'un logement étudiant type studio 18m ²	370 €	323 €
Nombre de place en résidence universitaire	3485 (FIG)	4144
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants	10,5 % (FIG)	9,64 %
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers	30,99 % (FIG)	31,27 %
Taux d'occupation des logements en gestion Crous	79,7 % (financier) ; 76,34 % (physique)	76,8 % (financier)
Nombre de logements Lokaviz	628	305
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants site Besançon	12,97 %	/
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers site NFC	12,28 %	/

Les enjeux liés à l'accès au logement

- ✓ Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers en matière de logement.
- ✓ Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.
- ✓ Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.
- ✓ Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.

La restauration

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), un étudiant sur deux fréquente les structures de restauration des Crous. Les enquêtes réalisées dans les lieux de restauration montrent que la restauration universitaire est considérée comme satisfaisante à l'exception des délais d'attente jugés trop longs.

La restauration universitaire doit se décliner en fonction de l'heure de la journée, des lieux pour répondre aux besoins des usagers et à leurs contraintes d'emploi du temps.

Un schéma directeur de la restauration a été mise en œuvre depuis 2013 en Franche-Comté mais **il est nécessaire d'aller plus loin et de réaliser un schéma global par campus avec les établissements d'enseignement supérieur.**

Les enjeux actuels portent sur le développement de la restauration rapide pour répondre aux attentes des étudiants d'aujourd'hui et à la question des rythmes hebdomadaires d'un étudiant avec la pause méridienne. Il est nécessaire de prendre en compte la structuration de l'année universitaire avec les périodes de stages, d'exams, de congés... Ainsi que l'organisation des restaurants et leur fréquentation qui seront améliorées.

La diffusion d'actions de sensibilisation sur la nutrition doit parallèlement se développer en lien avec la politique de santé.

Pour renforcer l'attractivité de la restauration universitaire, les investissements sont orientés vers la modernisation des structures pour une offre répondant aux horaires d'ouverture allongés, au marketing, aux demandes de ventes à emporter, aux commandes de repas en ligne...

Crous de Dijon

- Chiffres clé de la restauration
 - 860 102 repas servis dans les établissements en gestion directe en 2015
 - 141 455 repas servis en restauration agréée - subventionnés par le CROUS pour 118 741 € en 2015.
 - Coût de production du repas 2015 : 6,33 € (6,37€ en 2014 /Impact des gains permis par les marchés nationaux)
 - Synthétiquement, la tendance est à la baisse de la fréquentation, constatée depuis plusieurs années. Il faut noter qu'elle a touché principalement la restauration des personnels. La baisse a été enrayée pour la restauration étudiante. Cette inflexion aurait été encore plus marquée si la cafétéria Droit-Lettres n'avait été fermée plusieurs mois pour travaux réalisés par l'université dans le bâtiment à compter de la mi-mai. Le CROUS de Dijon dispose d'une structuration de son offre bien présente sur tout le campus et équilibrée entre restauration assise et restauration rapide. Il ne capte pourtant qu'une part insuffisante des étudiants. Les axes principaux de développement consistent, d'une part, à fluidifier les temps d'attente et, d'autre part, à davantage spécialiser les points de distribution.
- Parc du CROUS : 2 936 places assises
 - à Dijon : 2 restaurants universitaires en service (le RU Maret du centre-ville Dijon étant fermé), 6 cafétérias sur le campus et 1 cafétéria à la Résidence internationale d'étudiants. Aucune perspective de nouvelle structure n'apparaît à terme, la cafétéria Demeter étant toujours en suspens du côté d'AgroSup Dijon.
 - au Creusot : 1 restaurant. Pas de perspective d'augmentation des effectifs étudiants inscrits (IUT, UFR STAPS et UFR Droit).
 - à Nevers : 1 cafétéria pour laquelle une opération de restructuration-extension est en cours - maîtrise d'ouvrage assurée par la communauté d'agglomération. Le bâtiment doit entrer dans le patrimoine mis à disposition du CROUS par France Domaine. La répartition des charges de subvention entre les partenaires est en cours de négociation avec l'agglomération du Grand Nevers, afin de réduire la charge pesant sur le CROUS.
- Environnement commercial

Dans le secteur du campus dijonnais et à proximité immédiate : présence de 2 boulangeries, 1 pizzeria, 1 brasserie avec comptoir de vente à emporter, 1 kebab et d'1 Mac Donald (implanté en face de l'entrée sur le domaine universitaire) en concurrence directe ainsi qu'1 food-truck.

AXES DE DEVELOPPEMENT

- Fluidifier les temps d'attente

Les contraintes d'emploi du temps des étudiants les détournent de la restauration traditionnelle dès lors que les files d'attente dépassent une certaine longueur, qui semble de plus en plus réduite au fil du temps. Ce constat dressé pour la restauration traditionnelle peut l'être aussi en restauration rapide. Ainsi, une troisième caisse a-t-elle été ouverte en Droit-Lettres cette année, et a contribué à l'accroissement continu de l'activité de cette cafétéria.

L'ouverture de tous les niveaux de Montmuzard aux étudiants relève aussi de cette logique. En fermant la cafétéria Lamartine pour en faire un restaurant administratif et, corrélativement, en ouvrant davantage de places aux étudiants au sein du RU, le CROUS fait le pari, étayé par les demandes des étudiants, que l'augmentation du nombre de places assises va permettre de fluidifier les temps de passage et donc accroître la fréquentation du restaurant.

- Spécialisation des points de distribution

L'identification du restaurant Montmuzard comme étant un restaurant étudiant contribue à la mise en place de cette logique de spécialisation. Elle est à l'œuvre, aussi, pour les trois points de vente qui vont se situer le long de l'esplanade Erasme. La cafétéria de Droit-Lettres, avec son débit important, propose une offre basique, à base de sandwichs et de salades. La cafétéria Gabriel, au RDC du bâtiment scientifique, offre des vitrines en libre-service avec de la vente à emporter. Le nouveau Food-Truck, « Au Crous'ty Truck » propose depuis le 5 septembre 2016 une gamme un peu plus relevée avec des produits frais, « faits maison », tels que des hamburgers, des nuggets ou des pâtisseries, le tout sur une ligne américaine, adaptée à l'esprit d'un Food-truck.

- Revisiter les cartes et offres alimentaires

Le CROUS développe de nouveaux produits servis en restauration rapide ou en vente à emporter.

Le 1^{er} étage du RU Montmuzard (restauration assise) a fait évoluer son offre de restauration en 2014 en travaillant sur les thématiques : à chaque jour sa recette.

Le 2^{ème} étage du RU Montmuzard (restauration assise) est dorénavant ouvert aux étudiants ; leur est proposé un stand « cuisines du monde ».

Une nouvelle gamme de produits bio est proposée cette année dans plusieurs cafétérias.

- Multiplier les animations

En concertation avec le service culturel, projet de séquences musicales pendant l'ouverture des structures au public pour permettre aux étudiants de se produire.

- Accompagner les évènements en prestation de restauration exceptionnelle

- Festival du manga rendez-vous annuel le 2^{ème} week-end d'octobre (samedi et dimanche) / 4000 visiteurs / fabrications maison de sushi et maki
- Championnats de France Universitaires : rendez-vous annuels en natation et hand /900 participants en moyenne
- Eté 2016 : restauration et hébergement des participants à la semaine fédérale de cyclotourisme (rendez-vous international – 10 000 participants de toute l'Europe)
- Partenariat sur d'autres manifestations sportives. Ex : course Noctanlub (course nocturne suivie d'un dîner- 400 participants)

- Répondre aux sollicitations (après étude économique) des organisateurs de manifestations ou de colloques (Rectorat, préfecture, CNRS, université)

• Distribution automatique : Le projet de déploiement de distributeurs automatiques dans 2 résidences doit être encore finalisé. Le CROUS de Dijon n'a pas encore réfléchi avec le CNOUS à proposer une offre de gestion de la DA à l'université de Bourgogne. Celle-ci semble encore hésiter sur son mode de gestion de la DA. Alors qu'il y a peu de temps, elle

semblait vouloir centraliser les contrats et passer un seul marché, il semblerait que, maintenant, les composantes confluvent des contrats de gré à gré.

- Aménagement d'une cafétéria administrative

Suite au constat que le RU Montmuzard est saturé sur la période 12h00/12h45 et faute de perspective d'échelonnement des sorties de cours des étudiants, la salle réservée aux personnels administratifs (2^{ème} étage) sera dédiée à la restauration étudiante et la cafétéria Lamartine sera transformée en cafétéria administrative.

Crous de Besançon

- Analyse de la situation de la restauration au Crous de Besançon

Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul).

Nombre de restaurants :

- avec cafétéria intégrée : 7 (Canot, Mégevand, Petit Bouloie, Lumière, Duvillard, Rabelais, Portes du Jura)
- sans cafétéria intégrée : 3 (Vesoul, Sévenans, Hauts-du-Chazal)

Liste des restaurants avec nombre de places (total : 3 489 places) :

- Canot : 530 places
- Mégevand : 388 places
- Vesoul : 96 places
- Petit Bouloie : 431 places
- Lumière : 868 places
- Duvillard : 220 places
- Rabelais : 216 places
- Sévenans : 300 places
- Portes du Jura : 296 places
- Hauts-du-Chazal : 144 places

- La politique du Crous de Besançon en termes d'offre de restauration

En matière de restauration, le CROUS a poursuivi la mise en œuvre du schéma directeur de la restauration. De nombreux événements ont marqué la restauration en 2015. On notera l'ouverture du premier restaurant universitaire sur le campus des "hauts du Chazal" qui intègre un "Mini R" conçu par la designer Matali Crasset. En 2015 toujours, a été implantée une cafétéria sur le site de l'UFR SLHS à l'Arsenal au centre-ville de Besançon et l'implantation d'un espace de vente à emporter à Belfort au sein de l'UFR STGI. Le Crous a également mené une action sur un site de restauration très déficitaire avec la fermeture du restaurant universitaire Rabelais à Belfort : l'absence de structures d'enseignement à proximité, la faible fréquentation qui en découle et le montant exorbitant des charges de fonctionnement ont rendu nécessaire cette fermeture.

L'enjeu de développement durable dans l'activité de restauration a été pris en compte et une démarche de tri et de traitement des déchets bio organique dans les restaurants universitaires a été mise en place par un processus de méthanisation. Le service rendu à l'étudiant a été marqué par la mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE.

La stratégie économique de la restauration pour les années à venir vise à améliorer les résultats économiques du Crous dans le cadre de la réduction des aides publiques tout en répondant toujours mieux aux besoins et attentes des étudiants.

Dans le cadre du Schéma Directeur de la Restauration en cours à Besançon, l'enquête d'attente réalisée auprès de 19 000 étudiants a permis de mieux cibler les besoins des étudiants et des personnels.

- L'évolution des structures de restauration du Crous pour améliorer la performance économique

Sur l'ensemble des 10 structures de restauration (cafétérias comprises) deux structures ont été identifiées comme les plus déficitaires : les restaurants Rabelais et Canot. Des actions ont été engagées pour réduire leur besoin en financement.

Concernant le restaurant Rabelais situé à Belfort, dans un premier temps, une transformation en cafétéria en 2013/14 a permis d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires. A compter de 2014, la fermeture est devenue nécessaire en raison de l'absence de structure d'enseignement à proximité et du montant exorbitant des charges de fonctionnement, des travaux d'entretien et de maintenance.

Le restaurant Canot à Besançon au centre-ville, est situé près de la résidence Canot. Ce restaurant est à 20 min des lieux d'enseignement les plus proches (facultés des lettres, campus de la bouloie). De par sa situation géographique, il doit faire face à une forte concurrence notamment en vente à emporter. Afin de limiter la baisse du chiffre d'affaire constatée en 2013, les zones de distribution ont été simplifiées. Nous devons nous interroger sur le maintien en activité du R.U. Canot à terme. Nous sommes en attente d'une décision politique concernant deux implantations :

- Le regroupement de l'ensemble des étudiants des carrières médico-sociales sur le site de l'Hôpital St-Jacques situé en face du R.U. Canot et concernant 800 élèves.
- Le déménagement de certaines administrations situées actuellement près du R.U. Canot, vers un autre site, plus éloigné.

- L'analyse de la politique tarifaire du Crous en matière de restauration

La politique tarifaire du Crous en matière de restauration traditionnelle est basée sur le coût d'un repas en coûts complets. En matière de vente à emporter comme en restauration traditionnelle, les fiches techniques permettent de calculer un coût de production auquel s'ajoute une marge variable selon les produits vendus.

En plus du tarif national étudiant, le Crous détermine trois tarifs en restauration traditionnelle :

- Un premier tarif est fixé à partir du coût d'un repas en coûts complets, auquel on déduit la prestation interministérielle (PIM) ce qui permet de calculer le tarif 1 des personnels des administrations conventionnées.
- Un second tarif est fixé pour les personnels, il est égal au coût d'un repas en coûts complets (tarif 2).
- Un tarif passager est également fixé en ajoutant une marge au coût complet d'un repas.

Dans toutes les cafétérias, les convives non étudiants peuvent déjeuner, une majoration de 30% du tarif étudiant est appliquée sur chaque produit. Ces tarifs sont enfin harmonisés avec le Crous de Dijon dans le cadre du rapprochement des deux établissements.

- La politique du Crous en termes de restauration administrative, exceptionnelle et distribution automatique

La restauration administrative

Le Crous de Besançon a conventionné avec des administrations et se positionne comme l'un des opérateurs importants en restauration des personnels à Besançon et dans le NFC. Quelques autres structures sont présentes sur ce segment.

La restauration exceptionnelle

En matière de restauration exceptionnelle, une carte des prestations exceptionnelles permet de rationaliser l'offre de sorte qu'elles soient mieux connues dans le secteur public et universitaire. Il faut développer ce secteur en faisant mieux connaître ce service à la communauté universitaire.

La distribution automatique

La distribution automatique est implantée depuis 2009 à Besançon et dans le Nord-Franche Comté dans les résidences du Crous. La concurrence est très présente dans le secteur universitaire. Toutefois, des possibilités se dessinent à l'horizon 2016 en facultés des lettres et sciences humaines. Des rencontres ont été organisées avec chaque UFR pour faire un audit des besoins. La distribution automatique fait partie intégrante de la restauration universitaire des Crous qui doivent être considérés comme des opérateurs privilégiés dans ce champ, comme ils le sont pour les autres secteurs de la restauration universitaire.

Les prestations événementielles

Les prestations événementielles et traiteur de restauration viennent agrémenter les évènements académiques et universitaires. Elles contribuent à l'image du CROUS et à la valorisation des personnels de la restauration.

La restauration et la gastronomie sont aussi des faits sociaux et culturels propices à des animations et à la promotion de valeurs fortes. Des activités annexes touchant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à la santé par l'alimentation, la découverte de cuisines étrangères ou de techniques innovantes, la promotion de la gastronomie sont régulièrement organisées dans les structures de restauration. La communication sur ces animations ou actions doit être développée.

Les enjeux liés à la restauration

- ✓ **Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire**
- ✓ **Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration**
- ✓ **Développer l'implantation de la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.**
- ✓ **Placer la question des temps et des rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation.**

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

Le transport

Hors de l'influence des villes, 10 % de la population réside dans une commune peu dense ou très peu dense. Cette part est deux fois plus élevée en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national.

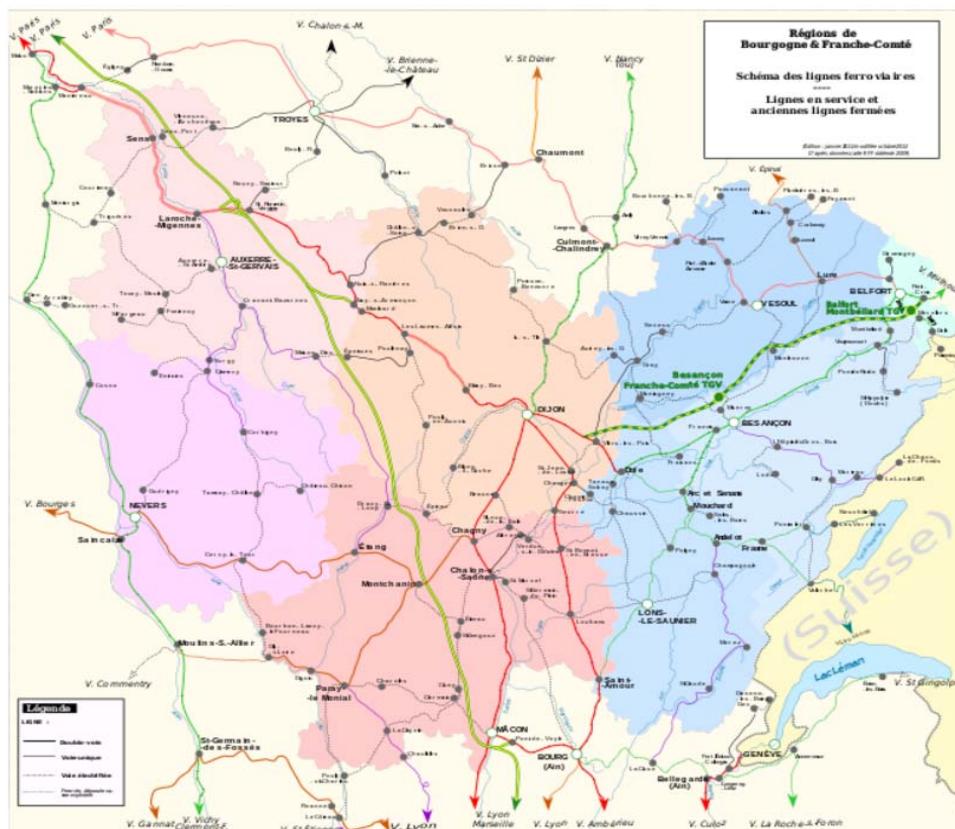
Bien qu'isolées, les communes peu denses offrent des temps d'accès raisonnables aux services de la vie courante mais pour les jeunes les équipements sont plus éloignés.

Les communes que l'on trouve à la limite de la région, loin de nos pôles urbains (Dijon, Besançon, Belfort/Montbéliard) bénéficient d'un accès important aux services des grandes villes des régions limitrophes. Elles se situent le long de la frontière suisse dans le Doubs et le Jura, au nord de la Haute-Saône vers les Vosges et au sud de la Saône-et-Loire, mais elles sont surtout très présentes à l'ouest du Morvan, dans le Châtillonnais et la Puisaye.

Les modes de déplacement domicile-travail ont une répartition très déséquilibrée²:

- Voiture : 77,9 % (national hors Ile-de-France : 76,9 %)
- Transports en commun : 5,8 % (national hors Ile-de-France : 7,6 %)
- Autre moyen : 16,4 % (national hors Ile-de-France : 15,5 %)

Offre de transport ferroviaire



² Etude de 2011

Réseau ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté³

- 2 834 km de réseau ferroviaire (au 31/12/2013) dont 1 579 km de lignes électrifiées
- Trafic (TER) : 15 484 717 trains-km dont 45 % de diesel
- 1 016 286 milliers de voyageurs-km
- 205 gares ferroviaires de voyageurs (au 31/12/2013)

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ne devrait pas avoir de répercussion sensible sur le trafic des voyageurs. En effet, les deux directions régionales de la SNCF ont déjà fusionné. Il existe d'ores et déjà des accords de réciprocité entre les deux régions. La ligne centrale de la grande-région (Dijon-Besançon) est déjà exploitée par des TER Francs-comtois et Bourguignons.

Les relations entre la région et la SNCF sont régies par des conventions. Le taux de fréquentation⁴, par conséquent, les recettes n'étant pas les mêmes, les politiques tarifaires (Abonnements / tarifs réduits) sont différentes entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Il s'agit maintenant d'aligner les politiques des deux régions, puisque les abonnements devront coûter le même prix et offrir les mêmes services aux habitants de Bourgogne et de Franche-Comté.

Avec le soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté et des autorités organisatrices en charge des transports, la SNCF et ses partenaires proposent depuis peu aux étudiants un pack mobilité (train, tramway, bus, véhicules libre-service, vélo, covoiturage, bus longue distance) tout en un pour se déplacer en toute simplicité à Dijon et à Besançon, et répondre ainsi aux besoins quotidiens des jeunes qui y résident (site conseil régional).

Les villes universitaires bénéficient par ailleurs d'un réseau urbain de transport assez dense. Il sera nécessaire d'affiner le diagnostic sur chaque campus universitaire avec les acteurs concernés.

Pour autant, il semble nécessaire de développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon. Une attention particulière sera portée sur l'offre de mobilité pour les étudiants et personnels concernés par les formations se déroulant sur plusieurs sites universitaires.

L'intermodalité doit également être repensée à l'aune du développement d'UBFC.

Les enjeux liés à la mobilité :

- ✓ développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon,
- ✓ repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC,
- ✓ mieux identifier, sur chaque campus, les problématiques de mobilités.

³ Sources : INSEE, SNCF Réseau, MEEDE (SOes), Ville Rail & Transport, UTP (traitements URF)

⁴ *La Bourgogne peut compter sur 265 trains transportant des passagers contre 95 seulement pour la Franche-Comté.

Les rythmes étudiants

La question des rythmes de vie étudiante fera l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté. Nous identifions trois temps de la vie étudiante qui nécessiteront une amélioration du fonctionnement :

- Le rythme annuel des études : autant que faire se peut et en étroite collaboration avec les établissements et les équipes pédagogiques, il semble nécessaire de se pencher sur une meilleure répartition des enseignements, notamment en recherchant un meilleur équilibre entre le 1^{er} et le second semestre de chaque année universitaire ;
- Le rythme hebdomadaire des études : de la même façon, il apparaît parfois que les enseignements sont mal répartis durant la semaine. Il en va de même dans la répartition CM/TD/TP ;
- Le rythme journalier : il s'agit principalement de mieux gérer le temps de pause méridienne et l'accès aux restaurants universitaires.

Une attention particulière sera portée vers les étudiants salariés et les apprentis dans le supérieur, dont les contraintes et modes de vie universitaires sont spécifiques.

Ces questions essentielles relèvent d'abord et avant tout de la politique des établissements, en lien avec les CROUS. C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce sujet relève, comme beaucoup d'autres, des comités de campus qui existent ou sont à créer. La COMUE UBFC, soutiendra et accompagnera leur installation et leur développement, en étroite collaboration avec les établissements et les CROUS.

Dans le cadre du schéma directeur de la restauration du Crous de Besançon, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de 19 000 personnes de l'université de Franche-Comté en Novembre 2013. Cette enquête a permis d'établir un diagnostic qui a ensuite généré un plan d'actions. Le travail mené a été d'adapter les structures de restauration aux nouveaux besoins des étudiants.

Parmi les difficultés relevées, le manque de temps pour prendre une pause déjeuner a été mis en avant. La nécessité d'intégrer un lieu de vie étudiant au sein du Restaurant Universitaire Lumière, situé au cœur du campus, s'est imposée ; pour se faire, les horaires d'ouverture de ce restaurant ont été étendus en soirée.

A Dijon, dans le cadre de la commission de restauration du Crous, des actions ont aussi été menées, pour réduire les files d'attente d'une part (en augmentant la capacité d'accueil du restaurant Universitaire Montmuzard ou encore en ouvrant une caisse supplémentaire à la cafétéria Droits-Lettres) et pour améliorer l'offre de restauration debout ou à emporter d'autre part (mise en place d'un food-truck « AU Crous'ty TRUCK »).

Les Crous de Dijon et Besançon offrent des points de restauration diversifiés et présents sur tout le territoire ; ainsi, la proximité est garantie pour les étudiants par une présence de ces points de restauration sur les campus d'une part et sur les sites distants d'autre part, ce qui en facilite l'accès.

Les enjeux liés aux rythmes de vie étudiante :

En lien avec les CROUS, les établissements et les responsables de formation, rechercher à améliorer :

- ✓ **Les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;**
- ✓ **Les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;**
- ✓ **Les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.**
- ✓ **Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.**

Bourses et politique sociale

Les Bourses sur critères sociaux

Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont gérées par les Crous. L'attribution et le montant des bourses dépendent de la situation familiale de l'étudiant (composition de la famille, revenus familiaux et distance domicile/famille). Elles sont versées sur 10 mois et leur montant varie en fonction de l'échelon auquel elles sont attribuées (8 échelons de bourse). Les bourses sur critères sociaux de la culture et de la communication ainsi que celles du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont également gérées par le Crous.

ACADEMIE	E 00	E Obis	E01	E 02	E 03	E 04	E 05	E 06	E 07	Total BCS	Aide mérite	Aide au mérite	TOTAL AIDES 15/16(BCS)	TOTAL AIDES 14/15(BCS)
Besançon	429	2990	1792	890	897	803	1457	1061	442	10761	323	174	10 761	10 744
Dijon	583	3873	2265	1117	1139	1032	1699	1327	534	13569	445	249	13 569	13 061

Les chiffres clés 2015/2016 :

Franche-Comté :

- 32 988 075€ de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 33 184 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.09%
- 11 247 boursiers tous ministères et région soit + 4.16%
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 104.4% soit +3.7%.

Bourgogne :

- 38 932 529 € de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 42 974 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.6 %
- 13 251 boursiers tous ministères et région soit + 0.2 %
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 106 % soit + 1 %

Une plate-forme multi-sites BFC d'instruction du D.S.E. est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016. L'objectif attendu est l'amélioration de la qualité du service rendu à l'étudiant avec notamment une baisse des délais d'instruction des dossiers qui permet une mise en paiement des bourses plus rapide.

Afin d'améliorer l'information des étudiants sur les bourses, les Crous de Besançon et Dijon se sont associés avec les Crous de Lorraine, Reims et Strasbourg pour mettre en ligne un numéro de téléphone unique. L'étudiant est ainsi dirigé vers une plate-forme où il peut poser toutes les questions sur le suivi de son dossier.

Les enjeux liés aux bourses sur critères sociaux

- ✓ Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.
- ✓ Améliorer l'aide aux étudiants en matière d'information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.
- ✓ Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.

Le service social du CROUS et les aides spécifiques

Le service social des CROUS a pour mission principale d'aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leur parcours d'études et à appréhender dans les meilleures conditions l'apprentissage de leur autonomie. Il a une fonction d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de conseil, de médiation et d'accompagnement social et psychosocial. Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel. L'accompagnement social s'effectue au niveau de l'action individuelle (entretien) ou à la mise en place d'actions collectives (prévention).

Besançon :

4 postes d'Assistants de Service social :

- 3 postes sur le site de Besançon dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale et référent handicap
- 1 poste sur le site du nord Franche-Comté

- plus 1 poste d'assistant social mis à disposition par l'Université de Franche-Comté en faveur des étudiants
- 1 poste de secrétariat

Dijon :

4 postes d'Assistants de Service Social basés sur le site de Dijon :

- dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale en direction du secteur étudiant Chalon – Le Creusot
- plus 20% de poste sur le secteur de Nevers, effectué par une assistante sociale du Conseil Départemental en convention avec le Crous de Dijon
- dont un référent handicap
- 1 poste de secrétariat

Les assistantes sociales établissent un bilan social sur sa situation de l'étudiant en difficulté, au regard de son parcours, ses projets, de son environnement familial et social.

Ce bilan a pour objectif de soutenir, d'orienter l'étudiant vers des solutions adaptées. Il faudra mener une réflexion sur la saisonnalité des besoins en assistants sociaux avec des pics de demandes au moment de la rentrée universitaire notamment. A noter aussi un surcroît d'activité lié à une demande d'aide financière principalement en début d'année.

2493 entretiens en 2015 à Besançon.

1911 entretiens en 2015 à Dijon.

Il faut distinguer l'accompagnement social individuel de l'étudiant à travers des entretiens et l'accompagnement social collectif dans le cadre de projets tels que la mise en place d'action de lutte contre les addictions, l'accompagnement de l'étudiant en situation de handicaps, la mise en place de cellule d'écoute psychologique..., etc.

- Quelques exemples :
 - Happsy Hours : Une permanence gratuite dans les résidences universitaires le mercredi de 18 à 21h. une psychologue est à disposition des étudiants qui sont en situation de stress, ont un sentiment de solitude ou des difficultés dans leurs études.
 - Permanence de Soléa/collectif *ensemble Limitons les risques*, au sein du campus de La Bouloie, pour accompagner les étudiants en situation d'addiction. Les personnels du pôle hébergement sont également formés au mal être étudiant par le collectif.

Les enjeux concernant le service social

- ✓ **Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux**
- ✓ **Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.**
- ✓ **Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.**
- ✓ **Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.**

Les aides spécifiques

L'étudiant qui est dans une situation critique peut bénéficier des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon les besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.

Crous de Besançon : une dotation de 707 953 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 8000 € est allouée par l'ENSMM pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Crous de Dijon : une dotation de 611 304 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 80 000€ allouée par la région pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Les problèmes liés à la vie quotidienne restent une dominante des demandes auprès des assistants sociaux. Dépenses alimentaires, accès au logement, santé représentent la majorité des aides attribuées aux étudiants fréquentant les services sociaux.

L'aide alimentaire : Dans le cadre de leurs études à l'IRTS de Franche-Comté (Institut régional en travail social), des étudiants ont effectué un travail de recherche sur la précarité étudiante. Cette étude a mis en évidence un réel besoin de certains étudiants en aide alimentaire. En janvier 2014, les étudiants ont donc décidé de créer une épicerie solidaire « La Dépanne » sous forme d'association, afin d'apporter une aide alimentaire aux étudiants en situation de précarité, de favoriser l'accès à l'information relative aux droits et proposer une aide matérielle. Les 25 bénévoles étudiants accompagnent les étudiants bénéficiaires. Leurs droits sont ouverts grâce au service social du Crous. Lors d'un entretien individuel, un assistant de service social du Crous de Besançon évalue la situation sociale de l'étudiant et estime ses besoins en denrées alimentaires qui lui seront fournies par La Dépanne. L'association travaille avec la Banque alimentaire qui lui livre les denrées.

A Dijon, un projet d'épicerie solidaire « Epi' Campus » a été travaillé en lien avec le service social du Crous. L'assistant social, par le biais d'un formulaire pré-établi par le service social, oriente l'étudiant vers Epi' Campus. Ce dernier se présente à la permanence de l'association qui lui délivre un code internet pour passer commande en ligne. Un lieu de convivialité est prévu au profit des étudiants qui souhaitent en bénéficier lors du retrait de leurs denrées alimentaires. L'inauguration a eu lieu le 28 janvier 2016, l'épicerie se situe sur le Campus de l'Université au sein de la Maison de l'Etudiant.

Les enjeux concernant les aides spécifiques

- ✓ Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.
- ✓ Rechercher une coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge des étudiants concernés
- ✓ Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides

La politique de santé

Cadre national

Le titre III du livre VIII du code de l'éducation concerne « La santé et la protection sociale des étudiants ».

Les dispositions sont décrites dans les articles L831-1 à L831-3 revues de la loi sur l'ESR 2013.

- Un régime de sécurité sociale étudiante aujourd'hui assuré par des mutuelles étudiantes, en cours d'évolution ;
- Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui peut être organisé de manière interuniversitaire, doit mettre en œuvre des missions parmi lesquelles :
 - ✓ Une mission de veille sanitaire avec comme moyens entre autres, une visite médicale obligatoire en premier cycle mais libre aux établissements et aux **SUMPPS/SIMPPS⁵** de définir des cibles prioritaires parmi l'ensemble des étudiants sur plusieurs niveaux ;
 - ✓ Un rôle de prévention en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
 - ✓ Une mission de soins avec l'encouragement à se constituer en centre de santé depuis la loi ESR 2013.
- L'accompagnement à l'intégration des étudiants en situation de handicap ;
- Des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé.

La sécurité sociale étudiante

Dès son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire, etc.), un étudiant doit obligatoirement, sauf cas particulier (cf. Annexe 1 bis), être rattaché à la sécurité sociale étudiante et choisir une mutuelle étudiante. Il a ainsi droit au remboursement de ses frais de santé en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Les modalités de rattachement à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de l'âge au cours de l'année universitaire et du régime de sécurité sociale du parent auquel l'étudiant est rattaché (cf. annexe 1 bis).

Bien que l'on parle couramment de « mutuelles » étudiantes, ces organismes sont chargés de gérer l'assurance maladie obligatoire étudiante, ce qu'on appelle la sécurité sociale des étudiants.

⁵ Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé/Service Interuniversitaire de Médecine Préventive

Sont exemptés de cotisation :

- Les étudiants de moins de 20 ans (sous présentation de l'attestation de droits des parents).
- Les étudiants boursiers (avis définitif de bourse de l'année en cours).
- Les étudiants salariés car ils sont pris en charge par leur sécurité sociale de salarié.
- Les étudiants mariés lorsqu'ils sont pris en charge par la sécurité sociale de leur conjoint.

NB : un étudiant inscrit dans plusieurs établissements ne cotise qu'une seule fois au RSSE.

En Bourgogne Franche-Comté, les étudiants ont le choix entre l'une des mutuelles suivantes :

- soit la Mutuelle des étudiants nationale (LMDE) <http://www.lmde.com/>
- soit la mutuelle étudiante de proximité, membres du réseau national emeVia : la SMEREB en Bourgogne, Franche-Comté <http://www.smereb.fr/>

Avec 9 agences en Bourgogne Franche-Comté, la SMEREB propose des accueils de proximité au plus près des lieux d'études. Rattaché à un réseau national, la SMEREB prend en charge les dépenses de santé partout en France (cf. annexe 2 bis).

Les étudiants des Arts et Métiers Paris Tech Campus de Cluny (ENSAM), versent des frais d'inscriptions comprenant la sécurité sociale, elle-même gérée par les mutuelles classiques (LMDE ou SMEREB). En revanche, l'école a signé au niveau national une convention avec ISIC France pour fournir à ses étudiants la carte ISIC (International Student Identity Card). Cette carte offre de nombreux avantages supplémentaires notamment en termes d'assurances.

Mutuelle

En plus de la gestion du régime de sécurité sociale des étudiants, la LMDE et la SMEREB proposent, moyennant finance, des prestations de mutuelle complémentaire. Les étudiants peuvent également préférer se rattacher à la mutuelle complémentaire de leurs parents.

Pour les étudiants les plus démunis, il existe des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé : la CMUC (Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide Complémentaire santé).

Médecine préventive

Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) (cf. annexe 3 bis) est composé au minima de médecins, d'infirmières, d'un(e) psychologue, d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) diététicien(ne). C'est un centre de prévention et non pas un centre de santé.

Tous les étudiants doivent effectuer une visite médicale obligatoire au cours de leur cursus de licence. Mais nombre des établissements d'UBFC organisent la visite de médecine préventive dès leur entrée en 1^{ère} année.

À l'**UTBM**, à l'occasion de cette visite médicale d'entrée, les étudiants ont la possibilité de se faire délivrer un certificat médical et un certificat d'aptitude à la pratique sportive (BDS) et de bénéficier d'une consultation médicale pour toute pathologie.

À **AgroSup Dijon**, la médecine préventive est organisée pour les élèves arrivant en première année sur convocation individuelle par le service de scolarité d'AgroSup Dijon et se déroule au SMUPPS. Les étudiants doivent être à jour de toutes les vaccinations obligatoires.

À l'**Université de Franche-Comté**, Le SUMPPS-Campus santé propose en plus des soins d'urgence et une mise à jour des vaccins (DT Polio et Hépatite B). Depuis septembre 2015, a été créé le service Médico-social, dont la secrétaire assure le secrétariat également.

Par convention, l'UFC assure les prestations de médecine préventive pour les élèves de l'**ENSMM**.

De même, les étudiants de l'**ENSAM** sont rattachés au SUMPSS de Dijon.

BSB de Dijon propose un accueil gratuit et confidentiel, un jour par semaine, d'une psychothérapeute (en complément : permanence skype et téléphonique, notamment pour les étudiants en stage, en apprentissage et en semestre à l'international) ;

Parallèlement il y a toujours la présence permanente d'un psychologue sur le campus pour intervenir en cas de situation de crise.

Quant aux étudiants, à l'**Université de Bourgogne**, en matière de santé, ils doivent s'adresser au Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU) (cf. annexe 4 bis).

Ils peuvent y consulter gratuitement un médecin généraliste, un tabacologue, des infirmières, une conseillère conjugale, une gynécologue, un psychologue ou une équipe détachée du centre de dépistage anonyme et gratuit.

Le CPSU ne délivre pas de certificats médicaux pour le sport. Les étudiants sont invités à consulter leur médecin traitant.

Parallèlement, l'**uB** est dotée d'un service de médecine de prévention à destination spécifique des personnels. Le médecin de prévention est chargé de la surveillance médicale des personnels universitaires, de l'Inserm et du CNRS. Il est assisté dans ses fonctions par une secrétaire chargée de la gestion des convocations et de l'accueil (physique et téléphonique) des personnels et une secrétaire médicale qui met à jour les dossiers médicaux et réalise les tests de dépistage auditifs et visuels.

Etudiants étrangers :

L'adhésion à une Sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants non européens. Les étudiants européens en sont dispensés s'ils sont titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie ou d'une assurance privée.

Ils doivent, bien entendu être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, avoir moins de 28 ans et rester au moins 4 mois en France.

Cependant, certains étudiants étrangers rencontrent des difficultés quant à leur prise en charge.

La sensibilisation

Le **SUMPPS** communique régulièrement des informations sur les risques professionnels. Les services d'accueil sont là pour donner des renseignements et faire de la prévention individuelle d'ordre médical, en matière de diététique, de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles, assure la vente de préservatifs, apporte un soutien psychologique éventuellement suivi d'une orientation vers le Bureau d'aide psychologique universitaire ou vers un psychologue externe, un accompagnement par l'assistante sociale.

Toutes ces prestations sont gratuites.

Il met également en place des actions ponctuelles de promotion de la santé sur des sujets divers : consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, sécurité routière, SIDA, hygiène alimentaire, etc.

Le SUMPPS-Campus santé organise également des collectes de sang avec l'Établissement français du sang et des stages de formation pour devenir sauveteur secouriste du travail dans les établissements.

Parallèlement, certains établissements font de la sensibilisation pour leurs étudiants en collaboration avec différents organismes dans leurs propres locaux. Sont à noter :

UTBM :

Campagne de sensibilisation :

- journée de promotion du don du sang ;
- journée de dépistages gratuits des troubles de la vision avec une conférence sur le thème ;
- journée d'initiation aux gestes de premiers secours ;
- journées de Lutte contre le SIDA, en partenariat avec le Territoire de Belfort, Le CCAS, Le CDAG, La MGEN, La SMEREB, AIDES, etc. ;
- journée de promotion du Don de Moelle avec l'aide de l'Établissement Français du Sang ;
- création d'un guide du sommeil (Guide du mieux dormir) ;

- création d'une plaquette d'informations sur la contraception ;
- ateliers de gestion du stress par la sophrologie ;

Autres thématiques :

- prise en charge de la plupart des étudiants en souffrance psychologique par la Maison de l'Adolescence ;
- consultations mensuelles de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie dans le cadre des Consultations Jeunes Consommateurs ;
- formation Sauveteurs Secouristes du Travail dispensées en interne.

UFC et ENSMM :

Campagne de sensibilisation sur :

- les troubles musculo-squelettique
- addictions avec l'Ecole en matière d'addictologie (ex : Alcool et grossesse)
- gestion du sommeil,
- gestion du stress,
- infections sexuellement transmissibles lors de la journée mondiale du SIDA
- infections sexuellement transmissibles et dépistage rapide du SIDA etc
- don du sang et don d'organes
- prévention des pertes d'audition lors de la journée nationale de l'audition
- formation pour les étudiants "organisateurs de soirées" avec une partie abordant les conduites à risques (addictifs, sexuels...)
- sensibilisation à la sécurité routière et au handicap. Dans cette action, est abordé le sommeil, la prise de médicaments, de drogues, la vision et un parcours en fauteuil roulant est proposé aux étudiants pour les sensibiliser aux difficultés de déplacements
- animation avec le CROUS un temps de parole, d'échanges pour les étudiants internationaux appelés "Arbre à palabres", à raison d'une fois par mois.

Autres thématiques/projets :

L'UFC envisage de réaliser :

- une formation "Prévention du mal-être étudiant" destinée au personnel de l'université pour les conseiller sur l'orientation médico-psycho-sociale possible, dans le cadre de l'urgence ou d'une situation non urgente
- action sur le thème de la tolérance, du respect... en lien avec le CROUS
- les journées Bien-être organisées avec USport pour 2017.

BSB Dijon :

A la BSB Dijon, le Département DAP (Développement et Accompagnements Personnels) est destiné à l'accompagnement des élèves tout au long de leur vie à l'École.

Son objectif est de préserver le bien-être pour les élèves, que ce soit dans leur parcours à l'École, mais aussi dans leur projection vers l'avenir, dans leur futur travail. Outre la « Mission Handicap », cela se traduit aussi par un soutien psychologique. Pour les cas les plus sérieux, une psychothérapeute est à disposition.

Une des autres missions du DAP est aussi d'accompagner la vie associative de l'École d'un point de vue général, de nombreuses associations se mobilisent chaque année sur ces thématiques du handicap ou de la solidarité. Ainsi Watch'esc participe au concours Tous HanScène avec l'association Tremplin, ou Solidaresto réalise des opérations dans le but de distribuer de la nourriture aux élèves dans le besoin. Enfin, Eco'nymous, projette de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation sur les enjeux de la RSE également.

Par ailleurs, la BSB organise des actions de sensibilisation aux addictions (addictions liées à internet, l'alcool, les drogues...) en collaboration avec les autorités publiques.

Les enjeux liés à la santé :

- ✓ **Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,**
- ✓ **Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,**
- ✓ **Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)**
- ✓ **Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.**

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

Suite à la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée le 11 février 2005, le nombre d'étudiants handicapés accueillis a sensiblement augmenté.

Toute proportion gardée, tous les établissements ont mis en place des dispositifs afin d'accompagner les étudiants en situation de handicap ainsi que leur entourage dans leur accès aux études supérieures.

Un médecin peut être désigné par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour proposer des aménagements des examens pour les étudiants en situation d'handicap.

Le département DAP⁶ de la BSB Dijon, a mis en place en septembre 2009 une action nommée « Mission Handicap » nécessitant des actions d'adaptation pour l'accueil des étudiants en situation de handicap : aménagements de cours, des examens, voire un aménagement de diplôme (ex. : adaptation des conditions de passage du TOEIC pour un étudiant sourd). Le but étant de les accompagner dans leurs parcours et la réussite de leurs études.

Le service social du Crous de Dijon prend particulièrement en compte les étudiants en situation de handicap : une procédure spécifique est mise en ligne pour la demande de logements PMR. Le référent handicap prend contact avec l'étudiant pour évaluer ses besoins et fait le lien avec le service DSE et le pôle hébergement afin d'apporter une réponse adaptée. Un accompagnement est mis en place auprès de l'étudiant qui le souhaite (aide aux démarches administratives, écoute psychosociale...).

Un travail de partenariat à l'externe comme à l'interne est mené (participation à la formation des étudiants tuteurs en résidence universitaire, aux commissions d'exonération des frais d'inscription de l'université...).

Sur le plan des aménagements, les Crous disposent de logements pour personnes à mobilité réduite. Mais les enjeux en matière de handicap méritent d'être mis en évidence :

- pour accueillir des étudiants lourdement handicapés et être en capacité de répondre à la demande, il est nécessaire de mieux connaître et d'identifier les besoins.
- pour améliorer les logements aux normes déjà existantes et l'accessibilité relative aux bâtiments (accès, intérieur des bâtiments, parties communes, circulation entre les étages, amélioration de la sécurité, confort de vie, motorisation des ouvertures, robinetterie, etc).

Un projet en matière de handicap a été déposé dans le cadre du mécénat suite à un travail réalisé par la conseillère technique assistante sociale du Crous. L'objectif est d'accompagner les étudiants handicapés pour leur offrir les meilleures conditions de vie afin de réussir leur parcours universitaire et également éviter qu'ils se retrouvent en situation d'isolement. La fondation Giveka a versé une dotation destinée à l'adaptation de logement à différentes formes d'handicap.

Les enjeux liés à l'accompagnement du handicap :

- ✓ **Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.**
- ✓ **Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.**
- ✓ **Renforcer le travail commun avec les services universitaires pour favoriser des suivis**

⁶ Développement et Accompagnements Personnels

Les activités sportives

Le sport est un déterminant de santé et de bien-être clef. Pour permettre aux étudiants de s'inscrire dans le cadre des recommandations de l'OMS en matière d'activités physiques et sportives (à hauteur de 1h par jour, notamment), et leur permettre ainsi de s'approprier une certaine culture d'éducation physique et sportive à cet égard et une hygiène de vie propice à leur développement personnel.

L'UFR STAPS et le SUAPS de Bourgogne et l'UPFR Sports de Besançon ont une expérience commune de coopération qu'ils souhaitent pouvoir amplifier et développer en s'appuyant sur la COMUE UBFC pour ce faire. La réflexion est en cours entre les deux établissements concernés.

L'offre de formation mais également les activités extra-universitaires sont denses et diversifiées tant à Dijon que Besançon. Il sera nécessaire d'approfondir le diagnostic sur les autres campus avec comme objectif d'offrir un bon niveau de services aux étudiants et personnels sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

Les enjeux liés aux activités sportives :

- ✓ **Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus**
- ✓ **Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.**
- ✓ **Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, implanter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité.**
- ✓ **Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.**
- ✓ **Il peut également être envisagé de former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU**

Les activités associatives

Les établissements membres de la COMUE UBFC soutiennent et accompagnent les activités associatives portées par les étudiants. Au-delà de la prise d'engagement et assurer le développement de projets sur les campus, il s'agit de favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires concernés. En effet, même s'il est légitime de développer des activités spécifiques avec et pour les étudiants, nous souhaitons également favoriser la mixité des publics et l'intégration pleine et entière de la communauté universitaire au cœur des territoires.

Le Crous de Besançon accompagne les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets visant à dynamiser la vie étudiante sur le campus.

- Des partenariats annuels avec les associations étudiantes : ESN Besançon, la Chorale Universitaire, l'Orchestre Universitaire, Radio Campus Besançon, Vélocampus Besançon, la LUDI (Ligue Universitaire d'Improvisation) et le Théâtre Universitaire.
- Accompagnement des associations étudiantes sur le Festival de la Bouloie
- Aide et soutien à la mise en place des activités de l'association ARBO et du Conseil de Résidence.
- Une aide aux différentes associations et corporations étudiantes, tout au long de l'année, dans leurs évènements : soirées culturels, projection cinématographique, évènements associatifs, forum, conférences etc.

C'est un accompagnement à la fois logistique, matériel, administratif qui est apporté aux associations par le service mais également des conseils pour le montage et le bon déroulé des évènements.

Le financement du soutien aux initiatives étudiantes : le Fond Culture ActionS du Crous dont le budget annuel de 20 000 euros est dédié aux initiatives étudiantes dans divers domaines : action culturelle, engagement et solidarité, jeune talent, scientifique et technique.

Deux commissions par an sont organisées en commun avec le FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) de l'Université, une en mars et une en novembre.

Le rôle du Crous :

- Accompagner le projet (démarches administratives)
- Conseiller et aider sur le montage et la constitution du dossier de candidature
- Orienter les étudiants vers des professionnels du secteur d'activité
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

En 2015 : 28 projets ont été financés par le Crous de Besançon

[Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes.](#)

Pour le CROUS de Besançon :

Nombre de projets présentés	36
Nombre de projets soutenus	28

Une commission commune FSDIE /culture action entre le Crous et l'université et l'ENSMM est en place en Franche-Comté. Les critères sont communs, ce qui permet une meilleure lisibilité pour l'étudiant pour présenter un dossier et obtenir une aide. Une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant a été mise en place à L'UFC à travers le supplément diplôme, les étudiants sont invités à mettre en avant toutes les expériences vécues dans le cadre universitaire : projets associatifs, engagement citoyen, job étudiant, etc.

Pour le CROUS de Dijon :

Nombre de projets présentés	16
-----------------------------	----

Nombre de projets soutenus	12
----------------------------	----

Les projets de créations artistiques étudiantes sont mis systématiquement mis en synergie avec le Théâtre Mansart ou des partenaires extérieurs.

Au-delà de ce mécanisme, le service culturel développe des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Pour le FSDIE de l'Université de Bourgogne :

Nombre de projets présentés	186
Nombre de projets soutenus	183

Il est important de valoriser l'engagement étudiant au sein des associations car cela leur permet de développer et consolider leurs compétences transversales de savoir-être et de savoir-faire pour leur futur emploi. Plusieurs dispositifs existent en BFC (UE engagement, Social Erasmus, service civique...) qui doivent être mieux connus des étudiants et des institutions pour être développés.

L'expérience de la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon est intéressante puisqu'elle place l'étudiant en tant qu'acteur de son parcours de vie étudiante afin de favoriser sa réussite universitaire, son épanouissement personnel et son accès à l'autonomie. Les acteurs se sont regroupés autour d'un projet commun comprenant 24 facettes déclinées en actions présentées en réponse à un appel à projet national qui a été retenu par le jury.

Au-delà de l'activité des CROUS, l'ensemble des établissements porte une politique très volontariste quant à l'engagement et l'implication des étudiants dans la vie de leur établissement et soutient la vie associative étudiante.

Les enjeux liés aux activités associatives :

- ✓ **Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant**
- ✓ **Faciliter le parcours et la protection de l'étudiant qui s'engage**
- ✓ **Favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires**
- ✓ **Mettre en place, lorsqu'elle n'existe pas, une gouvernance partagée de la vie étudiante, à la fois au niveau de chaque campus et au niveau du regroupement. La cohérence dans le fonctionnement et les objectifs sera recherchée.**
- ✓ **Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)**

Les activités culturelles

Les activités associatives culturelles et les activités culturelles propres aux établissements sont fortement coordonnées par un triptyque CROUS, Bureau de la vie étudiante, service ou pôle culturel des établissements quand ils existent. Ces activités culturelles sont fortement soutenues par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui assure le rôle de chefs de file de la médiation culturelle et délégataires des crédits pour soutenir les projets innovants et expérimentations sur les territoires (loi du 22 juillet 2013).

Que ce soit comme spectateur ou comme acteur, les étudiants ont de nombreuses voies d'accès à des pratiques culturelles et artistiques variées. Un dense programme de manifestations culturelles, artistiques, scientifiques et techniques est proposé de septembre à juin dans les lieux culturels des Crous. Ces manifestations touchent tous les domaines culturels et artistiques et se présentent sous des formes très variées : représentations de théâtre, danse, expositions de peinture, photos, cinéma, concerts de musique de tous les types, ensembles vocaux et orchestres, cirque, lectures, festivals, conférences et colloques... Les activités culturelles, proposées par des professionnels ou par des étudiants, sont par exemple produites par les services culturels, des associations étudiantes elles-mêmes ou encore dans un cadre pédagogique. La plupart de ces manifestations sont ouvertes au grand public. Au printemps, les Journées des arts et de la culture offrent un aperçu condensé de la richesse de l'offre culturelle auprès des étudiants et du grand public.

Le service culturel du Crous de Besançon possède deux lieux de diffusion : le Petit Théâtre de la Bouloie au cœur du Campus et le Café International à la cité universitaire Canot.

Le service culturel du Crous de Dijon possède le Théâtre Mansart, le studio Beaune. Les deux Crous proposent également des ateliers de pratiques et de créations artistiques encadrés par des professionnels.

Les pôles ou services culturels universitaires s'appuient sur différents lieux : Fabrik à sciences, jardin botanique de Besançon, Gymnase-espace culturel (UFC), Atheneum, Multiplex et collections patrimoniales scientifique (uB). Ainsi, participent également à l'offre culturelle des étudiants, les actions, dispositifs et programmations de ces lieux culturels.

Une politique active d'accès à la culture est également déployée à travers des UE à visée culturelle et artistique intégrées à certaines filières de formation (Appel à projet artistique des filières à l'UFC, UE libre de pratique culturelle et artistique à l'uB ...).

La plupart de ces actions se font en partenariat avec les collectivités territoriales.

Culture-Actions est un dispositif national de soutien financier aux initiatives étudiantes. Les services culturels développent également des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Par ailleurs, l'université de Bourgogne dispose d'une ligne de subvention d'un montant de 30k euros (différent du FDSIE) pour des projets culturels d'étudiants ou personnes de l'établissement.

Des concours et tremplins sont organisés pour favoriser les conditions d'émergence, l'accompagnement et la mise en valeur des initiatives et projets étudiants. Comme chaque année les Crous sont des relais des concours thématiques et tremplins étudiants organisés au sein du réseau des œuvres. Dijon est le pilote de l'opus « Peinture/Arts Numériques » et Besançon du concours national de la BD.

L'étudiant peut aussi être porteur d'actions culturelles pour d'autres publics en tant que médiateur scientifique lors d'actions nationales comme la fête de la science, les cordées de la réussite...).

Les enjeux liés à la culture

- ✓ Favoriser l'accès à la culture des étudiants (**PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations**)
- ✓ Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.
- ✓ Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur
- ✓ Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)
- ✓ Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf. talent campus par exemple).
- ✓ Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société
- ✓ Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)

L'accueil des étudiants

L'accueil et l'accompagnement des étudiants, notamment durant le 1^{er} cycle, est essentiel à leur bonne intégration dans l'enseignement supérieur au cœur des territoires. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour leur réussite. Cette dimension, bien que présente, doit être renforcée.

A ce jour, l'accueil et l'accompagnement des étudiants relève essentiellement des établissements et des CROUS. Pourtant, les collectivités locales sont fortement impliquées sur cette thématique et fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Parmi les nombreux dispositifs existant, citons les Centres Régionaux d'information Jeunesse (CRIJ) et les Bureaux Information Jeunesse, présents sur plusieurs campus de la Région.

Faciliter l'intégration des étudiants internationaux dans la cité : Afin de prendre en compte la problématique spécifique de l'accueil des étudiants internationaux, les CROUS organisent chaque année l'opération « invitez le monde à votre table ». Depuis 2008 à Dijon, ce dispositif permet aux étudiants internationaux de découvrir lors d'un déjeuner la vie familiale et la gastronomie locale chez l'habitant, un partenariat avec la ville de Dijon, l'Université de Bourgogne, Sciences Po, AgroSup Dijon, BSB, l'Ecole Nationale d'Art, le Grand Dijon Divia, le Rectorat de l'académie de Dijon, INSIDIJON et France Bleu Bourgogne. En 2016, l'opération sera reconduite le dimanche 20 novembre à Dijon et pour la deuxième fois à Besançon.

Le Crous de Dijon a opté pour le recrutement de tuteurs référents, un dispositif dans la continuité des deux années pilotées par la Division vie de l'Etudiante et le Pôle hébergement. Le CROUS de Dijon a recruté depuis trois ans des étudiants logés en résidence. Ce dispositif permet aux étudiants primo-arrivants d'être accompagnés dans leur nouvelle vie. Les tuteurs sont des étudiants hébergés en résidence universitaire et si possible avancés dans leur cursus.

Tout au long de l'année des permanences sont organisées afin de proposer des entretiens individuels des conseils sur la vie pratique (administratifs, santé...), des animations, des soirées festives, etc. Le dispositif permet également de repérer, connaître et soutenir les étudiants en difficulté (sociale, pédagogique, médicale, etc.). Un accompagnement de type social et pédagogique aide à l'intégration et au bien-être des étudiants dans leur environnement et dans leurs études, limitant ainsi les sorties prématurées ou subies.

Au Crous de Besançon, le même accompagnement est mis en place dans les résidences universitaires avec des étudiants relais. Cet accompagnement est financé par la Région.

Les enjeux liés à l'accueil et l'accompagnement des étudiants

- ✓ Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)
- ✓ Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,
- ✓ Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants

[La mobilité internationale](#)

La COMUE UBFC porte comme mission l'internationalisation des formations et a comme objectif l'attractivité de notre territoire. Dans le cadre de l'I-Site BFC, nous portons une politique internationale affirmée avec, par exemple, un premier appel à projet lancé en 2016 concernant les masters internationaux.

Il y a également un enjeu à favoriser la mobilité internationale des jeunes issus de notre région. Pour cela, les établissements portent une politique très volontariste qui nécessite d'être encore développée. Ils sont aidés en cela par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui offre des bourses de mobilité internationale aux étudiants qui effectuent un séjour d'étude ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Il pourrait être envisagé une cellule d'aide à la mobilité des étudiants dans le cadre de leur stage (également une aide financière) ou de poursuites d'études dans un autre établissement de la région BFC ou à l'étranger.

Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir

Un des enjeux du schéma d'amélioration de la vie étudiante est de leur permettre une pleine réussite dans leurs études. Bien entendu, les conditions de vie doivent être un socle solide pour y parvenir, mais nous avons l'ambition d'aller au-delà. Il s'agit notamment de favoriser l'ambition des étudiants en passant d'études courtes à des études plus longues. Il s'agit également de rendre attractives nos formations dans leur environnement, afin d'attirer des jeunes d'autres régions ou de l'étranger, mais également de proposer aux jeunes de la région d'y rester et de s'y épanouir.

Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

La réussite des étudiants passe par une bonne information et orientation des élèves de terminale. L'articulation entre second degré et enseignement supérieur est un élément déterminant du parcours. Le continuum bac -3/bac+3 doit donc être développé et renforcé.

Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional, soutenu par la collectivité et les entreprises.

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, etc.

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités

d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Il se dote d'équipements résidentiels et soutient la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications facilitent la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important en matière d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi les Campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des Campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Six projets ont été labellisés :

- Automobile et mobilités du futur (Académie de Besançon)
- Territoires intelligents (Académie de Dijon)
- Industries technologiques innovantes (Académie de Dijon)
- Alimentation, goût, tourisme (Académie de Dijon)
- Microtechniques (Académie de Besançon)
- Maroquinerie & métiers d'art (Académie de Besançon).

La création de ces campus des métiers et des qualifications rejoint la stratégie que souhaite déployer la COMUE UBFC sur plusieurs points :

- identifier les territoires par leurs caractéristiques et leurs forces en matière de formation, de recherche et d'environnement socio-économique,
- favoriser le développement d'écosystèmes puissants, facteurs de dynamisme, de croissance, d'emplois et de qualifications,
- développer l'attractivité de nos formations et des filières porteuses d'emplois,
- articuler formations du second degré et de l'enseignement supérieur, en lien avec la recherche pour favoriser la réussite des élèves et des étudiants en leur proposant des parcours de formation riches et de qualité,
- articuler les territoires entre eux à l'échelle de la région : si les territoires assurent le pilotage sur une thématique, ils se doivent de fédérer autour d'eux les compétences existantes dans la région,
- Se positionner à l'échelle nationale et internationale dans des secteurs innovants et porteurs d'avenir.

La réussite des campus des métiers et des qualifications tout comme celui de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, passe par l'amélioration de la vie étudiante.

Renforcer l'information et l'orientation des étudiants

Sur le plan national⁷, 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de Licence (générale ou professionnelle) 3 ans après leur première inscription en L1 en 2010-2011 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2014. Ces taux sont relativement stables depuis 5 ans.

Les perspectives de réussite en Licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si presque la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur Licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 16% seulement des bacheliers technologiques (1 sur 6) et de 6 % des bacheliers professionnels (1 sur 17).

La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en Licence après une ou deux années d'études : c'est le cas de 32% des bacheliers généraux, 70 % des bacheliers technologiques et jusqu'à 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. Une partie des étudiants concernés se réoriente vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts.

Il est possible et nécessaire de limiter l'échec en 1^{er} cycle par une meilleure information et orientation des étudiants. Pour ce faire, il est proposé plusieurs mesures.

⁷ Note flash MENESR – *Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 – février 2016*

Elaborer une politique de site pour la réussite des étudiants en s'appuyant sur le PIA 3

L'état a annoncé un troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) en 2016 (10 Md€) dont l'appel d'offre devrait être publié en 2017. Le PIA3 a pour objectif de répondre à trois priorités majeures :

- soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche,
- valoriser la recherche
- accélérer la modernisation des entreprises.

Nous souhaitons mettre l'accent sur l'action « nouveaux cursus à l'université » afin de répondre à trois objectifs majeurs :

- 1) Favoriser la réussite des étudiants,
- 2) Développer l'attractivité des filières
- 3) Concourir à une meilleure adéquation des marchés locaux d'emploi.

Le projet PIA3 sera articulé autour de plusieurs priorités ;

- Continuum bac-3/bac+3 (meilleure orientation, réussite en licence)
- Insertion professionnelle
- Formation par la recherche et meilleure articulation L-M-D
- Améliorations des conditions de vie des étudiants, lutte contre les inégalités
- Approches citoyennes et transversales
- Développer l'articulation entre formation initiale et continue.

Ce projet étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible de développer ce point plus avant à ce stade.

Les enjeux liés à la réussite des étudiants :

- ✓ Articuler enseignement secondaire et enseignement supérieur
- ✓ Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications
- ✓ Renforcer l'information et l'orientation des étudiants
- ✓ former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,
- ✓ proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;
- ✓ élaboration d'un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU), ainsi que des vidéos portant sur la vie de l'étudiant et son orientation au sein des services qui lui sont dédiés.

L'entreprenariat étudiant : le projet PEPITE UBFC

La COMUE UBFC porte le programme PEPITE : pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entreprenariat. Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les unes des autres, permettre aux bonnes idées de se diffuser.

Le PEPITE BFC a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il s'inscrit depuis l'été 2015 dans la COMUE UBFC. Il s'appuie sur une équipe réduite : une chef de projet recrutée en septembre 2015, un enseignant-chercheur responsable du PEPITE, des enseignants chercheurs référents dans les 7 établissements du PEPITE. Il s'appuie sur une dotation MESR/Caisse des Dépôts de 100K€ pour trois ans, abondés par des financements régionaux publics et privés fléchés sur les actions menées.

Les objectifs du PEPITE relèvent de trois dimensions : 1/favoriser la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés, 2/doter les étudiants de compétences entrepreneuriales utiles à leur insertion professionnelle et au développement des entreprises qui les emploient, 3/favoriser l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. La conception du projet a révélé une quatrième dimension : l'appui à l'innovation et au développement du territoire, notamment à travers les liens noués avec près de 50 partenaires, parmi lesquels les collectivités locales, les pôles de compétitivité, les structures d'accompagnement et les réseaux d'entrepreneurs.

Les actions menées au cours de l'année 2014/2015 dans les 7 établissements du PEPITE s'inscrivent dans le continuum Sensibilisation > Formation > Accompagnement. Les effectifs des étudiants concernés sont présentés dans le bilan chiffré ci-contre, en phase avec les objectifs définis lors de la labellisation.

Parmi les faits marquants de l'année 2015/2016 : organisation d'ateliers créatifs pluridisciplinaires, permettant une sensibilisation active orientée vers des thèmes en lien avec le développement de l'innovation dans la région - lancement des deux premières campagnes du statut étudiant entrepreneur et mise en place début 2016 du coworking et d'un réseau social dédié aux jeunes entrepreneurs avec 16 étudiants entrepreneurs et les lauréats et candidats au concours PEPITE - reconnaissance de l'engagement entrepreneurial des étudiants dans le supplément au diplôme (SD) à l'UFC – travail de maquettage et test de modules pédagogiques nouveaux.

1371	Etudiants sensibilisés dans le cadre de leur formation
648	Etudiants sensibilisés dans une action transversale
209	Etudiants formés dans un module de spécialisation
66	Projets virtuels accompagnés dans les formations
47	Etudiants diplômés en entrepreneuriat et innovation
4	Etudiants entrepreneurs accompagnés
11	Créations d'entreprises
1	Lauréat national dans le prix PEPITE
1	Lauréate régionale Initiative au Féminin
145	Passeports PEPITE dans le SD UFC
29	Partenaires impliqués dans des actions

Les deux années de lancement ont permis de créer une dynamique pour l'entrepreneuriat et l'innovation, tant à l'intérieur des établissements qu'auprès des partenaires régionaux. Les

points clés des actions à venir pour 2016/2017 sont les suivants : un déploiement des actions de sensibilisation à l'intérieur d'un nombre croissant de formations en DUT, L3 et LP (par exemple généralisation de la sensibilisation en L3 à l'UFC) dans les maquettes 2017/2021. Des modules se déplient également en Master et en Doctorat avec une pédagogie inversée et par projet qui privilégie créativité, projets réels et virtuels, ou encore veille et analyse des stratégies d'innovation. Le PEPITE construit et partage des supports et outils numériques au sein d'une communauté d'enseignants, avec le soutien des services d'innovation pédagogique des universités. Le DU ICI (Initiative se Construire Ici) est ouvert au Creusot en octobre 2016 : dédié aux porteurs de projets bacheliers et faiblement diplômés, il est proposé sur un format hybride associant enseignement à distance et accompagnement localisé grâce au partenariat avec des partenaires régionaux. La LP Entrepreneuriat et gestion des PME à l'IUT de Dijon est ouverte en septembre 2016. Ces deux formations viennent compléter l'offre déjà existante de Master et de DU Entrepreneuriat et innovation à l'IAE de Besançon, ou encore du Master ETI à l'UTBM.

Un effort particulier sera réalisé sur la sensibilisation et la formation des doctorants, afin de nourrir le dispositif docteur entrepreneur initiée par le Conseil Régional en 2015 (proposition de modules de sensibilisation aux écoles doctorales, poursuite en deux ans du Master Entrepreneuriat et Innovation, double accompagnement dans le cadre du statut étudiant entrepreneur).

Après un démarrage timide en 2014/2015, le statut d'étudiant entrepreneur a accueilli près d'une vingtaine d'étudiants en 2015/2016. Ces EE sont les acteurs et les meilleurs représentants de la dynamique PEPITE. La troisième campagne qui aura lieu à partir d'octobre 2016 devrait accueillir un nombre croissant d'étudiants, permettant le développement du coworking et une collaboration accrue avec les structures d'accompagnement régionales. De même, le nombre de candidats pour le concours national PEPITE est en augmentation. Outre la remise du prix national, il est prévu en 2016 de valoriser les lauréats régionaux dans une cérémonie qui permettra d'accueillir également la troisième promotion d'étudiants entrepreneurs.

Les actions du PEPITE privilégient l'implication des étudiants dans des projets utiles au développement et à l'innovation dans le territoire, venant en appui aux entreprises, collectivités locales, pôles de compétitivité et acteurs régionaux. Les ateliers créatifs pluridisciplinaires initiés dès 2014 se poursuivent et se multiplient sur des thèmes variés afin de favoriser l'émergence de projets nouveaux, de façon cohérente avec la stratégie d'innovation régionale (FoodTech et MedTech, innover dans la filière bois, énergie et territoire, objets connectés, maintenance de l'industrie du futur, logistique, innovation au service des professionnels du droit, innover pour la vie étudiante avec le CROUS, etc.). Ces ateliers font l'objet d'une UE libre et figurent dans le supplément au diplôme, qui devra à terme être partagé dans les autres établissements de la COMUE.

La période de « Césure »

La circulaire n°2015-122 du MENSER précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure ». Elle s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Façonner des campus intelligents

Nous souhaitons que le schéma directeur de la vie étudiante et le schéma directeur du numérique soient pleinement articulés et se nourrissent mutuellement.

Thierry Mandon et Louis Schweitzer, partagent une priorité donnée à la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur. Ils publient un texte d'orientation qui préfigure un appel à projets qui sera lancé dans les prochaines semaines, en lien avec la démarche proposée par le Conseil national du numérique (CNNum). L'objet est de soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté.

Les projets sélectionnés devront viser une transformation numérique "massive" et multidimensionnelle des cursus. Cette démarche de transformation pourra s'appuyer sur les cinq dimensions identifiées par le CNNum : lieux d'apprentissage, contenus pédagogiques et données, recherche sur l'éducation, services numériques et modèles économiques. L'engagement des porteurs de projet à partager leur expérience avec l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur sera en outre un critère particulièrement valorisé. Un comité de suivi sera ainsi chargé d'observer, en mobilisant les meilleures pratiques, l'atteinte ou non des objectifs ciblés et la pertinence globale de la démarche.

A l'occasion de la remise des travaux du CNNum le 24 mai dernier, Thierry Mandon avait affirmé "le besoin de repérer, sur le terrain, les innovations qui portent un effet de transformation maximal" et la nécessité de soutenir ces "démonstrateurs" qu'il faut diffuser et amplifier si l'on veut un changement massif". De manière concomitante, la transformation numérique du pays et, en particulier, de l'école comme de l'université fait partie des axes prioritaires du troisième programme d'investissements d'avenir présenté par Louis Schweitzer le 22 juin dernier, à l'issue du Conseil des ministres.

L'expérimentation proposée aux établissements prépare ainsi la future action du P.I.A. 3 en matière d'innovation pédagogique visant par une diversification des parcours et des méthodes à améliorer la réussite des étudiants de formation initiale comme des divers publics de formation continue et à accroître l'efficacité et la modernisation de notre système de formation supérieure. Elle s'inscrit plus largement dans l'objectif du P.I.A. 3 de favoriser la transition numérique de l'économie et de la société, afin de préparer la France aux défis de demain.

Université Bretagne Loire - Campus Numérique

Unique en Europe, il s'agit d'un réseau de 28 universités et écoles interconnectées sur 38 sites en Bretagne. À terme, « c@mpus numérique de Bretagne » déployera une infrastructure de communication collaborative (ICC) comprenant 54 équipements de tailles variables : espaces de travail collaboratif, salles de séminaires, télé-salles de travaux dirigés et télé-amphithéâtres. À ces installations sont associés des services innovants tels qu'une « conciergerie » en ligne, des captations automatisées ou encore des plateformes de travail collaboratif. La téléprésence immersive répond notamment à ces attentes, avec une simplicité d'usage qui la rend ouverte à tous. Elle augure ainsi une nouvelle façon de pratiquer l'enseignement et la recherche à distance, plus performante et ouverte, moins coûteuse financièrement et écologiquement.

Une réflexion est menée au sein des instances d'UBFC pour initier le développement stratégique d'un campus numérique à l'aide d'outils de téléprésence. Cette réflexion est portée de concert avec le développement d'une cartographie de visualisation des compétences de notre communauté. Le projet de cartographie des compétences d'heSam Université (<http://www.hesam.eu/>) a remporté l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2016 : Transformation pédagogique et numérique, lancé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cette expérience intéressante de cartographie offre un exemple pertinent que nous pensons coupler, dans un processus d'expérimentation, à la mise à disposition de ressources pédagogiques et d'équipements de téléprésence dans un contexte de learning center.

Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations

TalentCampus est un projet de formation innovante, lauréat des Investissements d'Avenir en 2012 (ANR-11-IDFI-0035). Ce programme de formation vise à donner aux étudiants de formation initiale ou en formation continue (notamment des demandeurs d'emploi) des compétences sociales qui amélioreront leur employabilité. Il a pour objectif de développer des modules de formation pour détecter et valoriser les compétences sociales, indispensables à la vie collective et professionnelle, en complément des parcours académiques. Il a été développé par les universités, les écoles d'ingénieurs et de management des régions Bourgogne et Franche-Comté en partenariat avec de nombreuses entreprises. Les ateliers s'adressent à tous les publics – lycéens, étudiants, doctorants, salariés, demandeurs d'emploi... Le public des écoles TalentCampus est volontairement mixte, garantissant une diversité générationnelle, culturelle et disciplinaire, facteur d'ouverture et d'enrichissement mutuel. 300 apprenants ont déjà bénéficié des parcours proposés, organisés en 12 sessions de courte durée (3 à 5 jours). Les principales compétences sociales développées sont l'estime de soi, la gestion du stress, la motivation, les aptitudes à travailler en groupe, l'expression orale et la créativité. Fondée sur une pédagogie active et participative, la formation TalentCampus prend appui sur des objectifs d'apprentissage élaborés avec les experts de l'École polytechnique de Louvain en Belgique et sur des dispositifs d'évaluation (qualitative et quantitative) et d'innovation pédagogique éprouvés. Elle bénéficie des travaux de recherches associés en sciences de l'éducation, sociologie et économie de l'éducation (IREDU), en

psychologie et neurosciences. L'objectif est de développer le modèle TalentCampus dans l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur. D'autres formations TalentCampus, hors région Bourgogne Franche-Comté, ont été mises en place dès 2014.

<http://www.talent-campus.fr/>

Susciter, soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques

Le numérique est un facteur puissant, un catalyseur, pour engager un processus de transformation. Il apparaît aujourd'hui incontournable, porteur d'une dynamique, en phase avec l'évolution des pratiques sociales, notamment celles des étudiants. Par les potentialités qu'il porte, il contribue à l'intérêt grandissant envers la qualité de l'enseignement. Il n'est pas en lui-même garant d'innovation pédagogique : l'introduction de technologies numériques dans les dispositifs de formation peut parfois renforcer des modèles traditionnels, par exemple l'exposé magistral « rénové » par un diaporama. Mais, le numérique amène à imaginer de nouvelles formes d'apprentissage et contribue à la promotion de modèles pédagogiques centrés sur l'étudiant. Il ouvre de nouvelles possibilités pour l'organisation des parcours, pour la flexibilité du temps et de l'espace d'apprentissage. Il autorise de nouveaux modes d'interaction entre les acteurs (étudiants, enseignants, autres intervenants) en transformant leur rôle respectif au sein de « communautés d'apprentissage ». Il permet un accès sans limites à d'innombrables ressources de formation. Il donne la possibilité à tout apprenant de construire son environnement personnel d'apprentissage (EPA).

Le numérique est au cœur de la transformation pédagogique dont il est un levier comme le souligne le plan France Université Numérique (FUN). C'est une dimension transversale que l'on retrouve dans chacun des axes de transformation proposés ici, mais qui doit aussi être traitée spécifiquement, à propos notamment de :

- la formation à distance dans ses aspects organisationnels, économiques et de pratiques des acteurs ; une attention particulière devrait être portée à l'impact du phénomène MOOC sur la mission formation des établissements (pratiques des acteurs, offre de ressources, certification, scolarité)
- la mise à disposition de ressources pour la formation des étudiants, avec notamment l'articulation des espaces numériques et des bibliothèques, la question des learning centers
- les compétences numériques et informationnelles des étudiants nécessaires dans la construction et la gestion de leur EPA
- la veille sur les technologies émergentes et leurs usages en devenir qui peuvent induire de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le numérique au service de la transformation pédagogique est l'un des 3 axes de l'agenda numérique France Université Numérique. Celui-ci définit des pistes d'action qui rencontrent des propositions qui sont faites dans ce document. On pense tout particulièrement aux actions FUN :

- n°2 : Favoriser la réussite des étudiants grâce à une pédagogie rénovée par le numérique ;
- n°6 : Former et accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques à l'usage du numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;

n°7 : Mieux reconnaître et valoriser, dans l'évolution de la carrière des enseignants-chercheurs, leur investissement pour intégrer le numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;

n°11 : Donner une impulsion forte à la recherche sur la pédagogie numérique (les digital studies) et notamment à la recherche dans l'e-éducation.

Il serait contreproductif, au moins pour ces actions de l'agenda numérique, de traiter le numérique *per se*. Il conviendra de les intégrer dans une approche plus globale de la transformation pédagogique. C'est pourquoi cette approche globale doit inclure un écosystème de compétences maillées sur l'ensemble du territoire pour l'aide et l'accompagne au développement et à la création de ressources pédagogiques, mais également son usage. Une réflexion est à mener sur les expériences existantes des EPA incluant une plateforme personnalisée et des ressources personnalisées par rapport à des objectifs de formations qualifiantes.

Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements

Nous souhaitons que le site Bourgogne Franche-Comté soit un territoire d'innovation en exploitant au mieux les ressources et les compétences qu'il recèle. Trois leviers principaux pourraient être activés :

- soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires,
- soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants,
- articuler la vie étudiante aux campus des métiers et des qualifications.

Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires

Nombre de compétences scientifiques existent au sein de nos universités et écoles et doivent pouvoir répondre aux problématiques auxquelles notre communauté universitaire et plus largement nos territoires sont confrontés. Il ne s'agit pas de dénaturer le rôle des universités mais de mieux articuler les capacités de recherche aux besoins de connaissances identifiés par les acteurs du site. Recherches et études ne doivent pas être confondues, mais peuvent parfois converger, notamment dans le cadre de recherches-action ou d'expérimentations in-situ. Par ailleurs, dans le cadre de formations à finalité professionnelle, des sujets de stage ou de projet de fin d'études peuvent être confiés aux établissements. Sans être restrictif, les activités scientifiques tertiaires pourraient être mobilisées et soutenues.

Ainsi, nous pourrions identifier les besoins de recherches et d'études portant sur :

- les conditions de vie des étudiants et plus largement sur tout sujet permettant la réussite des étudiants,
- l'université (fonctionnement et organisation des universités, modèle économique, innovations pédagogiques, subsidiarité, participation, démocratie, condition de vie étudiante, bien-être au travail des agents, égalité femmes/hommes, conciliation vie familiale/vie professionnelle etc),
- les pouvoirs publics (aménagement urbain, territoires intelligents, développement économique, implication citoyenne, politiques éducatives et sociales, politiques culturelles, sportives, etc),
- Le milieu économique et la société civile.

UN EXEMPLE : L'ANALYSE DU PARCOURS DE VIE ETUDIANTE : Pour répondre au mieux aux attentes des étudiants, il est nécessaire de conduire une analyse du parcours de vie des étudiants. En 2016, une enquête a été réalisée sur le parcours de vie des étudiants mettant l'accent sur les problématiques qu'ils rencontrent et sur les points anxiogènes afin d'y remédier par des actions concrètes sur le territoire. Cette enquête complète a été rédigée par la MSHE et la start-up AKOKIMA, spécialisée dans les enquêtes et qui utilisent des méthodes bien spécifiques : Le « Parcours de vie » consiste à « se mettre dans les pas et la tête de l'usager, pour améliorer le service public ».

L'enquête est conçue comme une démarche participative qui vise à recueillir des informations sur la situation des étudiants et leur évaluation du caractère anxiogène des étapes. L'échantillon permet que la diversité de la population étudiante réponde.

A partir des résultats de cette enquête, les acteurs de la vie étudiante vont mettre en œuvre des actions dans lesquelles l'étudiant est acteur. 24 actions sont programmées réparties dans 5 domaines :

- gouvernance territorialisée de la vie étudiante
- l'étudiant fait bouger son campus
- l'étudiant investit sa ville universitaire
- l'étudiant partage le monde
- l'étudiant libère et valorise ses talents

[**Soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants**](#)

Au-delà de la politique générale d'amélioration de la vie étudiante présentée plus haut, nous souhaitons valoriser et soutenir les compétences et l'engagement des étudiants et faire de ce la Bourgogne Franche-Comté **une référence nationale en la matière.**

Articulé à l'enjeu précédent, nous souhaitons offrir la possibilité à tous les étudiants qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie de son territoire et de son établissement. Les étudiants qui constituent UBFC développent au sein des établissements et en dehors des connaissances et des compétences qui peuvent être mis en œuvre pour réaliser des projets utiles aux établissements, aux territoires, aux acteurs économiques et à la société civile. Les étudiants auront alors l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises, se constituer une expérience utile à leur insertion professionnelle et prendre confiance en leurs talents. Cela suppose :

- d'identifier et d'inventorier les projets que les universités et ses partenaires implantés dans les territoires souhaiteraient confier aux étudiants,
- de considérer les projets qui pourraient relever d'un parcours de formation (stage, projet de fin d'étude, projets tuteurés et de solliciter les responsables de formation concernés,
- de considérer les projets qui peuvent relever d'une prise en charge par les associations étudiantes,
- des sollicitations spécifiques, comme peuvent l'être les jobs étudiants ou les projets entrepreneuriaux.

Plusieurs dispositifs existent déjà et méritent d'être amplifiés et valorisés.

Le job étudiant :

Depuis plusieurs années, les CROUS accueillent les employeurs pour proposer des offres d'emplois aux étudiants. Comme pour le logement en ville, le CROUS de Dijon a été à l'initiative de l'informatisation dans les années 1990 et 2000 et a participé à la mise en place

du portail JOBAVIZ. Ce service indispensable aux étudiants ne dispose pas d'une renommée suffisante. Le CROUS de Dijon va autant que faire se peut promouvoir ce service auprès des étudiants mais également les employeurs par l'envoi d'emails, et par la mise en place d'une campagne de communication. Les employeurs sont relancés chaque année.

Depuis janvier 2016 un chargé de mission job étudiant travaille au Crous de Besançon. Sa mission : accueillir les étudiants et analyser leurs demandes pour favoriser l'accompagnement qui consiste à informer, aider et conseiller les étudiants sur les différentes étapes de la recherche d'emploi occasionnel et conduire des entretiens individuels et accompagner les étudiants dans la rédaction de CV, lettre de motivation et préparation à entretien d'embauche.

Chaque étudiant est reçu en entretien individuel et repart avec une fiche de suivi. Cela lui permet ainsi d'être en possession d'un document récapitulant l'entretien et les démarches qu'il a à réaliser.

En plus du site jobaviz.fr, une veille sur les offres est réalisée régulièrement sur internet. Lorsqu'une offre correspond à un emploi étudiant, celle-ci leur est envoyée par mail.

Projets en cours :

- Valorisation des jobs étudiants : supplément au diplôme
- Charte qualité job étudiant : Réaliser une charte pour labéliser les entreprises qui recrutent des étudiants pendant leurs études
- Convention partenariale avec le monde socio-économique notamment les agences intérimaires pour favoriser le job étudiants
- Echange d'offre de jobs dans un partenariat avec le CRIJ, en lien avec Vtech (jobaviz) et le CNOUS. Ce service sera opérationnel au 1^{er} septembre 2016.

Les enjeux liés à la valorisation de l'engagement des étudiants

- ✓ **Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.**
- ✓ **Reconnaitre dans les formations l'engagement étudiant.**
- ✓ **Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.**
- ✓ **Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.**
- ✓ **Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus**
- ✓ **Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.**
- ✓ **Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence**

Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne

Depuis deux ans, le Centre National des Œuvres universitaires et Scolaire, en accord avec le ministère, porte un projet européen de carte étudiante. La carte étudiante européenne est envisagée comme un outil simplifiant et accompagnant la mobilité de l'étudiant sur l'espace européen, tout en renforçant la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la réciprocité des services ouverts aux étudiants en mobilité.

Ce projet est dans la ligne des objectifs de base du processus de Bologne, qui a mis en place l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Les représentants des œuvres universitaires de France (Cnous), d'Allemagne (DSW) d'Italie (Fondation ENDISU) et d'Irlande coopèrent sur le projet de la carte européenne de l'étudiant. Début 2016, ils ont signé un protocole d'intention qui fixe les modalités de mise en œuvre du projet puis parallèlement un groupe de travail a été chargé de formaliser un projet soumis à une demande de financement européen (Erasmus+). L'agence Erasmus + a accordé une subvention pour le financement de ce projet de carte étudiante européenne.

Les grands principes de la carte étudiante européenne :

L'identité d'étudiant reconnue quelle que soit l'institution d'origine :

- Une identité graphique (un logo porté par l'UE sur la carte étudiante) permettant à l'étudiant de faire valoir ses droits dans l'Union et à l'extérieur de l'Union par simple présentation de sa carte ;
- Une identité numérique pérenne tout au long du cycle d'études de l'étudiant et permettant l'accès transeuropéen aux services numériques.

La mobilité de l'étudiant favorisée sous toutes ses formes :

- Une simplification de l'accès aux services ; des droits reconnus sans passage par de multiples guichets d'inscription ;
- Des prestations sociales garanties à un prix adapté au statut étudiant.

Des principes techniques simples et rapidement mis en œuvre.

A l'échelle européenne, un espace de partage est mis en œuvre et alimenté par l'interconnexion des systèmes d'information des établissements d'enseignement des pays membres adhérents. Cet espace de partage :

- Est le support de la simplification des démarches administratives ;
- Fournit une identité numérique pérenne à l'étudiant tout au long de ses études ;
- Permet l'échange :
 - entre l'étudiant et son établissement en amont de toute inscription (exemple de la transmission des acquis du cursus d'origine pour revalidation dans le cursus d'accueil) ;
 - entre les étudiants.

Une adhésion volontaire et progressive des pays et des établissements d'enseignement :

- La carte d'identité de l'étudiant européen est portée par tout établissement qui délivre le statut d'étudiant (établissements d'enseignement supérieur) et qui adhère au dispositif ;
- L'étudiant garde le contrôle exclusif des données qui le concernent notamment dans leur mise à disposition.

La méthode :

- Mise en place du socle du dispositif dans une collaboration avec 4 pays : la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande ;
- S'appuyer sur les acteurs de la vie étudiante et quelques établissements notamment en prenant en compte les échanges transfrontaliers et coopérations préexistants ;
- Définir des principes simples et peu intrusifs s'appuyant sur des standards (échanges de données, propagation de l'identité numérique...).

Au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, madame Monique Ronzeau est nommée coordonnatrice du comité de pilotage France.

Un comité de pilotage assure la coordination générale du projet avec un coordonnateur général par partenaire :

- CNOUS
- DSW (Allemagne)
- Fondazione ENDISU + EDUCATT + ESU PD (Italie)
- CSSI (Irlande)
- STW Karlsruhe
- Crous de Besançon
- Crous de Strasbourg

L'université de Franche-Comté a rejoint le consortium comme partenaire associé.

Un comité de gestion et de suivi du projet assure la planification du projet, l'organisation, le suivi et l'évaluation.

Un comité technique et trois groupes de travail assurent la réalisation et le développement technique du projet.

Le projet dure 24 mois, il se déroule du 01/09/2016 au 31/08/2018 et est subventionnée par l'agence Erasmus+.

Les enjeux liés à l'engagement dans le projet Erasmus + carte étudiante européenne

- ✓ L'UBFC est au cœur du projet de carte étudiante européenne à travers la présence du Crous de Besançon partenaire à part entière siégeant dans le comité de pilotage du projet et la présence de l'université de Franche-Comté en tant que partenaire associé pour représenter les établissements de la communauté universités et d'établissements du site BFC.
- ✓ L'objectif est donc de favoriser la mise en œuvre du dispositif en étant partenaire du projet et en participant à l'harmonisation des services dans l'espace européen de l'enseignement supérieur par les échanges de bonnes pratiques aux échelons national et international.

Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté

L'essentiel des actions visant l'amélioration de la vie étudiante doit se développer au plus près de la communauté, au niveau des campus implantés dans leurs territoires. L'enjeu de ce schéma directeur est donc d'abord et avant tout de développer une politique cohérente à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté. Il relève ainsi d'UBFC, en lien étroit avec ses membres et ses partenaires, de définir les axes stratégiques, d'accompagner sa mise en œuvre opérationnelle et de veiller à sa bonne exécution durant la durée du contrat pluri-annuel de site.

Nous souhaitons compléter cette stratégie par une politique visant à mettre en œuvre des actions à l'échelle du site de Bourgogne Franche-Comté visant à permettre :

- de développer un sentiment d'appartenance à UBFC et plus largement à la région Bourgogne Franche-Comté,
- de favoriser les échanges et les rencontres entre les étudiants de différents établissements, qu'ils vivent sur un même territoire ou sur l'ensemble de la Région,
- de permettre la découverte de l'environnement régional et universitaire (culture, sport, histoire, tourisme, entreprises, etc.).

A ce jour, UBFC ne dispose pas de moyens humains et financiers lui permettant d'accompagner ou de soutenir des initiatives étudiantes. Il conviendra donc de définir avec les membres d'UBFC le périmètre de son action et avec l'Etat, la Région et les collectivités locales quels moyens pourraient être mobilisés pour mener à bien ces missions.

Informer la communauté

Créer une culture commune et un sentiment d'appartenance nécessite de développer et renforcer l'information et la communication en direction des membres de la communauté. Il s'agira, à partir du site internet d'UBFC ou par la création d'un site dédié, de créer une plateforme d'information sur les actualités et les actions menées par et pour les étudiants. Nous prévoyons également une newsletter dont un volet pourrait être dédié à la vie étudiante.

Il s'agira également de mettre en place et tenir à jour un agenda commun des événements culturels, sportifs et associatifs organisés dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur et des Crous.

Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale

Si les initiatives étudiantes relèvent d'abord et avant tout des territoires et donc des établissements, UBFC pourrait labelliser et le cas échéant soutenir les initiatives étudiantes lorsqu'elles ont :

- un rayonnement régional, national ou international,
- impliquant plusieurs établissements de Bourgogne Franche-Comté,
- ouvertes à tout ou partie de la communauté.

Cela supposera, bien entendu, la création d'une commission ad hoc pour évaluer et sélectionner les projets qui seraient labellisés et soutenus.

[Organiser les assises de la vie étudiante](#)

Il s'agira de réunir et de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie étudiante. Etudiants, personnels des établissements, du CROUS, Rectorat, Région, collectivités locales et acteurs de la société civile trouveront là l'occasion de faire le bilan des actions engagées dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et de tracer les perspectives pour l'année universitaire. Lieu de débats et d'échanges de bonnes pratiques, les assises de la vie étudiante doivent être vues comme un marqueur fort d'intégration. Articulées autour de groupes de travail thématiques recouvrant les grands domaines de la vie étudiante, elles seront ponctuées de séances plénières et d'interventions permettant d'alimenter la réflexion collective.

[La carte d'étudiant multiservices : le PASS'UBFC](#)

Au 1er septembre 2015, UBFC et les CROUS ont lancé la carte multiservice unique, le Pass'UBFC, pour toute la Bourgogne Franche-Comté. Ce nouvel outil commun, doté d'une technologie sans contact, adossé à la nouvelle monétique « Izly » du CROUS est conçu pour faciliter la vie étudiante et des personnels de la COMUE UBFC et certains membres présents dans son écosystème. Cette carte est personnalisée par les établissements membres au recto. Sur le verso figurent les éléments UBFC. Aujourd'hui, les 6 membres d'UBFC bénéficient de cette carte multiservice.

Les services et avantages proposés sont les suivants :

- **Carte d'identification** : atteste du statut étudiant ou du statut personnel
- **Carte de mobilité** en Bourgogne Franche Comté :
 - Emprunt de livres dans les bibliothèques universitaires ou d'établissements
 - Moyen de paiement dans les restaurants universitaires
 - Actuellement, une réflexion est menée au niveau des systèmes d'informations afin d'autoriser l'accès aux ressources documentaires des SCD des établissements membres.
 - Cette réflexion s'étend aux autres services tels que la médecine préventive, l'accès aux SUAPS.
 - Accès à d'autres services (laverie, etc).
- Carte évolutive : d'autres services personnalisés propres à chaque établissement sont proposés (contrôle d'accès à certains locaux, paiement des photocopies, distributeurs automatiques...).
- Le service rendu à l'étudiant a été marqué par cette mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE. Elle donne accès aux mêmes niveaux de services sur un territoire caractérisé par une cohérence offrant une qualité de vie étudiante améliorée.

Il pourrait être étudié d'élargir l'accès à la carte Pass' UBFC aux étudiants en BTS – CPGE.

Les enjeux des actions menées au niveau d'UBFC, comme facteur d'intégration

Les modalités de fonctionnement et de gouvernance

Développer les principes de subsidiarité

Si UBFC doit jouer son rôle de coordination des politiques liées à la vie étudiante, il est nécessaire de concevoir des modalités de fonctionnement et de gouvernance qui permettent :

- une politique concertée avec l'ensemble des acteurs concernés,
- une égalité dans l'accès aux droits,
- l'implication forte des CROUS et des établissements membres,
- l'implication active et dynamique des étudiants,
- la territorialisation de l'action.

La territorialisation de l'action : étendre et développer les comités de site et les articuler aux campus des métiers et des qualifications, lorsque cela est possible

L'enseignement supérieur et la recherche connaissent de profondes transformations stratégiques et institutionnelles. Celles-ci ont conduit le Crous et ses partenaires à s'interroger sur la meilleure façon d'accompagner les étudiants jusqu'à la réussite dans leurs études et à se doter des moyens adaptés. Pour y parvenir un comité de site a été créé à Besançon. Il est composé du Crous, de l'université de Franche-Comté, de l'ENSMM, de l'UTBM, du Rectorat et de la ville de Besançon.

Cette politique partenariale a permis de remporter l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CNOUS au printemps 2015 dont les premières actions ont été mises en œuvre dès la fin de l'année. Ainsi, grâce à la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de Besançon et une politique où l'étudiant est à la fois acteur et bénéficiaire des actions vie étudiante, des actions coordonnées sont mises en place et permettent de favoriser la réussite universitaire de l'étudiant, son épanouissement personnel et l'accès à l'autonomie.

Afin d'encourager et accompagner la dynamique de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon, le comité de site organise des conférences locales de la vie étudiante afin de réunir l'ensemble des acteurs de la vie étudiante du territoire. L'objectif de ces rassemblements est de créer du lien, identifier les personnes ressources, lancer une dynamique autour de la vie étudiante.

Cette expérimentation de gouvernance de la vie étudiante pourrait être déclinée sur les autres territoires, en l'articulant, chaque fois que possible, aux campus des métiers et des qualifications.

Les territoires composant la région et les sites universitaires en Bourgogne Franche-Comté sont de tailles et de configurations très diverses. Il serait donc une erreur de vouloir mettre en place des modalités de fonctionnements locaux identiques. Au contraire, il s'agit de concevoir une organisation locale à partir des ressources mobilisables. Ce sera la raison d'être du second volet du Schéma directeur de la vie étudiante. En effet, nous aurons alors à rechercher la meilleure façon de répondre aux enjeux présentés ici avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales.

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le développement de la vie étudiante sur les différents lieux d'implantation de leurs activités de formation et de recherche. Si UBFC assurera la coordination, il appartient aux établissements, en s'appuyant sur le CROUS et avec le soutien des collectivités locales et des acteurs présents sur le territoire d'assurer la mise en œuvre de ce schéma et de ses volets opérationnels et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Les étudiants ont d'abord et avant tout une implication locale, là où ils résident et effectuent leurs études. Leur mobilisation et les services qui leur sont rendus doivent s'effectuer au plus près d'eux. Au sein des établissements, des étudiants élus (Vice-Présidents, responsables associatifs) représentent leurs pairs dans les conseils, au sein des instances, etc.). Il s'agit d'abord et avant tout de s'appuyer sur leurs connaissances du terrain et leur engagement.

Les étudiants élus aux conseils d'UBFC, fédérés par le ou la Vice-Présidente étudiant(e) doivent assurer une fonction de coordination et de définition d'une politique globale d'amélioration de la vie étudiante, en veillant à tendre vers l'égalité des droits sur l'ensemble des territoires. Ils doivent également assurer un rôle d'information aux élus d'UBFC ainsi que des étudiants qu'ils représentent.

Pour assurer un bon fonctionnement, une vie démocratique et fédérative tout en assurant un rôle de coordination, nous proposons la création d'un comité de coordination de la vie étudiante à l'échelle d'UBFC. Il sera composé :

- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC,
- des membres élus étudiants et doctorants des conseils académiques et d'administration d'UBFC,
- des étudiants élus ou représentants des établissements membres d'UBFC,
- des Vice-Présidents élus au sein des deux CROUS.

Ce comité de coordination de la vie étudiante fonctionnera sur la base de la saisine d'UBFC (une première saisine étant la rédaction et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante) ou de l'auto-saisine (les étudiants peuvent proposer, saisir ou sensibiliser les élus d'UBFC sur les sujets qu'ils souhaitent).

Par ailleurs, il conviendra d'articuler le travail de ce comité avec les partenaires naturels d'UBFC. Un comité de pilotage, se réunissant au moins deux fois par an, sera constitué. Il aura à charge d'évaluer le bon avancement des réponses à apporter aux enjeux du schéma directeur de la vie étudiante. Il serait composé :

- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC, représentant du comité de coordination de la vie étudiante,
- les présidents et directeurs d'établissements,
- Un représentant des chefs d'établissement du second degré accueillant des BTS/CPGE
- les directeurs de CROUS,
- la Présidente de Région ou son représentant,
- Le Recteur de la région académique,
- La rectrice de l'académie de Dijon,
- Les représentants des collectivités locales.

Synthèse des enjeux et des objectifs

Le logement

- 1- Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.**
- 2- Mener une étude sur les besoins en logements adaptés aux alternants**
- 3- La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires afin de créer les conditions d'un accompagnement quotidien.**
- 4- Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.**
- 5- Recueillir l'avis des étudiants sur la qualité du logement à travers des enquêtes.**
- 6- Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers.**
- 7- Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.**
- 8- Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.**
- 9- Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.**

Le transport

- 10- Identifier sur chaque campus, avec les acteurs territoriaux concernés les difficultés de mobilité et rechercher des réponses adaptées ;**
- 11- Développer et améliorer les liaisons entre les campus universitaires, au-delà de l'axe Besançon-Dijon.**
- 12- Repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC et de la grande Région.**

La restauration

- 13- Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire**
- 14- Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration**
- 15- Développer la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.**

Les rythmes étudiants

- 16- Repenser les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;**
- 17- Repenser les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;**
- 18- Repenser les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.**
- 19- Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.**

Bourses et politique sociale

- 20- Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.**
- 21- Améliorer l'aide aux étudiants en matière d'information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.**
- 22- Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.**
- 23- Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux.**
- 24- Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.**
- 25- Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.**
- 26- Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.**
- 27- Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides ponctuelles.**
- 28- Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.**

Les politiques de santé

- 29- Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,**
- 30- Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,**
- 31- Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.**
- 32- Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)**

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

- 33- Renforcer la coordination entre les services universitaires, le CROUS et acteurs publics**
- 34- Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.**
- 35- Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.**

Les activités sportives

- 36- Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus**
- 37- Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.**
- 38- Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, planter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité**
- 39- Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.**
- 40- Former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU**

Les activités culturelles

- 41- Favoriser l'accès à la culture des étudiants (PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations)**
- 42- Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.**
- 43- Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la société civile**
- 44- Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)**
- 45- Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf talent campus par exemple).**
- 46- Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société**
- 47- Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)**

L'accueil et l'accompagnement des étudiants

- 48- Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,**
- 49- Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)**
- 50- Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants (alumni, etc.)**

Favoriser l'engagement et la valorisation des compétences des étudiants

- 51- Identifier les projets de territoire et mobiliser les étudiants.**
- 52- Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus.**
- 53- Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.**
- 54- Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.**
- 55- Reconnaître dans les formations l'engagement étudiant.**
- 56- Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.**
- 57- Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.**
- 58- Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence**
- 59- Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)**

[Université de Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir](#)

- 60- Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur**
- 61- Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications**
- 62- Renforcer l'information et l'orientation des étudiants**
- 63- Former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,**
- 64- Proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;**
- 65- Elaborer un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;**
- 66- Proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU)**
- 67- Articuler le SVDE au projet de PIA 3 porté par UBFC**
- 68- Développer l'entreprenariat étudiant : le projet PEPITE UBFC**
- 69- Mieux gérer la période de « Césure »**
- 70- Façonner des campus intelligents**
- 71- Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations**
- 72- Soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques**

[Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements](#)

- 73- Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires**
- 74- Soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants**
- 75- Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne**

[Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté](#)

- 76- Mieux informer la communauté (site web et newsletter)**
- 77- Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale**
- 78- Organiser les assises de la vie étudiante**
- 79- Développer la carte multi-services « pass-UBFC »**

[Mettre en place une gouvernance basée sur le fédéralisme et la subsidiarité](#)

- 80- Mettre en place un comité de pilotage de la vie étudiante**
- 81- Mettre en place un comité de coordination de la vie étudiante**
- 82- Mettre en place des comités de campus chargé de la vie étudiante**

Annexes :

Annexe 1 : Plan national de vie étudiante

Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits

Mesure 1

Créer un portail numérique unique de la vie étudiant (PVE) à l'adresse « etudiant.gouv.fr »

Mesure 2

Simplifier et dématérialiser les démarches de demande de bourses sur critères sociaux

Mesure 3

Simplifier les démarches de demande de logements étudiants

Mesure 4

Conforter le développement des guichets uniques d'accueil pour simplifier les démarches des étudiants étrangers

Mesure 5

Améliorer le droit au séjour et simplifier les formalités des étudiants étrangers

Mesure 6

Améliorer et simplifier l'accès aux droits en santé

Mesure 7

Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux

Mesure 8

Généraliser les cartes d'étudiants multiservices

Mesure 9

Créer une carte européenne de l'étudiant

Améliorer les conditions de vie et d'études

Mesure 10

Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus

Mesure 11

Ouvrir des droits nouveaux aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études

Mesure 12

Mieux informer les étudiants-salariés sur leurs droits et sur la compatibilité entre travail salarié et réussite des études

Mesure 13

Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés

Mesure 14

Développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire

Mesure 15

Poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire

Mesure 16

Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants handicapés

Mesure 17

Porter à 30 le nombre de centres de santé universitaires d'ici 2017

Mesure 18

Inscrire les services de santé universitaire dans l'offre de soins locale

Mesure 19

Développer l'offre de soins à destination du public étudiant

Mesure 20

Rénover de manière continue la politique de prévention en direction des étudiants

Mesure 21

Développer la prévention par les Étudiants Relais Santé (ERS)

Mesure 22

Mieux utiliser le numérique au service de la prévention

Mesure 23

Répondre aux besoins de santé spécifiques de certains étudiants

Mesure 24

Doter les sites d'enseignement supérieur d'un plan local de promotion de la santé étudiante

Dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants

Mesure 25

Placer la question des temps et rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation

Mesure 26

Etendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et des services dédiés aux étudiants en soirée et le week-end

Mesure 27

Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite

Mesure 28

Favoriser l'accès à la culture des étudiants

Mesure 29

Développer la gestion de services et d'équipements dédiés à la vie étudiante par les étudiants

Mesure 30

Développer de nouveaux cadres de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante

Mesure 31

Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant et la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles

Mesure 32

Faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent

Mesure 33

Développer le service civique dans l'enseignement supérieur

Mesure 34

Sécuriser et faciliter la mise en œuvre d'une année de césure dans les parcours étudiants

Mesure 35

Simplifier les démarches de demande de subvention pour les porteurs de projets étudiants

Annexe 2 : LA POLITIQUE DE SANTE

les régimes de sécurité sociale.

Régime français de sécurité sociale du parent auquel vous êtes ou étiez rattaché	16 à 19 ans	20 ans	21 à 28 ans
- Régime général des salariés ou assimilés (fonctionnaire, artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné sauf option profession libérale) - Régime agricole (salariés, exploitants agricoles)	Sécurité sociale étudiante Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime des artisans, commerçants, industriels, professions libérales	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes des clercs et employés de notaire, des ministres des cultes, des personnels d'EDF-GDF, de la RATP, des Mines, du Sénat	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes de l'Assemblée Nationale, de la Marine marchande (ENIM), du Port autonome de Bordeaux	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime de la SNCF	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante

Points d'accueil SMEREB

- **AUXERRE** - 6 rue Marie Noël - 89 000 Auxerre
- **BELFORT** - 3 rue Metz-Juteau - 90 000 Belfort
- **BESANÇON** - 22 rue Ronchaux - 25 000 Besançon
- **CHALON-SUR-SAÔNE** - 13 rue Porte de Lyon - 71 100 Chalon-sur-Saône
- **DIJON** - 11 ter Boulevard Voltaire - 21 000 Dijon
- **LE CREUSOT** - 34, rue du Maréchal Leclerc - 71 200 Le Creusot
- **LONS LE SAUNIER** - Maison de l'emploi et des services - 1000 rue des gentianes
- 39000 LONS LE SAUNIER
- **MÂCON** - 37 rue de la Barre - 71 000 Mâcon
- **NEVERS** - 20, rue Charles Roy - 58 000 Nevers

Contacts SUMPPS-Campus santé :

• À Besançon

45 C avenue de l'Observatoire
La Bouloie - BP 1535
25009 Besançon Cedex
(entre la BU Sciences et Sports et l'UFR SJEPG)
Tél. 03 81 66 61 30
Fax 03 81 66 61 91
sumpps@univ-fcomte.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h

• À Belfort

1 place Saget - 90000 Belfort
Tél. 03 84 21 74 33
sumpps-belfort@univ-fcomte.fr

Ouvert tous les mardis de 8h à 17h et
les semaines paires : le lundi de 8h à 17h15
et le mercredi de 9h à 12h.

Les semaines impaires : le mercredi de 9h à 16h
et le vendredi de 8h à 12h.

• À Montbéliard

Pôle universitaire des portes du Jura
4 place Tharradin - BP 71427
25211 Montbéliard
Tél. 03 81 99 47 38
sumpps-montbeliard@univ-fcomte.fr

Ouvert les lundis des semaines impaires de 8h
à 17h15, tous les jeudis de 8h à 17h30 et
les vendredis des semaines paires de 8h à 16h

<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr>

**Service de médecine universitaire préventive et de promotion de la santé
(SMUPPS)**
Campus Universitaire
6, rue Recteur Bouchard
21 000 DIJON
Tél. : + 33 (0)3 80 39 51 53
Fax : + 33 (0)3 80 39 51 58

Points d'accueil du CPSU

- CPSU DIJON

Tél. : 03 80 39 51 53

Fax : 03 80 39 51 58

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon

medecine-preventive@u-bourgogne.fr

CPSU Dijon > Appel d'urgence

75.06 d'un poste interne

03 80 66 14 68 d'un poste privé.

En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU

- CPSU IUT DIJON

Tél. : 03 80 39 64 08

Bd du Dr Petitjean, Dijon

- CPSU AUXERRE

Tél. : 03 86 49 28 16

Route des plaines de l'Yonne ; Auxerre

- CPSU LE CREUSOT / CHÂLON SUR SAÔNE

Tél. : 03 85 73 10 12

12 rue de la Fonderie, Le Creusot

(permanences à Châlon-sur-Saône)

- CPSU NEVERS

Tél. : 03 86 71 61 89

21 rue de l'Université, Nevers

Annexe 3 : recensement des associations par domaines

CULTURE

Association Comme un élan 4

Collectif Masty 5

HISTOIRE

Collectif Masty 5

HISTOIRE - PATRIMOINE

Ad Honores 6

Sucellus 7

CINEMA - AUDIOVISUEL

Association West Origines 8

MUSIQUE - CHANT

Association de la Musique Méditerranéenne 9

Choeur Gospel Universitaire (Gospel University Choir) 10

Chorale Universitaire de Besançon (Association Musique Vocale à l'Université) 11

Goodspell 12

Orchestre Universitaire de Besançon Franche-Comté 13

THEATRE - ARTS DU SPECTACLE

Compagnie D'or et D'airain 14

Compagnie L'Etrange Théâtre 15

Entre-Deux 16

Le Théâtre Affamé 17

LUDI Ligue Universitaire D'Improvisation / Théâtre d'Improvisation

Slash 18

Théâtre Universitaire de Franche-Comté 19

Xantippe Et Ses Amis 20

RADIO

Radio Campus Besançon 21

SCIENCES ASTRONOMIE

Association Astronomique de Franche-Comté 22

SCIENCES ET TECHNIQUES

Association Projet Aurore 23

SOLIDARITE – HUMANITAIRE/ SOCIAL - SANITAIRE

Association Admetos 24

ATD Quart Monde Franche-Comté Agir Tous pour la Dignité 25

Humabio 26

Les Z'Enjoués 27

Nouvel Esprit 28

The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine 29

AFRIQUE

Afriq'Energies 30

Association des Amis de Présence Africaine 31

Association des Étudiants Camerounais de Franche-Comté 32

Association des Sénégalais de Besançon 33

Association Internationale pour le Développement Rural en Afrique 34

AMERIQUE LATINE

Salsamoondo 35

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

ASIE

India Project 36

SPIRITUALITE

Foyer Évangélique Universitaire de Franche-Comté 37

La Soucre – Aumônerie des étudiants 38

SPORT

Besançon Université Club 39

Comité Régional du Sport Universitaire de Franche-Comté 40

Junior Conseil Management du Sport 41

SYNDICALISME

Association Multiculturelle des Étudiants de Besançon 42

VIE ETUDIANTE

Association des Étudiants de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard 43

Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Besançon 44

Association Carabine et Universitaire des Échanges Internationaux et Linguistiques 45

Association des Étudiants de l'ISIFC 46

Association des Étudiants Internationaux – ESN Besançon 47

Association des Étudiants Kinésithérapeute de Besançon 48

Association des étudiants Réseaux et Télécoms de Montbéliard 49

Association des étudiants sages-femmes de Besançon 50

Association des Jeunes Chercheurs de Franche-Comté 51

Association des Jeunes Chercheurs du Réseau Droit, Sciences et Techniques 52

Association Etudiant Belfort 53

Association Portalis 54

Association pour le Développement des Activités de l'Université Ouverte 55

Association Qualité de l'Université de Franche-Comté 56

BDE SRC Montbéliard 57

Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine 58

Besançon et Associations Fédérées 59

Bénéfique Organisation Unifiée de Défense Universitaire (Corporation des étudiants en médecine de Besançon) 60

Corpo Lettres Besançon 61

Franche-Comté Electronic Club 62

Maison des Étudiants de Montbéliard 63

S'Ringué – Sympathique Rassemblement Infirmiers Givrés Unis et Étudiants 64

Tamazgha 25 65

VELOCAMPUS

VéloCampus 66

VéloCampus du Lion 67

Associations de l'université de Bourgogne

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

ASSOCIATIONS	DOMAINES
ABB - Association Bourgogne Brésil	Autres
AAUB - Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ABEP - Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie	Filière - Domaine de la Santé
ACDC l'alternatif continu	Filière - Domaine Technologique - IUT
ACEF IUP Association des étudiants en Culture, Education Formation de l'IUP Denis Diderot	Ecole et Instituts
ACEP. Association Culturelle des Etudiants en Psychologie (ex PLA Psychologie Langues Associées)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE d'Auxerre - Département MEEF	Ecole et Instituts
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE département MEEF Site de Nevers	Ecole et Instituts
ACTIVE - Association Chalonnaise Travailant à l'Intérêt de la Vie Etudiante	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADAH. Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire	Autres (humanitaire)
ADD - Association Droit Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADD - Association des Doctorants et des Docteurs du CREDIMI	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADE - PESM Bourgogne (Association Des Elèves et anciens élèves du PESM)	Ecole et Instituts
ADESPÉ - Association Dijonnaise de l'ESPé	Ecole et Instituts
ADES. Association Dijonnaise des Etudiants en Sociologie	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADEXPRA - RADIO DIJON CAMPUS Association pour le Développement de l'EXPression culturelle RAdiophonique	Culturelle
ADGIC - Association du département Génie Industriel et maintenance de l'IUT de Chalon-sur-Saône	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADHUB - Association du Département d'Histoire de l'Université de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADIP. - Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique	Filière - Domaine de la Santé
ADKAMERA	Culturelle
ADMA Association pour la Découverte du Manga et de l'Anime	Culturelle
AEAC - Association des Etudiants et Amis du Congo	Culturelle
AEAEGUD - Association des Etudiants et Anciens Etudiants en Géologie de l'Université de Dijon	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
AEDRHFP - Association des Etudiants en Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AEI. ESIREM - Association des Eleves Ingénieurs de l'ESIREM	Ecole et Instituts
AEMP - Association des Etudiants de Mesures Physiques IUT Le Creusot	Filière - Domaine Technologique - IUT
AESEGB. - Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AESFD - Association des Etudiants Sages - Femmes de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
AEST (Association des Etudiants en Sciences et Techniques)	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AETL - Association des Etudiants en Transport et Logistique	Filière - Domaine Technologique - IUT
AGTRA	Filière - Domaine Technologique - IUT
AHSCUB -Association HandiSport et Culture de l'Université de Bourgogne (ex LA VIE)	Autres
AIC - Association Information Communication	Filière - Domaine Technologique - IUT
AJAI. - Association des Juristes d'Affaires Internationales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJAIR - Association des Juristes d'Affaires Internationales parcours Recherche	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJMP - Association Jardin Médicinal Pharmacie Dijon	Filière - Domaine de la Santé
Amical GMP	Filière - Domaine technologique - IUT
AMPJS - Association du Master 2 Professions Juridiques du Sport de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AOVB. - Association des étudiants en Oenologie et Viticulture de Bourgogne	Ecole et Instituts
ARTEMIS - DIJON	Ecole et Instituts
ARTEnko	Culturelle
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de DIJON délabelisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecole et Instituts
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de Mâcon Département MEFF	Ecole et Instituts
ASCGEMAC - Association des Sciences et Génie des Matériaux de Chalon	Filière - Domaine Technologique - IUT
ASSEM - Association des Etudiants en Musicologie de l'uB	Culturelle
Association des étudiants du département Gestion Administrative et Commerciale (GACO) de l'IUT de DIJON	Filière - Domaine Technologique - IUT
AECDESPO - Association des Etudiants Chercheurs en Droit Et Sciences Politique - (ex Association du Master 2 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés des universités de Bourgogne et de Franche Comté)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association du Master BPA (Banque Patrimoine Assurance)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association PLS in Break (Philosophie,Lettres,SLIC)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ASU Condorcet - Le Creusot	Sportive
ASUB - Association Sportive de l'Université de Bourgogne	Sportive
ASUB Chalon	Sportive
ASUB. 71 - Association Sportive de l'Université de Bourgogne 71	Sportive
ATCPB - Association des Thésards de Chimie et de Physique de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AUTOUR DE L'AFRIQUE délabelisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
Auxerre Association Techniques de Commercialisation (2ATC)	Filière - Domaine Technologique - IUT
BDE IAE DIJON, Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
BDEI - Bureau Des Eleves de l'ISAT	Ecole et Instituts
BEABA - Bande des Etudiants et des Anciens de Biologie Appliquée	Filière - Domaine Technologique - IUT
C.B.E. BIO - Corporation Bourguignonne des Etudiants en Biologie	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
C.C.U.B. Collectif Culturel de l'Université de Bourgogne	Culturelle
C.E.D.B. - Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
C.E.M.D - Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
C.E.M.U - Centre d'édition Médicales Universitaires	Filière - Domaine de la Santé
C.I.S.C.F. Club Jeunes de la Société Chimique de France	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques

Schéma directeur de la vie étudiante - Bourgogne Franche-Comté

Chalon Tout Court	Filière - Domaine Technologique - IUT
CHORALE UNIVERSITAIRE DE BOURGOGNE- AVENTURES VOCALES	Culturelle
CIRK'UNIV'BFC	Culturelle
CMC - Creusot Méca Concept	Filière - Domaine Technologique - IUT
Corps'Texte, quand la danse crée l'échange	Culturelle
CUBE - Club Universitaire Bourgogne Echecs	Culturelle
DE BAS ETAGE[S]	Culturelle
De Taille et d'Estoc - Association Bourguignonne de Recherche et de Développement des Arts Martiaux Historique Européens	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
EDIFICE	Filière - Domaine de la Santé
EPI'Campus	Autres
ESIREM TROPHY	Sportive
ETIQ (Association des étudiants et anciens étudiants du département d'informatique de l'IUT de Dijon)	Filière - Domaine Technologique - IUT
FICOTEG (Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
FORCE 2 RUE	Culturelle
G.E.N.E.P.I - Groupeement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées	Autres
G.N.U.B - Groupe Naturalis et Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
GENERATION CAMPUS	Fédération et Syndicat
GrOM Dijon (Groupe de formation à l'Ostéopathie des étudiants de Médecine de Dijon)	Filière - Domaine de la Santé
I.S.A.T.H.L.O.N	Sportive
ICE Initiatives Campus Etudiant	Filière - Domaine Technologique - IUT
IMAGINARIUM MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet)	Filière - Domaine Technologique - IUT
INSIDIJON	Autres
INTERLUDE	Culturelle
ISAT DRONE délabelisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecoles et Instituts
ISAT ECO MARATHON	Ecoles et Instituts
ISAT ECO RALLYE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA ELECTRIQUE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA TEAM	Ecoles et Instituts
ISAT KART -CROSS	Ecole et Institut
ISAT KART TEAM	Ecole et Institut
ISAT RALLY TEAM - IRT	Ecole et Institut
ISAT SANS FRONTIERE	Ecole et Institut
ISAT SOAP BOX	Ecole et Institut
ISATAC - Association des élèves de l'ISAT	Ecole et Institut
ISATECH - Technologies ISAT	Ecole et Institut
ISATEVENT	Ecole et Institut
ISATMOT	Ecole et Institut
ISATmuse	Ecole et Institut
JAM - Junior Agence MSCI (Master en Stratégie de Communication Internationale)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Agence LEACA	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Consulting IAE Dijon	D.Lauret-Clerici: manque fiche de renseignements
Junior Est Services Santé (JESS)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
JURIVISION - Association des élèves en Droit des affaires	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
LA CORPALE	Filière - Domaine Technologique - IUT
LA LUNA DEL ORIENTE	Culturelle
L'AGORATOIRE	Autres
ASSOOGP89 (ex LASSOOGP - L' ASSOCIATION étudiante de l'Organisation et le Génie de la Production)	Filière - Domaine Technologique - IUT
LES INITI'ARTS	Culturelle
LES ZACROB'ARTISTES	Culturelle
MJCT - Association des Etudiants du Master Juriste des Collectivités Territoriales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
OSUD - Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon délabelisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
PAD - Players Associés Dijonnais	Autres
PROCESSUALIS	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
QAPS - Association du Master Qualité du médicament et des produtis de santé	Filière - Domaine de la Santé
SIC'UB	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
SINGALLMUSIC	Culturelle
SUGMP - Association Société Universitaire Génie Mécanique et Productique	Filière - Domaine Technologique - IUT
T.U. D- Théâtre Universitaire de DIJON	Culturelle
TED - Association du Tutorat des Etudiants de santé de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
TREMLIN	Filière - Domaine Technologique - IUT
U.G.E.D. - F.S.E. - Union Générale des Etudiants de Dijon - Fédération Syndicale Etudiante	Fédération et Syndicat
U.N.I. MET Bourgogne - Union Nationale Inter-universitaire de Dijon	Fédération et Syndicat
UNEF DIJON dite "UNEF BOURGOGNE" . - Association Générale des Etudiants de Dijon adhérente à l'Union Nationale des Etudiants de France	Fédération et Syndicat
URBAN CACTUS	Autres
VIBOTIANS	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
Vie Etudiante 71	Autres



NOTE D'INTENTION

Schéma Directeur du Numérique (SDN)

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL

2017 – 2022



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Bourgogne Franche-Comté

Table des matières

1	CONTACTS	4
2	PREAMBULE.....	5
3	CONTEXTE DE LA MISSION	6
3.1	LA POLITIQUE NUMERIQUE DE SITE	6
3.2	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	6
3.2.1	<i>Stratégie nationale de l'enseignement supérieur.....</i>	6
3.2.2	<i>La mission MiPNES de la DGESIP</i>	7
3.2.3	<i>Le contrat de plan Etat-région</i>	7
3.2.4	<i>Plan de simplification de l'Enseignement Supérieur et la Recherche</i>	7
3.2.5	<i>Agir pour le développement du numérique en BFC</i>	8
4	CARTOGRAPHIE ET ETAT DES LIEUX	9
4.1	LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE NUMERIQUE	9
4.2	LE SYSTEME D'INFORMATION ET LES SERVICES NUMERIQUES.....	9
4.3	LE NUMERIQUE AU SEIN DE LA FORMATION	9
4.4	LA POLITIQUE DE PRODUCTION ET D'INCITATION A L'USAGE DES RESSOURCES NUMERIQUES POUR LA FORMATION	10
4.5	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA RECHERCHE	10
4.6	LA CONDUITE DU CHANGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS	10
5	PORTEFEUILLE DE PROJETS.....	11
5.1	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA PEDAGOGIE	12
5.2	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA RECHERCHE	12
5.3	LE NUMERIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN E-CAMPUS	12
5.4	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA MODERNISATION	12
5.5	LE NUMERIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE CAMPUS D'AVENIR	12
5.6	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE	13
5.7	LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA SECURITE DES USAGERS, DES BIENS ET DU SYSTEME D'INFORMATION	13
6	LA GOUVERNANCE DU NUMERIQUE	14
6.1	INSTANCE ET MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	14
6.2	FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE DU NUMERIQUE	14
6.3	CONDUITE DE PROJET	15
6.4	PROCESSUS DE DECISIONS.....	15
6.5	REALISATION DES PROJETS.....	15

Note d'intention - Schéma Directeur du Numérique - Bourgogne Franche-Comté

1 Contacts

Contacts à UBFC			
Nicolas Chaillet	Président		nicolas.chaillet@ubfc.fr
Christophe Cruz	VP Numérique		christophe.cruz@ubfc.fr
Jocelyn Levrey	Chef de projet (à venir)		jocelyn.levrey@ubfc.fr
Contacts dans établissements membres			
Alexandre Fournier	UB	VP Numérique	alexandre.fournier@u-bourgogne.fr
Marie-Ange Rito	UB	DSI	marie-ange.rito@u-bourgogne.fr
Damien Charlet	UFC	VP Numérique	damien.charlet@univ-fcomte.fr
Edouard Gherardi	UFC	DSI	edouard.gherardi@univ-fcomte.fr
Philippe Descamps	UTBM	Charge de mission numérique	philippe.descamps@utbm.fr
Christian Pflieger	UTBM	DSI	christian.pflieger@utbm.fr
Jean-Marc Nicod	ENS2M	Charge de mission numérique	jean-marc.nicod@ens2m.fr
Ludovic Moreau	ENS2M	DSI	ludovic.moreau@ens2m.fr
David Severin	AgroSup	DSI	david.severin@agrosupdijon.fr
Laurence Dumas	AgroSup	Responsable du Service Système d'Information appui à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur.	laurence.dumas@agrosupdijon.fr
Olivier Léon	BSB	Charge de mission numérique	olivier.leon@escdijon.eu
Pascal Usquin	BSB	DSI	pascal.usquin@escdijon.eu
Christophe Delorme	ENSA	DSI	christophe.delorme@ensam.eu

Validation de la note d'intention du schéma directeur du numérique

Auteur	Version	Date	Relecteur	Modifications
Contacts EM et UBFC	0.1 - 0.9	24/02/2017	Christophe Cruz	Initialisation
Christophe Cruz	1.0	28/02/2017	Nicolas Chaillet	Intégration des remarques
Christophe Cruz Nicolas Chaillet	1.1	06/03/2017	Chefs d'établissement	Validation du livrable
	1.2			Validation du livrable

2 Préambule

Ce document est une note d'intention annexée au volet commun du contrat de site. Il préfigure le schéma directeur du numérique (SDN) en cours d'élaboration avec l'ensemble des établissements membres.

Ce document intègre la cartographie des besoins identifiés et des actions envisagées dans le cadre de la mission du VP en charge de la politique numérique et des systèmes d'information d'UBFC. Ce document intègre les remarques fournies par les experts de la mission MIPNES lors de la visite du 24 octobre 2016. Ce travail a été amorcé le 7 octobre 2016 et se termine dans sa première phase avant la diffusion de ce document le 6 mars 2017 au Conseil des Membres.

Dans une seconde phase menée en 2017 par un groupe projet composé en particulier par les VP numérique, les chargés de mission numérique, les DSI, les DGS, sous la coordination du VP numérique d'UBFC, le SDN sera produit. Il devra naturellement être validé par l'ensemble des instances concernées à UBFC et dans les établissements. Pour mener à bien la rédaction d'une première version de SDN, le VP en charge de la politique numérique et des systèmes d'information de UBFC, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du regroupement, sera accompagné afin de :

- préciser ou adapter les orientations stratégiques ;
- prioriser les actions ;
- formaliser un portefeuille de projet pour la période 2017-2022.

3 Contexte de la mission

3.1 La politique numérique de site

Conformément à la loi ESR du 23 juillet 2013, la COMUE UBFC intégrera une politique numérique de site dont la stratégie aura pour objectif d'optimiser l'ensemble des campus des membres pour atteindre un Campus numérique unique, respectant les spécificités et l'histoire de chaque établissement et site géographique.

Le numérique est un enjeu stratégique majeur pour le regroupement. Cette note d'intention et le schéma directeur du numérique dans sa version finale permettront de poser un véritable dispositif pour l'offre numérique.

Le rôle d'UBFC, dans sa démarche de coordination des politiques numériques des établissements membres, en accord avec notamment le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE), sera de porter et d'engager une réflexion sur un portefeuille de projets déclinant les sept thèmes suivant :

- le numérique au service de la pédagogie ;
- le numérique au service de la recherche ;
- le numérique pour le développement d'un e-campus ;
- le numérique au service de la modernisation ;
- le numérique pour le développement de campus d'avenir ;
- le numérique au service de la gouvernance et du pilotage ;
- le numérique au service de la sécurité des usagers, des biens et du système d'information.

Au niveau organisationnel, UBFC et les établissements membres mettront en place un comité de pilotage en charge de la stratégie du numérique au niveau du site. Ce comité de pilotage, présidé par le vice-président numérique de la COMUE UBFC, assurera la maîtrise d'ouvrage dans les principaux domaines d'usage du numérique (infrastructures, applicatifs de gestion, gestion documentaire, outils pour la pédagogie innovante, recherche, etc.). Par une démarche « gestion de projets », le comité de pilotage sera à l'interface entre les usagers, les responsables des différents établissements et la gouvernance de la COMUE pour la stratégie du numérique.

L'urbanisation du système d'information imposera une formalisation des processus liés au système d'information et aux services numériques avec une volonté affirmée d'optimiser la dématérialisation des services. Il devrait en découler la mise en œuvre d'un référentiel. La stratégie numérique conduira à faire travailler les membres de la COMUE avec un ensemble d'outils cohérents à disposition des étudiants (ENT, carte multiservices, plateforme pédagogique unique, système de gestion documentaire mutualisé, e-portfolio, etc.), et à disposition des personnels (suites collaboratives, gestion du temps de travail, authentification unique, etc.).

La mission du vice-président en charge de la politique numérique et des systèmes d'information vise la coordination des établissements membres pour impulser une politique numérique de site partagée. Cette stratégie sera très largement inspirée de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) portée par la mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur (MiPNES). Cette mission est au service de quatre ambitions pour inventer l'enseignement supérieur du XXIe siècle :

1. façonner des campus intelligents pour un cadre de vie et de travail qui favorise la réussite ;
2. développer la flexibilité et l'accessibilité des formations pour se former partout et tout au long de la vie ;
3. soutenir et valoriser la transformation des pratiques pour une pédagogie qui rend l'étudiant acteur de sa formation ;
4. développer les cohérences au niveau local, national et international, car la pédagogie et le numérique sont marqueurs de qualité pour une attractivité renforcée.

Enfin, le déploiement de la politique numérique ne pourra se faire sans un accompagnement au changement. Cela nécessitera également des moyens pour soutenir le développement du numérique dans la pédagogie, des appels à projet incitatifs, la mise en place de formations spécifiques, la valorisation des activités pédagogiques intégrant le numérique. Des actions de communication informeront, détailleront et valoriseront l'ensemble des dispositifs dédiés au numérique.

3.2 Les orientations stratégiques

3.2.1 Stratégie nationale de l'enseignement supérieur

La loi du 22 juillet 2013 prévoit la définition d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES). À la suite des Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la loi du 22 juillet 2013 a prévu que soit élaborée, puis révisée tous les cinq ans une stratégie nationale de l'enseignement supérieur sous la responsabilité du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette stratégie doit définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon de dix ans et présenter les moyens de les atteindre. La stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), en articulation avec la stratégie nationale de recherche (SNR), constituera un Livre blanc qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement en vue de mobiliser le pays tout entier autour des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour construire la société apprenante,

Note d'intention - schéma directeur du numérique - Bourgogne Franche-Comté

répondre aux défis de la planète, soutenir notre économie et lutter contre le chômage, répondre aux besoins du marché de l'emploi, sécuriser les parcours professionnels et faire de nos étudiants des citoyens et professionnels responsables, acteurs du monde de demain, il nous faut éléver le niveau général des qualifications et faire de la formation tout au long de la vie (FTLV) une réalité.

StraNES a identifié 5 axes stratégiques pour préparer notre avenir :

- soutenir notre économie et l'emploi des jeunes et construire une société apprenante par la formation tout au long de la vie ;
- internationaliser notre enseignement supérieur et préparer les étudiants à un monde ouvert et globalisé ;
- favoriser la mobilité sociale et une réelle égalité des chances par une réforme de l'orientation et une adaptation des formations ;
- inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle et développer les pédagogies actives et numériques ;
- répondre aux aspirations de la jeunesse et favoriser sa réussite grâce à la vie étudiante.

Inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle suppose de passer à une pédagogie active, intégrant les apports du numérique et appuyée sur la recherche, qui pourrait bénéficier d'un grand programme de recherche sur la société apprenante. La transformation du rapport du savoir dans l'ère numérique implique des évolutions importantes dans la manière d'enseigner : l'usage du numérique doit être systématisé dans les formations et l'évaluation des étudiants.

3.2.2 La mission MiPNES de la DGESIP

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre en charge de l'enseignement supérieur

Elle définit une politique d'accréditation des établissements et d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés.

La MiPNES propose un outil d'autoévaluation à l'aide d'indicateur composé de 6 thèmes qui orienteront la politique numérique d'UBFC.

- la gouvernance de la politique numérique ;
- le système d'information et les services numériques ;
- le numérique au sein de la formation ;
- la politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation ;
- le numérique au service de la recherche ;
- la conduite du changement et l'accompagnement des acteurs.

3.2.3 Le contrat de plan Etat-région

Le SGAR (Secrétaire général pour les affaires régionales) est chargé, sous l'autorité du Préfet de Région, de la négociation et de l'animation de projets avec le Conseil Régional, formalisés pour la période 2015/2020 au sein du contrat de plan État-Région (CPER). Le CPER Bourgogne - Franche-Comté porte une ambition commune : préparer l'avenir de ce territoire.

Avant 2016 et dans la perspective du rapprochement des deux Régions, des stratégies communes à la Bourgogne et à la Franche-Comté ont été élaborées sur deux volets principaux pour investir en commun : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, les filières d'avenir et usines du futur. Une architecture similaire des deux contrats de plan a également été anticipée pour faciliter la constitution d'un document unique lors de la clause de révision de 2017.

5 thématiques pour investir dans l'avenir :

- La mobilité multimodale ;
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- La transition écologique et énergétique ;
- Le numérique ;
- L'innovation, les filières d'avenir et usines du futur.

3.2.4 Plan de simplification de l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le 28 avril 2016, le premier Plan de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche était lancé par l'Etat.

Les 50 mesures identifient des enjeux organisés autour de 4 axes majeurs¹ :

- j'étudie plus facilement ;
- ma carrière facilitée ;
- plus de temps pour mes recherches ;

¹ Rapport : 50 premières mesures de simplification pour l'enseignement supérieur et la recherche, 28 avril 2016, Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- je gère un établissement plus agile.

Nous avons particulièrement prêté attention aux mesures 40 à 50 sur la gestion agile d'un établissement.

- Mesure 40 : une offre de formation plus facilement évaluée et accréditée ;
- Mesure 41 : passage des COMUE aux responsabilités et compétences élargies ;
- Mesure 42 : accélérer la mise en ligne du cadre de cohérence recherche ;
- Mesure 43 : une gestion harmonisée entre et au sein des établissements ;
- Mesure 44 : des outils communs de gestion mieux déployés ;
- Mesure 45 : une gestion des achats simplifiée pour les unités de recherche ;
- Mesure 46 : développement des annuaires et généralisation de la carte multiservices PASS'UBFC ;
- Mesure 47 : déploiement d'Eduroam et du wifi sur les sites ;
- Mesure 48 : généraliser le recours à la visioconférence ;
- Mesure 49 : favoriser l'accès au droit et la saisie de l'administration par voie électronique ;
- Mesure 50 : transmission simplifiée des accords interuniversitaires de coopération internationale.

Pour faire suite à ces 50 mesures, 20 nouvelles mesures de simplification sont proposées autour des 4 axes majeurs présentes. Nous retenons les mesures 51 et 64.

- Mesure 51 : Développement des formations numériques dans l'enseignement supérieur ;
- Mesure 64 : Sécuriser le recours au vote électronique pour les élections.

La COMUE UBFC doit se mobiliser pour engager les transformations numériques indispensables. Un des enjeux est de réussir à mobiliser des maîtrises d'ouvrage suffisamment dimensionnées, outillées et formées à la gestion de projet pour conduire les projets numériques structurants et partagés par les établissements membres.

3.2.5 Agir pour le développement du numérique en BFC

La région Bourgogne - Franche-Comté est partenaire du projet européen Erudite (Enhancing Rural and Urban Digital Innovation Territories), financé par le programme Interreg, mobilisant dix autres partenaires européens dont Nièvre numérique, le chef de file. L'objectif est de travailler sur l'innovation ouverte et le design de nouveaux services numériques.

Erudite, c'est un réseau d'experts européens qui œuvre pour le développement du numérique en termes d'innovation et de services. Pendant 4 ans, un travail sera ainsi conduit pour : exploiter tout le potentiel de l'arrivée de la fibre optique dans les territoires ruraux ; développer, grâce à l'implication des acteurs locaux, des services numériques innovants ; amorcer et accompagner une dynamique locale en matière d'usages numériques.

La région Bourgogne - Franche-Comté s'est engagée dans ce réseau depuis le 1^{er} avril 2016 et participe à la démarche menée de manière transnationale et locale.

Certaines unités de recherche du site sont impliquées dans ce projet. UBFC soutient ce projet.

4 Cartographie et état des lieux

La structure du schéma directeur du numérique s'articule selon deux axes majeurs. Le premier axe regroupe les actions où le numérique représente un moyen structurant de la politique de site. Le deuxième axe porte sur la structuration des systèmes d'information. Ces axes portent les objectifs et enjeux du contrat et visent, en matière de numérique et de système d'information, la simplification, le rayonnement et l'appropriation des outils, des procédures, dans les formations et la recherche, ainsi que dans la conduite du changement.

UBFC se veut une véritable valeur ajoutée pour les établissements membres dans sa politique numérique et plus largement pour l'ensemble de la communauté, représentant les enjeux d'avenir pour un enseignement supérieur du XXI^{ème} siècle.

Les objectifs du schéma directeur du numérique sont :

- partager une vision commune au sein des établissements par la co-construction de stratégie commune ;
- favoriser la transversalité : le numérique innove l'ensemble des services des établissements membres, notamment sur la question des compétences transférées ;
- structurer le pilotage de projets pour limiter le développement hétéroclite du numérique au sein des établissements membres, et améliorer le partage de connaissances ;
- mettre en place une gouvernance du numérique ;
- innover dans les propositions de développement, le numérique étant un vecteur de transformation.

Pour atteindre ces objectifs, cette section présente une cartographie des besoins en reprenant les thèmes développés par la MiPNES en termes de structuration du numérique. Cette étude a été réalisé lors de la visite de la MiPNES les 24, 25 et 26 octobre 2016. Les thèmes des indicateurs d'auto-évaluation de la MiPNES sont :

- la gouvernance de la politique numérique ;
- le système d'information et les services numériques ;
- le numérique au sein de la formation ;
- la politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation ;
- le numérique au service de la recherche ;
- la conduite du changement et l'accompagnement des acteurs.

4.1 La gouvernance de la politique numérique

La gouvernance est avant tout un moyen structurant des politiques numériques de site dont les actions à porter par l'UBFC sont :

- la capitalisation des processus métier de la COMUE pour rendre le mode de fonctionnement visible à toute la communauté ;
- l'intermédiation, l'harmonisation et le soutien aux politiques numériques dans les établissements pour une démarche structurante des politiques et des services (SGA, SCD, DSU, téléprésence, etc.) ;
- l'assise de la gouvernance du numérique.

4.2 Le système d'information et les services numériques

La structuration des systèmes d'information et des services numériques doit avoir pour ambition de simplifier les procédures et limiter la multiplication des outils tout en s'adossant sur les compétences des établissements. Ce thème vise la rationalisation du fonctionnement des EM en termes de SI. Les actions à mener sont :

- l'identification et la cartographie des besoins préalables au déploiement de la stratégie numérique ;
- la définition de l'harmonisation et du développement de l'interopérabilité des systèmes d'information entre la COMUE et les établissements membres ;
- l'harmonisation, la complémentarité, la chaîne de valeurs et les compétences des mésocentres ;
- la Politique de Sécurité des Systèmes d'information (PSSI) et responsable (RSSI) ;
- La fédération d'identité et la gestion des emails « @ubfc.fr - site ». Question de la péremption du compte email et des services associés pour conserver une relation avec le monde socioprofessionnel des anciens étudiants ;
- la participation au projet de carte européenne de l'étudiant (Création du comité de pilotage le 18/10/2016) porté par Monique Ronzeau, IGAENR, Présidente de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) ;
- le portail d'accueil UBFC des étudiants et la redirection vers le portail d'inscription des établissements membres ;
- la diffusion d'information sur les écrans des composantes.

4.3 Le numérique au sein de la formation

Le numérique offre une solution à la problématique liée à la distribution territoriale des établissements membres sur 13 sites notamment pour assurer des formations multisites et mutualisées. Les formations co-financées par l'ISITE-BFC visant la structuration du territoire pourront notamment bénéficier des outils du numérique. Les actions à mener sont :

Note d'intention - Schéma Directeur du Numérique - Bourgogne Franche-Comté

- le développement des usages du numérique, en particulier dans la pédagogie et dans l'accès à la connaissance telles que les salles de télé-enseignement déployées sur l'ensemble des établissements et des territoires ;
- la cartographie des filières et formations afin de visualiser les compétences de notre communauté grâce à la mise en ligne d'un site web dynamique ;
- l'investissement de l'apprenant dans sa formation, évaluation des nouvelles pédagogies/effets de transformation, SDVE en lien avec SDN. Le numérique est au cœur de la transformation pédagogique dont il est un levier comme le souligne le plan France Université Numérique (FUN) ;
- la généralisation de la démarche compétence, depuis la création du cursus jusqu'à l'interaction avec le monde professionnel. S'appuyer sur les UNR et UNT ;
- l'harmonisation de l'usage de Moodle.

4.4 La politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation

UBFC a vocation à porter et à coordonner les politiques à l'échelle du site permettant un plus grand rayonnement territorial, régional, national et international. La production et l'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation contribuent au rayonnement de l'université fédérale. Les actions à mener sont :

- conduire la transformation numérique des cursus de formation au sein des établissements à l'aide d'outils ayant fait l'objet de démonstrateurs, et dans la perspective d'une réutilisation par l'ensemble des acteurs de la communauté enseignement supérieur ;
- les MOOCs et SPOCs comme moyen remarquable pour donner une visibilité internationale à l'UBFC (levier, ambitions) ;
- mener une réflexion sur la composition d'une équipe d'accompagnement à la production tout en veillant à fournir les moyens aux enseignants (ex : prise en compte dans le service, décharge), mais également les accompagner à l'aide d'un écosystème de compétences nécessaire à l'incitation de la production de ressources pédagogiques ;
- porter une politique d'accompagnement et d'évaluation systématique des ressources, des enseignements et des formations de l'ensemble des acteurs du site dans une démarche qualité ;
- contribuer à structurer les Learning centers. S'adapter aux nouveaux modes de travail des étudiants : telle est la mission confiée aux Learning centers, appelés à remplacer peu à peu les bibliothèques universitaires. Les Learning centers sont conçus comme des lieux de vie étudiante pour développer la pédagogie par projet dans l'enseignement supérieur.

4.5 Le numérique au service de la recherche

Les actions menées au service de la recherche pour améliorer la visibilité et le rayonnement du site sont :

- les outils d'Open research Data ;
- être en mesure de collecter et valoriser l'ensemble de la production scientifique du site, sur tous les champs disciplinaires ;
- développer, soutenir et partager les bonnes pratiques du numérique pour la veille et la production scientifique ;
- contribuer à harmoniser l'incitation du dépôt de la production scientifique (ex. : HAL).

4.6 La conduite du changement et l'accompagnement des acteurs

L'appropriation par la communauté des enjeux d'UBFC par la simplification des procédures doit permettre à UBFC et à la communauté de travailler mieux et plus efficacement.

- commencer par ADUM pour les doctorants, puis permettre l'accès aux services des établissements membres grâce à la carte multiservice PASS'UBFC ;
- généraliser le déploiement de la carte PASS'UBFC aux étudiants, personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, milieu économique, société civile (ex: Université pour Tous, intervenant au sein des établissements) ;
- structurer à l'aide des UNR (Nuage) - UNT (Université Numérique en Région et Thématique) ;
- s'appuyer sur des outils de conduite du changement.

5 Portefeuille de projets

La vision partagée du regroupement concernant le numérique trouve sa déclinaison opérationnelle au sein d'un portefeuille de projets structuré et lisible par tous les acteurs des établissements. Les programmes d'action sont définis de manière à faciliter son appropriation par les équipes et son utilisation tout au long de la mise en œuvre du SDN.

Il est organisé autour des éléments suivants :

- les programmes regroupe les projets par grands domaines, dont les objets participent directement à l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- Les projets se définissent par des objectifs, un périmètre, une durée, des moyens (RH, financier, tant en investissement qu'en fonctionnement), un niveau de complexité, des prérequis et un ensemble d'actions. Ils sont organisés les uns par rapport aux autres et planifiés dans le temps ;
- Les projets sont gérés par des équipes en charge du pilotage de leur mise en œuvre ;
- les actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sont formalisées par une fiche de mission. Elles se définissent par une description, un responsable, une échéance et des livrables ;
- la durée de réalisation du portefeuille sera arrêtée. Une planification des projets sur 2 à 3 ans semble être une période adaptée à l'évolution des services numériques.

Sécuriser la mise en œuvre du SDN nécessite la mise en place d'une démarche professionnelle de gestion de projets, au niveau du SDN et au niveau de chaque projet constitutif des programmes du SDN. Chaque projet possède un cycle de vie s'articulant autour de huit dimensions devant être activement gérées. Il s'agit de :

- le périmètre : le périmètre est défini, réaliste et activement contrôlé ;
- les livrables : Les livrables et le processus d'approbation sont définis et clairs ;
- la qualité : Les standards qualité sont définis, maîtrisés et mis en œuvre ;
- le planning : Le travail est planifié et prévisible ;
- les ressources humaines : l'équipe est compétente et motivée ;
- la communication : toutes les parties prenantes aux projets disposent d'une information adaptée concernant le déroulement de celui-ci ;
- les coûts : les coûts sont maîtrisés et les gains escomptés mesurés ;
- les risques : les risques sont anticipés et atténués à temps.

La figure suivante présente les programmes structurants le portefeuille de projets.

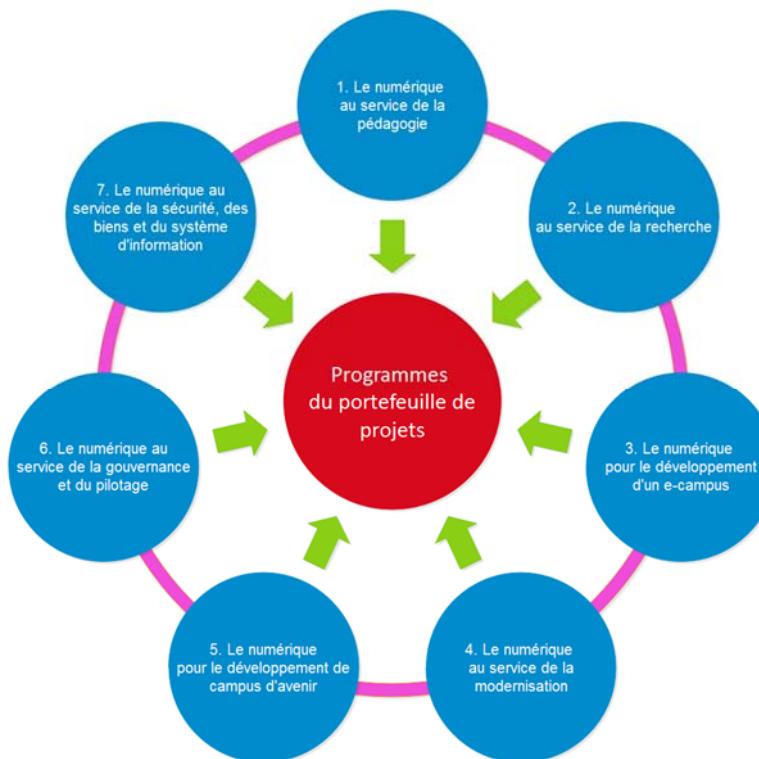


Figure 1. Programmes du portefeuille de projets

Une coloration particulière est apportée aux programmes déployés sur le site par rapport aux thèmes définis par la MIPNES et ses indicateurs d'autoévaluation. Les sous-sections suivantes abordent plus en détail ces programmes. Les éléments en présence ne sont pas exhaustifs. Un travail d'approfondissement est en cours à propos de la structuration des programmes et projets. Certains projets ont à l'heure actuelle été réalisés afin de supporter la rédaction du SDN.

5.1 Le numérique au service de la pédagogie

Ce programme est constitué de 6 projets dont l'ambition vise le développement des usages du numérique dans la cadre des formations et de la pédagogie.

1. développement de la pédagogie numérique ;
2. développement du télé-enseignement et de la visioconférence ;
3. développement des ressources et usages au service de la pédagogie ;
4. développement des Learning centers ;
5. participation aux Universités Numériques Thématisques pour favoriser la mutualisation entre établissements des ressources, des outils, des expériences ;
6. réponses aux appels à projet dans le cadre de la e-pédagogique ;

5.2 Le numérique au service de la recherche

Ce programme regroupe 3 projets de développement de la politique du numérique au service de la recherche.

1. mise en place de la politique doctorale, incluant la gestion administrative et financière des doctorants et des masters internationaux ;
2. développement d'une politique concernant les mésocentres ;
3. développement d'une politique sur les données scientifiques.

5.3 Le numérique pour le développement d'un e-campus

Ce programme regroupe de nouveaux projets de développement de services aux services des utilisateurs :

1. finaliser la messagerie UBFC pour les personnels et les étudiants ;
2. développement de la gestion des listes de diffusion pour les personnels et étudiants à l'échelle d'UBFC ;
3. portail d'accueil UBFC Web avec une cartographie des filières, des formations, des établissements, des unités de recherche, cartographie services (ex. SCD)) ;
4. développement des services liés à la Carte multiservice PASS'UBFC ;
 - i. fédération d'identité,
 - ii. finalisation de la mise en place du paiement de la restauration (CROUS) avec la carte multiservice,
 - iii. SCD, homogénéisation des conditions de prêts des livres et d'utilisation des ressources numériques,
 - iv. SUAPS - activités physiques et sportives, émargement avec la carte lors de l'utilisation de ce service.
 - v. paiement des photocopies et des impressions avec la carte multiservice,
 - vi. paiement sur le DAB (distributeurs automatiques de boissons) avec la carte ;
5. développement du vote électronique ;
6. gestion électronique de documents, dématérialisation des documents avec la mise en place d'une plateforme d'échange et de partage de documents au sein d'UBFC ;
7. dématérialisation des communications, prise en charge de la mobilité des usagers et le travail sur multisite avec des systèmes de visioconférence.

5.4 Le numérique au service de la modernisation

Ce programme ambitionne la modernisation des services numériques pour la communauté universitaire.

1. services numériques de la vie étudiante ;
 - i. gestion administrative des doctorants, HDR, masters internationaux,
 - ii. gestion des listes de diffusion dans le domaine UBFC.
2. services numériques financiers et comptables tels que l'accès à cocktail UBFC pour tous les établissements membre ;
3. services numériques pour la gestion des achats et marchés ;
 - i. marchés numériques,
 - ii. appel d'offres pour acheter matériel visioconférence.

5.5 Le numérique pour le développement de campus d'avenir

Ce programme se focalise sur le développement des fondations du numérique pour le développement de campus d'avenir.

1. développement d'une politique concertée pour les datacenters ;
2. développement de l'interconnexion des réseaux ;

Note d'intention - schéma directeur du numérique - Bourgogne Franche-Comté

3. développement de l'infrastructure de virtualisation ;
4. développement d'un référentiel de tous les usagers UBFC, personnels et étudiants ;
5. développement de l'authentification avec la fédération d'identité ;
6. interopérabilité des applications.

5.6 Le numérique au service de la gouvernance et du pilotage

Ce programme traite de la gouvernance et des moyens pour assurer une politique numérique, ainsi que les indicateurs de contrôle de la qualité de la gouvernance.

1. schéma directeur du numérique de site ;
2. outils de gestion de projets ;
3. cartographie des services et des applications de chaque établissement membre ;
4. cartographie des processus métiers ;
5. mutualisation dans le cadre des Universités Numériques en région (UNR) ;
6. outils pour assurer et suivre la conduite au changement ;
7. démarche qualité.

5.7 Le numérique au service de la sécurité des usagers, des biens et du système d'information

Ce programme aborde les aspects fondamentaux pour le bon fonctionnement des infrastructures numériques :

1. contrôle d'accès aux bâtiments ;
2. chartes informatiques (messagerie, utilisation du WIFI, droits et devoirs des administrateurs systèmes, etc.) ;
3. mise en place d'un Politique de Sécurité du Système d'Information commune ;
4. mutualisation travail CNIL / CIL (Correspondant Informatique et Libertés).

6 La gouvernance du numérique

Pour mener à bien la politique du numérique de site, le vice-président en charge de la politique numérique et des systèmes d'information d'UBFC veillera à mettre en place une gouvernance à l'aide du comité de pilotage du numérique à l'échelle du site. Pour coordonner cette action, un cadrage méthodologique sous la forme d'une gestion de projet fera l'objet d'une attention toute particulière.

Les projets répondront à l'intérêt général de la communauté UBFC par la simplification et l'harmonisation des procédures et des outils, par la réduction des coûts, par la mutualisation des moyens et par le rayonnement technique, scientifique et pédagogique du territoire.

Cette section fournit des éléments sur la gouvernance de la COMUE UBFC validée par l'ensemble des établissements membres représentés par les responsables en charge des politiques numériques, les responsables des systèmes d'information et les chefs d'établissement.

6.1 Instance et membres du comité de pilotage

Le comité de pilotage du numérique UBFC (COPILNum) est une instance ayant pour objectif de proposer la stratégie du numérique pour le site.

Le Comité de pilotage du numérique UBFC est composé :

- du vice-président en charge de la politique du numérique de la COMUE ;
- des responsables de la politique numérique des établissements membres ;
- des directeurs généraux des services des établissements membres ;
- des responsables de la direction des systèmes d'information des établissements membres.

Les président et directeurs des établissements membres de la COMUE et le président d'UBFC sont invités permanents au comité de pilotage du numérique UBFC.

Pourront être sollicités à participer au COPILNum UBFC toutes personnes missionnées ou intervenants jugés nécessaires par les membres. Cela inclut :

- tout personnel des établissements membres d'UBFC ;
- tout intervenant universitaire extérieur hors UBFC ;
- tout intervenant professionnel d'une entreprise en sous-traitance.

6.2 Fonctionnement du comité de pilotage du numérique

Le COPILNum UBFC est un organe de structuration et de coordination des politiques numériques communes des établissements membres d'UBFC. Le COPILNum se réunit en présentiel une fois par trimestre pour aborder les sujets à l'ordre du jour. L'ordre du jour est alimenté par les membres du COPILNum.

Le COPILNum UBFC veillera à cristalliser son action sous la forme de projets et de fiches de mission afin de formaliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique partagée.

Ainsi, le COPILNum se chargera de définir une équipe par fiche de mission. Chaque équipe a pour objectif de mener à bien les tâches et les livrables.

- le numéro de fiche,
- les personnes en charge,
- la date souhaitée de début de mission,
- la date souhaitée de fin de mission,
- la priorité,
- la liste des établissements membres concernés,
- une présentation de la mission,
- une liste de tâches et un échéancier,
- la description des livrables,
- les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre,
- le circuit des signatures.

Les équipes commenceront la réalisation de la mission lorsque les chefs d'établissement auront pris connaissance de ces fiches de mission et les auront validé. Seules les signatures des chefs des établissements dont les personnels impliqués dans la mission dépendent seront requises pour la mise en œuvre de la mission.

Les équipes se réunissent au fil de l'eau en fonction des avancés des missions pour valider la bonne réalisation, ou le cas échéant la réorientation de la fiche. La visioconférence est privilégiée lorsque les équipes sont composées de membres distants. Les équipes sont indépendantes et ne requièrent pas de séances communes.

Note d'intention - schéma directeur du numérique - Bourgogne Franche-Comté

La fin d'une mission se caractérise soit par la réalisation des livrables mentionnés par la fiche de mission, soit par une fiche de fin de mission lorsque la mission est annulée ou bien que la mission nécessite d'être réorientée. Dans tous les cas, la clôture de la mission sera abordée lors de la réunion du COPILNum.

6.3 Conduite de projet

Le COPILNum UBFC se charge :

- de proposer et de valider les propositions de projet ;
- de proposer et de réaliser les missions ;
- de réaliser le suivi des missions et des livrables ;
- d'assurer le déploiement et la maintenance des projets.

Les livrables peuvent prendre plusieurs formes telles que des documents textuels, des fiches techniques, des solutions techniques informatiques, des protocoles ou procédures, des propositions d'actions à mener, des études de faisabilité, des cahiers des charges, des cahiers de maintenance, des propositions de solution, des définitions d'une convention, etc.

Les équipes de mission sont en charge de réaliser les livrables sous la direction d'un sous ensemble de membres du COPILNum. Pour s'assurer de la faisabilité de la mission, la fiche de mission récapitulera l'ensemble des ressources nécessaires pour aboutir à la réalisation des livrables.

- Si les ressources sont des ressources humaines d'un établissement membre, alors il apparaîtra dans la fiche de mission les noms des personnes et le temps nécessaire estimé afin de planifier la charge de travail des personnels des établissements membres.
- Si les ressources sont financières, les établissements membres et UBFC devront s'assurer avant signature de la disponibilité des fonds nécessaires à la réalisation des missions.

Pour mener à bien un projet, plusieurs fiches de missions peuvent être requises.

- Les missions peuvent être menées en parallèle. Dans ce cas, les liens de synchronisation de début ou de fin devront apparaître dans la fiche de mission.
- Les missions peuvent être séquentielles. Dans le cas d'un retard constaté sur une mission précédente, le début de la mission suivante sera impacté. Les liens de dépendance entre les missions devront apparaître dans la fiche de mission si possible.

Les établissements membres pourront porter le développement, le déploiement et la maintenance des projets pour le compte du regroupement. Ces éléments seront contractualisés ou conventionnés afin de définir les obligations de chacun, c.-à-d. les moyens en temps, en ressources humaines ou financières, et les délais de réponse.

Lorsque le projet requiert la mise en production d'une solution technique, une démarche qualité sera mise en œuvre. La démarche qualité consiste à mettre en adéquation l'expression correcte de ces besoins par des spécifications adéquates et la réalisation répondant à l'expression de ces besoins. C'est pourquoi une phase de vérification auprès d'un groupe volontaire le cas échéant permettra de valider cette adéquation afin de s'assurer des bonnes actions de correction à apporter à la solution en cours de test.

6.4 Processus de décisions

Le Conseil des Membres peut demander de développer des projets au COPILNum. UBFC qui se chargera de formaliser les fiches de mission correspondantes. Dans tous les cas, les projets seront proposés par le COPILNum ou demandés par le Conseil des Membres. Ce dernier validera les réalisations et éventuellement la mise en production des réalisations. Cet accord se matérialisera systématiquement par la signature de fiches de mission.

Sur son initiative, le COPILNum propose des projets et missions au Conseil des Membres. Ces missions débuteront après validation par les chefs d'établissement concernés. Le COPILNum validera les réalisations et les livrables des équipes de mission. Lorsque le prototype est réalisé et validé, alors le COPILNum se charge de faire valider la réalisation de la solution par les chefs d'établissement à l'aide d'une fiche de mission. Lorsque la réalisation de la solution est validée par le COPILNum, celui-ci se charge de faire valider auprès des chefs d'établissement son déploiement et sa maintenance par d'autres fiches de missions.

Le COPILNum représenté par le VP Numérique UBFC présentera les actions du COPILNum UBFC au Conseil des Membres, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Conseil Académique.

L'UBFC se réserve le droit de déployer des services numériques pour son propre usage sans faire appel au COPILNum UBFC.

6.5 Réalisation des projets

Lorsqu'un projet consiste à développer et mettre en œuvre une solution technique, les huit étapes suivantes peuvent être réalisées à l'aide d'un ensemble de missions. Chaque étape de ce processus de réalisation peut être menée par des équipes différentes :

Note d'intention - Schéma Directeur du Numérique - Bourgogne Franche-Comté

- cahier des charges : cette phase consiste à définir les objectifs du projet en termes de services et de techniques, et d'environnement recueillis dans un document ;
- réalisation d'une preuve de concept : cette phase consiste à mettre œuvre des moyens afin de valider la faisabilité du développement du projet par une preuve de concept ;
- rapports techniques : ces rapports contiennent toutes les informations et tous les choix techniques pour mener à bien le développement de la solution ;
- prototype : le prototype concerne la réalisation d'une solution avec des tests préliminaires auprès d'un groupe volontaire ;
- développement : cette étape consiste à développer la solution pour atteindre un niveau de maturité suffisante pour sa mise en production ;
- fiches méthodologiques : les fiches méthodologiques contiennent les différents modes d'emploi (utilisateur, déploiement, maintenance) ;
- déploiement : déploiement de la solution sur une infrastructure ;
- maintenance : maintenance de la solution déployée.

Note d'intention - schéma directeur du numérique - Bourgogne Franche-Comté



#000 – Modèle de fiche de mission

#Numéro - Titre de la mission	#000 – Modèle de fiche de mission
Personnes en charge	
Date souhaitée de début de mission	
Date souhaitée de fin de mission	
Priorité (5 -priorité haute)	1 sur 5
Liste des EM concernés	UB – UFC – UTBM – ENSMM – AgroSup – BSB – ENSAM
Dépendances avec d'autres missions	Aucune

1- Présentation de la mission

L'objectif de cette mission est d'établir un cahier des charges sur la création d'une solution technique permettant la gestion des emails en mode flux et non en mode batch. Cette solution permettra une gestion souple des créations et suppressions de la liste des comptes email impactant les listes de diffusion de UBFC.

2- Tâches et planning

La principale tâche est de répertorier le travail d'analyse et de conception déjà réalisé afin de définir un cahier des charges établissant la charge de travail et les ressources nécessaires pour mener à bien le développement et la mise en production de la solution.

- Tâche 1 : définition de l'architecture technique.
- Tâche 2 : définition des choix techniques.
- Tâche 3 : définition du processus et flux.
- Tâche 4 : protocole de mise en œuvre.
- Tâche 5 : définition des moyens.

3- Livrables

Le principal livrable est le cahier des charges contenant le résultat des tâches décrites dans la section 2, à savoir une proposition d'architecture, une proposition de choix techniques, une proposition de processus métier et flux de données, un protocole de déploiement et de mise en œuvre, et la définition des moyens nécessaires humains et financiers.

4- Moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre

Les moyens humains sont les personnels qualifiés des établissements membres avec une expérience du sujet.



#000 – Modèle de fiche de mission

Le président de l'UB Le président de l'UFC Le directeur de l'UTBM

Le directeur de l'ENSMM Le directeur général d'AgroSup Dijon Le directeur de BSB

Le directeur de l'ENSAM Le président de la COMUE
UBFC

Figure 2. Exemple de fiche de mission

Gouvernance du Numérique

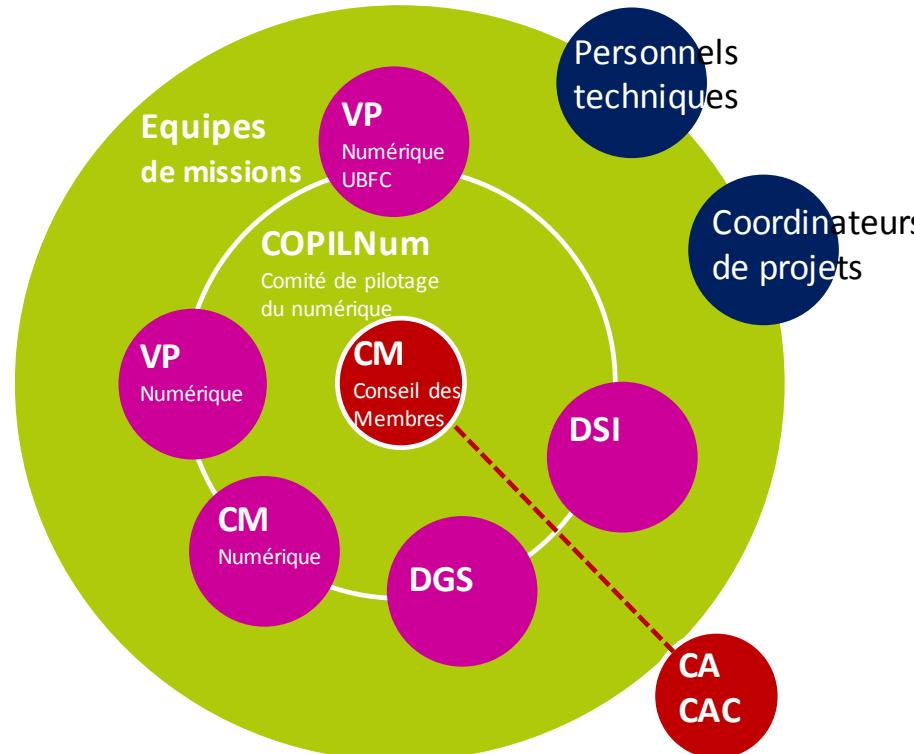
Membres du COPILNum UBFC

Conseil des membres

- Propose au COPILNum
- Echange avec CA/CAC
- Valide la réalisation
- Accord pour déploiement

Conseil des membres

- Propose des fiches de mission
- Valide le prototype
- Valide la réalisation
- Accord pour déploiement



Gouvernance et pilotage

Réalisation des projets

Figure 3. Gouvernance du comité de pilotage du numérique UBFC